



Third Session
Fortieth Parliament, 2010-11

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

**Social Affairs,
Science and
Technology**

Chair:

The Honourable ART EGGLETON, P.C.

Wednesday, March 2, 2011
Thursday, March 3, 2011

Issue No. 21

Sixth meeting on:

Current social issues pertaining to
Canada's largest cities

First meeting on:

Bill C-35, An Act to amend the
Immigration and Refugee Protection Act

WITNESSES:
(see back cover)

Troisième session de la
quarantième législature, 2010-2011

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

**Affaires sociales,
des sciences
et de la technologie**

Président :

L'honorable ART EGGLETON, C.P.

Le mercredi 2 mars 2011
Le jeudi 3 mars 2011

Fascicule n° 21

Sixième réunion concernant :

Les enjeux sociaux d'actualité pour
les grandes villes canadiennes

Première réunion concernant :

Le projet de loi C-35, Loi modifiant la
Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND TECHNOLOGY

The Honourable Art Eggleton, P.C., *Chair*

The Honourable Kelvin Kenneth Ogilvie, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Braley	Dyck
Callbeck	Eaton
Champagne, P.C.	* LeBreton, P.C.
Cordy	(or Comeau)
* Cowan	Martin
(or Tardif)	Merchant
Demers	Seidman

* Ex officio members
(Quorum 4)

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET
DE LA TECHNOLOGIE

Président : L'honorable Art Eggleton, C.P.

Vice-président : L'honorable Kelvin Kenneth Ogilvie

et

Les honorables sénateurs :

Braley	Dyck
Callbeck	Eaton
Champagne, C.P.	* LeBreton, C.P.
Cordy	(ou Comeau)
* Cowan	Martin
(ou Tardif)	Merchant
Demers	Seidman

* Membres d'office
(Quorum 4)

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Tuesday, March 1, 2011:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Eaton, seconded by the Honourable Senator Rivard, for the second reading of Bill C-35, An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Eaton moved, seconded by the Honourable Senator Meighen, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 1^{er} mars 2011 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Eaton, appuyée par l'honorable sénateur Rivard, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-35, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Eaton propose, appuyée par l'honorable sénateur Meighen, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, March 2, 2011
(53)

[English]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 4:17 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Art Eggleton, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Braley, Callbeck, Champagne, P.C., Cordy, Demers, Dyck, Eggleton, P.C., Martin, Merchant, Ogilvie and Seidman (11).

In attendance: Brian O'Neal and Brian Hermon, Analysts, Parliamentary Information and Research Service.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, March 18, 2010, the committee continued its study on current social issues pertaining to Canada's largest cities. (For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 18.)

WITNESSES:*Indian and Northern Affairs Canada:*

Allan MacDonald, Director General, Office of the Federal Interlocutor;

Denis Carignan, Director, Office of the Federal Interlocutor, Saskatchewan.

Statistics Canada:

Jane Badets, Director General, Census Subject Matter, Social and Demographic Statistics Branch;

Cathy Connors, Assistant Director, Social and Aboriginal Statistics.

Métis National Council:

David Chartrand, Vice-President.

Congress of Aboriginal Peoples:

Betty Ann Lavallée, National Chief;

Randy Martin, National Bilateral Director.

Assembly of First Nations:

Rick Simon, Regional Chief, Nova Scotia and Newfoundland.

The chair made a statement.

Ms. Badets and Mr. MacDonald each made statements and, together with Mr. Carignan and Ms. Connors, answered questions.

At 5:15 p.m., the committee suspended.

At 5:19 p.m., the committee resumed.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 2 mars 2011
(53)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 16 h 17, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Art Eggleton, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Braley, Callbeck, Champagne, C.P., Cordy, Demers, Dyck, Eggleton, C.P., Martin, Merchant, Ogilvie et Seidman (11).

Également présents : Brian O'Neal et Brian Herm, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 18 mars 2010, le comité poursuit son étude sur les enjeux sociaux d'actualité pour les grandes villes canadiennes. (Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 18 des délibérations du comité.)

TÉMOINS :*Affaires indiennes et du Nord Canada :*

Allan MacDonald, directeur général, Bureau de l'interlocuteur fédéral;

Denis Carignan, directeur, Bureau de l'interlocuteur fédéral, Saskatchewan.

Statistique Canada :

Jane Badets, directrice générale, Direction des domaines spécialisés du recensement, de la statistique sociale et de la démographie;

Cathy Connors, directrice adjointe, Statistique sociale et autochtone.

Ralliement national des Métis :

David Chartrand, vice-président.

Congrès des peuples autochtones :

Betty Ann Lavallée, chef nationale;

Randy Martin, directeur national, Relations bilatérales.

Assemblée des Premières nations :

Rick Simon, chef régional, Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve.

Le président ouvre la séance.

Mme Badets et M. MacDonald font une déclaration, puis avec l'aide de M. Carignan et Mme Connors, répondent aux questions.

À 17 h 15, la séance est suspendue.

À 17 h 19, la séance reprend.

Mr. Chartrand, Ms. Lavallée and Mr. Simon each made a statement and, together with Mr. Martin, answered questions.

At 6:20 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, March 3, 2011
(54)

[English]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 10:28 a.m., in room 2, Victoria Building, the Honourable Art Eggleton, P.C., Chair, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Braley, Callbeck, Champagne, P.C., Cordy, Demers, Eaton, Eggleton, P.C., Martin, Merchant, Ogilvie and Seidman (11).

Other senator present: The Honourable Senator Jaffer (1).

In attendance: Anna Gay and Brian O'Neil, Analysts, Parliamentary Information and Research Service.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, March 1, 2011, the committee began its study of Bill C-35, An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act.

WITNESSES:

Canadian Association of Professional Immigration Consultants:

Phil Mooney, Past President.

Larlee Rosenberg, Barristers and Solicitors:

Ryan Rosenberg, Lawyer.

Canadian Society of Immigration Consultants:

Nigel Thomson, Chair;

John Ryan, CEO.

Center for Immigration Policy Reform:

James Bissett, Member of the Advisory Board.

Kurland Tobe Lawyer:

Richard Kurland, Lawyer.

The chair made a statement.

Mr. Mooney and Mr. Rosenberg each made statements and, together, answered questions.

At 11:29 a.m., the committee suspended.

At 11:34 a.m., the committee resumed.

M. Chartrand, Mme Lavallée et M. Simon font une déclaration, puis avec l'aide de M. Martin, répondent aux questions.

À 18 h 20, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 3 mars 2011
(54)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 10 h 28, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Art Eggleton, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Braley, Callbeck, Champagne, C.P., Cordy, Demers, Eaton, Eggleton, C.P., Martin, Merchant, Ogilvie et Seidman (11).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Jaffer (1).

Également présents : Anna Gay et Brian O'Neil, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 1^{er} mars 2011, le comité entreprend l'examen du projet de loi C-35, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

TÉMOINS :

Association canadienne des conseillers professionnels en immigration :

Phil Mooney, président sortant.

Larlee Rosenberg, Barristers and Solicitors :

Ryan Rosenberg, avocat.

Société canadienne de consultants en immigration :

Nigel Thomson, président;

John Ryan, président-directeur général.

Centre pour la réforme stratégique de l'immigration :

James Bissett, membre du conseil consultatif.

Kurland Tobe Lawyer :

Richard Kurland, avocat.

Le président ouvre la séance.

MM. Mooney et Rosenberg font une déclaration, puis répondent aux questions.

À 11 h 29, la séance est suspendue.

À 11 h 34, la séance reprend.

Mr. Thomson, Mr. Bissett and Mr. Kurland each made a statement and, together with Mr. Ryan, answered questions.

At 12:29 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

MM. Thomson, Bissett et Kurland font une déclaration, puis avec l'aide de M. Ryan, répondent aux questions.

À 12 h 29, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Jessica Richardson

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, March 2, 2011

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 4:17 p.m. to study current issues pertaining to Canada's largest cities (topic: social inclusion and cohesion).

Senator Art Eggleton (*Chair*) in the chair.

The Chair: I call this meeting to order. Welcome to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

We continue with our study pertaining to Canada's largest cities on the issue of social inclusion and cohesion. At this meeting, we will be dealing with issues involving urban Aboriginal peoples and their inclusion in our cities.

On the first panel this evening we have some inside people, so to speak. From Indian and Northern Affairs Canada, INAC, we have Allan MacDonald, Director General, Office of the Federal Interlocutor; and Denis Carignan, Director, Office of the Federal Interlocutor, Saskatchewan.

Our old friends from Statistics Canada frequently come to our meetings and give us all sorts of valuable information. It may baffle us at times, but it is very helpful. Today, we have Jane Badets, Director General, Census Subject Matter, Social and Demographic Statistics Branch, who is assisted by Cathy Connors, Assistant Director, Social and Aboriginal Statistics.

Ms. Badets will speak first, followed by Mr. MacDonald, after we will have a question and answer period.

Jane Badets, Director General, Census Subject Matter, Social and Demographic Statistics Branch, Statistics Canada: Thank you for inviting Statistics Canada to present to you today. We have numbers, as we always do at Statistics Canada. I have a presentation deck in both English and French.

We were asked to provide information on the living conditions of Aboriginal people in urban areas. Given the amount of time that I have, I can only touch on some topics, although we have lots of information. I will give you some highlights in a few key areas and talk about some key indicators around the demographic situation of Aboriginal people in urban areas, which include health, education, labour and housing conditions. I will conclude with family situations and feelings about community.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 2 mars 2011

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 16 h 17, pour étudier les enjeux sociaux d'actualité pour les grandes villes canadiennes (sujet : cohésion et inclusion sociale).

Le sénateur Art Eggleton (*président*) occupe le fauteuil.

Le président : Je déclare la séance ouverte. Bienvenue au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

Nous poursuivons donc notre étude concernant la situation des grandes villes canadiennes en matière de cohésion et d'inclusion sociale. Pour cette séance, nous nous intéresserons aux enjeux auxquels sont confrontés les Autochtones ainsi qu'à leur inclusion dans nos villes.

Pour notre premier groupe de ce matin, nous accueillons des initiés, si l'on peut s'exprimer ainsi. Du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, AINC, nous entendrons Allan MacDonald, directeur général, Bureau de l'interlocuteur fédéral, ainsi que Denis Carignan, directeur, Bureau de l'interlocuteur fédéral en Saskatchewan.

Quant à nos vieux amis de Statistique Canada, nous les accueillons souvent à nos réunions pour qu'ils nous communiquent toutes sortes d'informations très précieuses. Il arrive qu'elles soient déroutantes, mais elles sont très utiles. Aujourd'hui, nous accueillons Jane Badets, directrice générale, Direction des domaines spécialisés du recensement, de la statistique sociale et de la démographie, qui est accompagnée de Cathy Connors, directrice adjointe, Statistique sociale et autochtone.

Mme Badets ouvrira le bal et sera suivie de M. MacDonald, après quoi nous passerons à la période de questions.

Jane Badets, directrice générale, Direction des domaines spécialisés du recensement, de la statistique sociale et de la démographie, Statistique Canada : Merci beaucoup d'avoir invité Statistique Canada à vous faire cet exposé. Nous allons vous parler chiffres, comme nous le faisons systématiquement à Statistique Canada. Nous avons des imprimés de nos diapositives en français et en anglais.

Vous nous avez demandé de vous communiquer des données sur les conditions de vie des Autochtones dans les régions urbaines. Étant donné le temps qui m'est consacré, je vais me limiter à un survol de certains sujets, mais nous ne manquons pas d'informations. Je décrirai à grands traits certains des aspects clés de cette question et ferai état de quelques indicateurs clés au sujet de la situation démographique des Autochtones dans les régions urbaines, notamment en matière de santé, d'éducation, d'emploi et de logement. Je conclurai par la situation des familles et par la façon dont les Autochtones perçoivent leur collectivité.

Slide 3 gives a few definitions. There are many ways to define the Aboriginal population or Aboriginal peoples. We asked a number of questions on the census form, and we used a self-reported definition. Respondents would have had to self-identify as a First Nations, North American Indian, Metis or Inuit person.

Today I will use the term “population centres.” Statistics Canada has moved from only using the term “urban areas,” given the complexities of how we could classify different parts of the country as urban or rural. We now call them population centres — the definition is in front of you — which is an area with a population of at least 1,000 people and a density of 400 or more people per square kilometre. Where I can, I will talk about cities, what we call census metropolitan areas and census agglomeration.

Slide 4 shows the growth of the Aboriginal population over time. We have been collecting data since 1901 by way of an ancestry concept. In 1996, we introduced the self-identification question that I talked about in the definitions.

We see growth in the Aboriginal population. In 2006, the Aboriginal self-identity population was just over 1 million. Sixty per cent of that population is First Nations or North American Indian, one third is Metis and the rest is Inuit.

The Aboriginal population is growing. It is a young and diverse population. Slide 5 breaks out the diversity of the Aboriginal population to show growth and how that compares to the non-Aboriginal population, and also the factors affecting the growth.

As we can see, the Aboriginal population is growing faster than the non-Aboriginal population, but this growth differs by Aboriginal group. For example, the Metis was the fastest growing Aboriginal group; it grew by one third during this period compared to 5 per cent for the non-Aboriginal population.

All Aboriginal groups are growing because of natural increase, or fertility. For example, the Inuit and First Nations with registered status had a growth rate of about 12 per cent each, and that was largely due to natural increase.

There was certainly natural increase for Metis, but there were other factors, which are indicated by the yellow shading. We find that more people are self-identifying as Metis, for a number of reasons.

La diapositive 3 donne quelques définitions, puisqu'il existe plusieurs façons de décrire la population autochtone ou les peuples autochtones. Nous avons posé une série de questions dans le formulaire de recensement et avons retenu la définition de l'autodéclaration. Les répondants devaient s'identifier membres des Premières nations, Amérindiens, Métis ou Inuits.

Pour cette réunion, j'emploierai le terme de « centres de population », puisque, compte tenu de la difficulté que nous avons, à Statistique Canada, de classer les différentes parties du pays en tant que région urbaine ou région rurale, nous avons décidé de ne plus utiliser uniquement l'expression « région urbaine ». Nous parlons à présent de centre de population — et vous avez la définition sous les yeux — qui se veut une région ayant une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré. Dans toute la mesure du possible, j'emploierai le mot « ville » pour désigner en fait ce qui est pour nous une région métropolitaine de recensement ou une agglomération de recensement.

La diapositive 4 illustre la progression de la population autochtone dans le temps. Nous disposons de données remontant à 1901 grâce au principe de la filiation. C'est en 1996 que nous avons commencé à poser la question de l'autodéclaration dont je vous parlais au sujet des définitions.

Comme on peut le voir, la population ayant déclaré une identité autochtone a franchi la barre du million en 2006. Soixante pour cent de cette population est composée de Premières nations ou d'Amérindiens, un tiers de Métis et le reste d'Inuits.

La population autochtone augmente. Elle est jeune et diversifiée. La diapositive 5 est une ventilation de la diversité de la population autochtone, elle montre sa progression dans le temps et la compare à la population non autochtone en regard des facteurs affectant sa croissance.

Comme on peut le constater, la population autochtone croît beaucoup plus vite que la population non autochtone, mais le rythme n'est pas le même pour tous les groupes concernés. Par exemple, ce sont les Métis qui ont progressé le plus rapidement, soit d'un tiers durant cette période, contre 5 p. 100 pour la population non autochtone.

Tous les groupes autochtones ont connu une croissance démographique sous l'effet d'une augmentation naturelle, soit le taux de fertilité. Par exemple, les Inuits et les Premières nations ayant le statut d'Indiens inscrits ont affiché un taux de croissance d'environ 12 p. 100 chacun qui est essentiellement dû à un accroissement naturel.

La population métisse a bien sûr connu un accroissement naturel, mais d'autres facteurs sont intervenus, comme le montrent les parties en jaune. Nous avons constaté que de plus en plus de Canadiens se déclarent Métis et cela pour un certain nombre de raisons.

The other group that is growing quite quickly is First Nations without status. Some of that growth is due to natural increase, but there are other reasons having to do with the determination of who is status.

That gives you a sense of the growth. It is a young population. Overall, the Aboriginal population median age is about 27 years, compared to 39 years for the non-Aboriginal population.

Slide 6 shows where the different Aboriginal groups live. Over half of the Aboriginal population was living in population centres in 2006. Forty-five per cent of First Nations people were living in population centres. This includes 74 per cent of First Nations without registered Indian status and 38 per cent First Nations with registered status. Some of those, of course, will be living on-reserve.

The majority of Metis were in population centres. A growing proportion of Inuit are living outside the Inuit homeland, and I will talk a bit about that.

Slide 7 shows some cities where First Nations live. Not surprisingly, the largest numbers were in Winnipeg. In fact, Winnipeg had the highest Aboriginal population. One in ten residents in Winnipeg were Aboriginal in 2006.

Slide 8 shows where Metis were living by city. Again the largest numbers were in Winnipeg, followed by Edmonton and Vancouver.

Slide 9 shows where Inuit were most likely to live outside the North. While the numbers are small, there is a community in Ottawa-Gatineau, Yellowknife, Edmonton, Montreal and Winnipeg.

Turning to key indicators, slide 10 shows a variety of health characteristics for the three Aboriginal groups compared to the non-Aboriginal population. This is the off-reserve population, so it includes both rural and urban areas. We can see that each Aboriginal group living off-reserve was less likely than the non-Aboriginal population to report that they had excellent or very good health. Each Aboriginal group was less likely than the non-Aboriginal population to say that they did not have an activity limitation in their day-to-day living conditions, and each Aboriginal group was more likely to report diagnosed chronic conditions.

Slide 11 shows their educational profile. We are looking at the 25-to-54-year-old group, and this is more of the urban population. The proportion of the Aboriginal population with a college education was about the same as that of the non-Aboriginal population living in population centres, at around 22 per cent. Aboriginal people were slightly more likely to have

L'autre groupe qui a connu une progression démographique très rapide est celui des Indiens non inscrits. Cette progression est en partie attribuable à un accroissement naturel, mais il y a d'autres raisons associées aux critères d'inscription.

Voilà donc qui vous donne une idée de la croissance de cette population qui est jeune. En effet, l'âge médian de la population autochtone est de 27 ans, contre 39 ans pour la population non autochtone.

La diapositive 6 illustre les lieux de concentration des groupes autochtones. En 2006, plus de la moitié d'entre eux résidaient dans des centres de population. Quarante cinq pour cent des Premières nations vivaient dans des centres de population; de ce nombre 74 p. 100 étaient des d'Indiens non inscrits et 38 p. 100 des Indiens inscrits. Bien sûr, certains d'entre eux résident dans des réserves.

La majorité des Métis se retrouvaient également dans des centres de population. Un pourcentage de plus en plus important d'Inuits ne réside plus sur les terres traditionnelles, mais je reviendrai sur cet aspect un peu plus tard.

La diapositive 7 énumère les villes où l'on retrouve les membres de Premières nations. Il n'est pas surprenant que c'est à Winnipeg que leur concentration est la plus importante. D'ailleurs, Winnipeg compte la plus importante population autochtone au Canada. Un résidant sur dix de cette ville était Autochtone en 2006.

La diapositive 8 montre les lieux de résidence des Métis par ville. Là encore, c'est à Winnipeg, puis à Edmonton et à Vancouver qu'on trouve les concentrations les plus importantes.

La diapositive 9 montre là où les Inuits sont le plus susceptibles de résider, en dehors du Grand Nord. Bien qu'en nombres relativement faibles, on en trouve des communautés à Ottawa-Gatineau, à Yellowknife, à Edmonton, à Montréal et à Winnipeg.

Passons aux indicateurs clés. La diapositive 10 illustre la situation des trois groupes autochtones par rapport à la population non autochtone pour toute une série de caractéristiques de l'état de santé. Nous parlons ici de population vivant hors réserve et donc dans des régions rurales et dans des régions urbaines. On constate que chaque groupe autochtone vivant hors réserve est moins susceptible que la population non autochtone de déclarer qu'elle est en très bonne ou en excellente santé. Chaque groupe autochtone était moins susceptible que les non-Autochtones d'indiquer l'absence de limitations d'activités au quotidien et chaque groupe autochtone était plus susceptible de faire état de différents problèmes de santé chroniques diagnostiqués.

La diapositive 11 porte sur le niveau de scolarité. Il est question ici du groupe des 25 à 54 ans qui constitue l'essentiel de la population urbaine. La proportion de la population autochtone ayant étudié au niveau collégial est à peu près la même que celle de la population non autochtone résidant dans les centres urbains, soit environ 22 p. 100. Les Autochtones sont légèrement plus

trades than non-Aboriginal people. However, we can see that Aboriginal people were more likely to have less than a high school education and less likely to have university credentials.

Slide 12 gives some information about the employment situation of Aboriginal people living in population centres. They did have a lower employment rate at the time of the 2006 census, and there were differences between each Aboriginal group, with Metis having the highest employment rate at 75.9 per cent.

Slide 13 shows the same population, 25- to 34-year-olds with post-secondary credentials. We see that the gap narrows and comes closer to the non-Aboriginal population and that the employment rate varies by city. For example, it was 81.7 per cent for Aboriginal people living in Montreal and 78.5 per cent in Vancouver.

The next two slides are about housing conditions, another important area. We usually use two key indicators, one around crowding and the proportion of those living in a crowded dwelling; and the other is self-reporting of whether your dwelling is in need of major repairs, for example.

This slide looks at crowding. We can see that the percentage of Aboriginal people living in crowded dwellings was higher in Western cities, in particular, Prince Albert, Regina, Saskatoon and Edmonton. In contrast, Aboriginal people living in Montreal, Ottawa, Gatineau, Toronto, and Vancouver were less likely than their non-Aboriginal counterparts to be living in crowded dwellings.

Slide 15 addresses the element about whether they felt their dwelling was in need of major repairs. We can see across all major cities shown here that Aboriginal people were two to three times more likely than non-Aboriginal people to report that they were living in a dwelling that needed major repair. That is another way of looking at housing conditions.

I will talk about family situation and community. Slide 16 shows the family situation of young Aboriginal children is living in urban areas compared to those living in rural areas. While a highest proportion live with two parents, we see that a higher proportion of Aboriginal children in population centres were living with one parent compared to their counterparts in rural areas. It could be that the one parent is elsewhere, such as in the city for education or work, so we do not know the full situation. However, it gives us some indication of family situations.

Slide 17 shows the proportion of people living in low-income families for populations centres. Looking at total age groups, we can see that the rate of low-income Aboriginal families is higher compared to non-Aboriginal families. Children are defined as

susceptibles que les non-Autochtones d'étudier dans un métier. En revanche, comme on peut le voir, les Autochtones sont moins susceptibles que les non-Autochtones d'avoir fait des études secondaires et encore moins d'avoir obtenu un diplôme universitaire.

La diapositive 12 nous renseigne sur les taux d'emploi des Autochtones résidant dans des centres urbains. Ces taux étaient inférieurs à ceux des non-Autochtones lors du recensement de 2006 et l'on constatait des différences d'un groupe autochtone à l'autre, le taux d'emploi étant supérieur chez les Métis avec 75,9 p. 100.

La diapositive 13 montre la situation de la même population, de 25 à 34 ans, possédant des diplômes universitaires. Dans ce cas, l'écart diminue par rapport à la population non autochtone, mais le taux d'emploi varie d'une ville à l'autre. Par exemple, il était de 81,7 p. 100 pour les Autochtones vivant à Montréal et de 78,5 p. 100 pour les Autochtones de Vancouver.

Les deux diapositives suivantes portent sur les conditions de logement qui sont un autre aspect très important. Nous utilisons en règle générale deux indicateurs clés, l'un qui est celui du surpeuplement et donc de la proportion de personnes résidant dans des logements surpeuplés; l'autre qui est celui de l'autodéclaration, par exemple, des grands travaux de réparation nécessaires dans un appartement.

Ici, il est question de surpeuplement. Comme on peut le voir, le pourcentage d'Autochtones résidant dans des appartements surpeuplés était supérieur dans les villes de l'Ouest, surtout à Prince Albert, à Regina, à Saskatoon et à Edmonton. En revanche, les Autochtones résidant à Montréal, à Ottawa, à Gatineau, à Toronto et à Vancouver étaient moins susceptibles que les non-Autochtones de se retrouver dans des logements surpeuplés.

La diapositive 15 présente la proportion de personnes vivant dans des logements qui nécessitaient des réparations majeures. On constate que, pour toutes les grandes villes mentionnées ici, les Autochtones étaient deux à trois fois plus susceptibles que les non-Autochtones de déclarer qu'ils vivaient dans des logements exigeant des réparations majeures. C'est là une autre façon d'examiner la situation du logement.

Je vais vous parler de la situation familiale et de la collectivité. La diapositive 16 illustre la situation familiale de jeunes enfants autochtones résidant dans les régions urbaines, comparativement à ceux qui vivent dans des régions rurales. Une majorité d'enfants vivaient avec leurs deux parents, mais la proportion de ceux faisant partie d'une famille monoparentale était supérieure dans les centres urbains. Nous n'avons pas un portrait exact de la situation, car l'autre parent pouvait se trouver ailleurs dans la ville pour étudier ou travailler. Cela nous donne tout de même une idée de la situation familiale de ces enfants.

La diapositive 17 donne la fréquence des unités à faible revenu pour les membres d'une famille vivant dans les centres de population. Pour tous les groupes d'âge, le taux des familles autochtones à faible revenu est supérieur à celui des familles non

under the age of 15 years. The highest proportion of children living in low-income situations were First Nations children at 38 per cent. Proportions for Metis children were 25 per cent, and Inuit were 26 per cent.

I will conclude with some information from the Aboriginal Children's Survey, ACS, which looked at parents and young children and their feelings about the communities they lived in, in particular in population centres. They were asked to rate their feelings from excellent to poor for a variety of community facilities or activities. We see that relatively high proportions of children in population centres had parents who rated their community as excellent or very good as a place for good schools, adequate facilities for children and health facilities. On the far right of the slide, you can see that a lower proportion rated their community in an urban area as excellent or very good for First Nations, Metis or Inuit cultural activities.

That is a brief overview to give you some very high-level trends. Slide 19 summarizes what we know: Aboriginal people in cities or population centres constitute a growing and diverse young population. They lived in larger numbers in the Western cities, such as Winnipeg, Edmonton, Saskatoon and Prince Albert. They were less likely to have a university education but a fair proportion had college or trades. Employment rates were lower, but the gap narrowed when we looked at people with post-secondary credentials only. Their housing conditions varied by city. Certainly, feelings about community were important, as were family situations.

The Chair: I would like to clarify one thing. You talked about population centres and rural areas. Under "rural" are you including reserves for First Nations?

Ms. Badets: Yes. We tried to pull that out on a few charts. It would not be in the population centres, I do not believe.

Cathy Connors, Assistant Director, Social and Aboriginal Statistics, Statistics Canada: For any of the data from the Aboriginal Peoples Survey, the reserves would not be included.

Ms. Badets: In most cases, they would not be included.

The Chair: Reserves are not in here. It is only people off-reserve.

autochtones. On considère que les jeunes de moins de 15 ans sont des enfants. C'est parmi les enfants des Premières nations que la proportion de ceux qui font partie d'une unité à faible revenu est la plus forte avec 38 p. 100. Les proportions étaient de 25 p. 100 dans le cas des enfants métis et de 26 p. 100 dans celui des enfants inuits.

Je conclurai sur certaines données extraites de l'Enquête sur les enfants autochtones qui a permis de sonder le sentiment des parents et des enfants autochtones au sujet de leur collectivité de résidence, surtout dans le cas des centres de population. On leur a demandé de coter, sur une échelle allant de médiocre à excellente, la qualité des installations ou des activités de leur collectivité. On constate qu'un pourcentage relativement élevé de parents vivant dans des centres de population ont jugé que leur collectivité était excellente ou très bonne en ce qui concernait la qualité des écoles ainsi que l'adéquation des installations pour les enfants et des établissements de santé. Dans la partie droite de la diapositive, vous constaterez que le pourcentage de ceux ayant jugé que leur ville comportait des lieux offrant des activités traditionnelles des Premières nations, des Métis et des Inuits est le plus faible de tous.

Voilà un bref survol qui avait pour objet de vous présenter les grandes tendances. La diapositive 19 résume ce que nous savons de cette population : les Autochtones qui résident dans les villes ou centres de population constituent un segment démographique jeune, en pleine expansion et diversifié. C'est dans les villes de l'Ouest, comme Winnipeg, Edmonton, Saskatoon et Prince Albert, qu'on recense le plus grand nombre d'Autochtones. Ils sont moins susceptibles que les non-Autochtones d'avoir fait des études universitaires, mais une bonne partie d'entre eux a fait des études collégiales ou suivi une formation professionnelle. Les taux d'emploi sont faibles, mais l'écart se réduit dans le cas des titulaires de diplômes postsecondaires. Les conditions de logement varient d'une ville à l'autre. Évidemment, le sentiment par rapport à la collectivité est très important, tout comme la situation familiale.

Le président : Je voudrais une précision. Vous avez parlé de centres de populations et de régions rurales. Est-ce que, dans les « régions rurales », vous incluez les réserves des Premières nations?

Mme Badets : Oui, c'est ce que nous avons essayé de faire dans quelques graphiques. On ne trouverait pas ce genre de données pour les centres de population.

Cathy Connors, directrice adjointe, Statistique sociale et autochtone, Statistique Canada : L'Enquête sur les enfants autochtones n'a pas porté sur les résidents des réserves.

Mme Badets : Dans la plupart des cas, ces populations ne sont pas incluses.

Le président : Donc, les réserves ne sont pas ici. Il ne s'agit que des Autochtones vivant hors réserve.

Ms. Badets: For the most part, no, but we tried to show that, where possible. I would have to look at the specific slide, but most often we showed that separately.

Allan MacDonald, Director General, Office of the Federal Interlocutor, Indian and Northern Affairs Canada: Thank you, Mr. Chair and honourable senators, for the opportunity to appear before you today to talk about the social inclusion and cities and to focus a bit on urban Aboriginal issues, as our colleagues from Statistics Canada have begun to do. The front part of my statement picks up on much of the data that Ms. Badets has gone through. I will go through that part quickly and turn the conversation over to a particularly different approach. I want to highlight some of the high-level findings that my colleague has gone through.

To give an overview of the urban Aboriginal population, this is a very large, growing and diverse population, in particular in the West but not exclusively. There are significant urban Aboriginal populations in the East as well. At present overall, 54 per cent of all Aboriginal people live in cities. This number has grown significantly in the last 10 to 15 years. For example, in Winnipeg and Edmonton, the Aboriginal populations have grown by 50 per cent and 60 per cent respectively since 1996, which is incredible. Also, as Ms. Badets indicated, this is a very diverse population made up of First Nations, Inuit, Métis and non-status Indians, many of whom have been living in cities for awhile. It is not just new immigrants coming into the cities. There has been a stable population in the urban environment for some time. According to Environics Research Group, this will be a permanent population in the cities going forward that will have an increasing impact on cities.

To conclude on some of the demographic diversities, this snapshot changes from city to city. As the data indicates, in Winnipeg, for instance, the Métis population is predominant. In Vancouver and Toronto the First Nations population is predominant. Ottawa has a very large Inuit population. There is diversity between the cities.

With respect to the socio-economic situation, the data that Ms. Badets indicated is telling. The bottom line is that the promise of moving to and living in a city for a better jobs, education and services is not being realized by many Aboriginal people.

I will take the conversation to a different approach after moving through some of the demographics. I will talk about some of the policy and programming complexity that exists in the urban Aboriginal environment. In this environment of our large cities, we have three levels of government delivering a wide variety of services to this population, some targeted to the Aboriginal population and some to a wider audience. On the federal-government side, more than 30 departments deliver programs in

Mme Badets : C'est vrai dans la plupart des cas, mais nous avons tenté de dénombrer ces populations chaque fois que c'était possible. Il faudrait que j'examine la diapositive en question, mais dans la plupart des cas, nous avons montré ces données à part.

Allan MacDonald, directeur général, Bureau de l'interlocuteur fédéral, Affaires indiennes et du Nord Canada : Monsieur le président, honorables sénateurs, je vous remercie de nous donner la possibilité de comparaître devant vous cet après-midi pour vous parler des questions touchant l'inclusion sociale et les villes dans le cas des Autochtones qui résident en région urbaine, comme nos homologues de Statistique Canada ont commencé à le faire. Dans la première partie de ma déclaration, je m'appuie essentiellement sur les données mentionnées par Mme Badets et je me propose de faire un survol des constats de haut niveau commentés par ma collègue.

La population autochtone est importante, elle est jeune et en plein essor et elle vit en milieu urbain, surtout, mais pas exclusivement, dans l'Ouest. On trouve en effet une importante population autochtone dans les villes de l'Est également. À l'heure actuelle, 54 p. 100 de l'ensemble de la population autochtone vit dans les villes. Ce pourcentage a connu une croissance au cours des 10 à 15 dernières années. Par exemple, à Winnipeg et à Edmonton, les populations autochtones ont connu une croissance de 50 et de 60 p. 100 respectivement depuis 1996, ce qui est incroyable. De plus, comme Mme Badets vous le disait, on recense une population très diversifiée composée de Premières nations, d'Inuits, de Métis et d'Indiens non inscrits dont beaucoup résident dans les villes depuis pas mal de temps déjà. Il ne s'agit pas de populations uniquement constituées de migrants récents. Depuis un certain temps déjà, les populations d'Autochtones en milieu urbain sont stables. D'après une étude d'Environics Research Group, la stabilisation des populations autochtones dans l'avenir aura un effet de plus en plus marqué sur le profil des villes.

Pour conclure ce passage sur la diversité démographique, je préciserai que le portrait change selon la ville où on se trouve. À Winnipeg, par exemple, les Métis forment la majorité de la population autochtone de la ville. À Vancouver et à Toronto, ce sont les membres de Premières nations qui occupent cette place. Ottawa est, de loin, la ville qui compte le plus grand nombre d'Inuits. La situation varie donc d'une ville à l'autre.

Pour ce qui est de la situation socioéconomique, les données citées par Mme Badets nous en disent long. Pour beaucoup, la promesse d'un accès à de meilleurs emplois, à de meilleures écoles et à de meilleurs services dans les villes ne se réalise pas.

Je vais vous parler d'une démarche différente après avoir un peu commenté la situation démographique. Je vais vous entretenir de la complexité de l'environnement des politiques et des programmes à laquelle se heurte l'Autochtone qui vit en milieu urbain. Dans cet environnement, trois ordres de gouvernement sont présents; tous offrent un large éventail de services à cette population, certains visant la population autochtone et d'autres étant d'application plus générale. Du côté du seul gouvernement

this area. These multiple jurisdictions and multiple points of service delivery plus a very mobile population and great diversity have created a complex policy and programming environment, for which no one level of government or department is actually responsible. That creates the possibility of programming gaps, duplication and, in some cases, jurisdictional confusion. It is not exactly chaos, but it is a complex policy and programming environment.

In 1997, the federal government looked at the situation in the urban Aboriginal environment and decided to take a leadership — not ownership — role to address some of these issues by creating the Urban Aboriginal Strategy, UAS.

In 2007 the Government of Canada committed \$68.5 million over five years to the UAS with the goal of working in partnership to increase the economic participation of Aboriginal people living in key urban centres.

The UAS currently operates in 13 cities across the country: Vancouver, Prince George, Lethbridge, Edmonton, Calgary, Regina, Prince Albert, Saskatoon, Thompson, Winnipeg, Thunder Bay, Ottawa and Toronto. All of these cities have significant Aboriginal populations. In addition, we are also doing some preliminary work in Montreal and Halifax.

The UAS works in these cities through community steering committees, and these committees have participation from the urban Aboriginal community and all levels of government. In some cases, we have utilized existing community structures to work through, and in other cases, we have established community steering committees from within the community. In all cases, our approach has been inclusive of the diverse nature of the urban Aboriginal environment.

These steering committees help to identify local priorities and work collaboratively with all levels of government to address local challenges. While each city is unique and has developed its own local priorities, all of these cities target the same three national priorities that have been established under the UAS: improving life skills; promoting job training, skills and entrepreneurship; and supporting Aboriginal women, children and families.

When local priorities are established, we are able to target and coordinate federal programming to meet those needs rather than having communities adjust their needs to meet our programming requirements. One of the fundamental pillars of the UAS is

fédéral, il existe plus de 30 ministères qui offrent des programmes dans ce domaine. Il existe une multiplicité de compétences et de points de service, outre qu'on a affaire à une population très mobile et très diversifiée, et l'on se retrouve avec un environnement de politiques et de programmes complexe dont pas un seul gouvernement ou ministère n'assume l'entière responsabilité. Cela peut se traduire par des lacunes dans les programmes ou des doublons et engendrer une certaine confusion quant au partage des compétences. Sans aller jusqu'à parler de chaos, force est de constater que tout ce qui touche aux politiques et aux programmes est très complexe.

En 1997, le gouvernement fédéral a examiné la situation des Autochtones vivant en milieu urbain et décidé d'exercer un rôle de leadership dans la résolution de certains de ces problèmes en instaurant la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain, SAMU, plutôt que de s'en approprier la responsabilité.

En 2007, le gouvernement du Canada a engagé une somme de 68,5 millions de dollars sur cinq ans dans la SAMU afin de collaborer à l'augmentation de la participation économique des Autochtones qui vivent dans les principaux centres urbains.

La SAMU est actuellement déployée dans 13 villes au Canada, en l'occurrence : Vancouver, Prince George, Lethbridge, Edmonton, Calgary, Regina, Prince Albert, Saskatoon, Thompson, Winnipeg, Thunder Bay, Ottawa et Toronto. Toutes ces villes comptent une population autochtone importante. En outre, la SAMU entreprend actuellement des travaux préliminaires avec les communautés urbaines de Montréal et de Halifax.

Dans ces villes, la SAMU fonctionne par l'intermédiaire de comités directeurs communautaires. Ces comités directeurs sont constitués de membres de la communauté autochtone de la ville et de représentants de tous les ordres de gouvernement. Dans certains cas, nous avons mis à profit des structures communautaires existantes et, dans d'autres cas, nous avons constitué des comités directeurs communautaires issus de la communauté. Dans tous les cas, notre approche s'est voulue inclusive et représentative de la diversité de l'environnement autochtone urbain.

Ces comités directeurs aident à cerner les priorités locales et travaillent en collaboration avec tous les ordres de gouvernement afin de relever les défis propres à la communauté. Bien que les villes soient uniques et aient établi leurs propres secteurs de priorités, toutes ciblent les trois mêmes domaines de priorité nationaux établis en vertu de la SAMU, à savoir : l'amélioration des aptitudes à la vie quotidienne, la promotion de la formation professionnelle et de l'entrepreneuriat, et le soutien aux femmes, aux enfants et aux familles autochtones.

Une fois les priorités locales établies, nous sommes en mesure de cibler et de coordonner les programmes fédéraux pour qu'ils répondent à ces besoins plutôt que de demander aux communautés d'adapter leurs besoins aux exigences de nos

engaging and supporting communities in their efforts to interact with government, which can be confusing.

Another pillar of the UAS is horizontal coordination across the federal government. One of the innovations that we have pioneered under the UAS to enhance federal coordination is the creation of horizontal terms and conditions. This is a mechanism by which other federal government departments can, in effect, pool their money and flow their funding through a single agreement to a recipient, which not only coordinates federal efforts around a project but also makes it easier on the recipient to interact with government. This innovation also seeks to ensure that federal financial investments are maximized, well aligned and mutually supportive.

The UAS has been successful in creating innovative partnership opportunities amongst all levels of government and various stakeholders, which is another key component of the strategy. To date, UAS projects have involved over 100 partners in all levels of government, non-profit organizations and the private sector. As a result of this, over the past three years, \$41 million of UAS funding has leveraged \$42 million of funding from other funding partners — \$22.2 million from provinces and municipalities, \$6.6 million from Aboriginal organizations and \$13.3 million from the not-for-profit and private sector. In addition, other federal government departments have contributed money to these same UAS projects.

The UAS projects we are supporting in partnership with others are having a positive impact on the urban Aboriginal community and the cities in which we operate. For example, we have provided life-skills training to young Aboriginal mothers seeking to transition to the workforce from bad domestic situations, supported training and apprenticeships for Aboriginal youth and helped urban Aboriginal youth exit the gang life. We have also influenced municipalities to provide greater focus in this area and formalized our relationships with governments to align and coordinate our efforts to address urban Aboriginal issues in the complex environment that I have outlined. These are some of the successes of the UAS.

In closing, and on a more general note, cities are becoming home to an increasing number of Aboriginal people, and this is a fairly dramatic and recent phenomenon. The Urban Aboriginal Peoples Study in 2010, completed by Environics, told us that in the urban environment, Aboriginal people are making a choice to live in cities to pursue the promise of a better future for

programmes. L'un des piliers fondamentaux de la SAMU consiste à mobiliser et à soutenir les communautés dans leurs efforts d'interaction avec le gouvernement, ce qui peut ne pas sembler évident.

Un autre des piliers réside dans la coordination horizontale, à l'échelle du gouvernement fédéral. L'une des innovations que nous avons mises en œuvre sous le régime de la SAMU en vue d'améliorer la coordination fédérale consiste à créer des modalités d'application horizontales. Il s'agit d'un mécanisme à l'aide duquel d'autres ministères fédéraux peuvent en fait se regrouper pour assurer un financement par le moyen d'une entente unique avec un bénéficiaire; ce mécanisme permet non seulement de coordonner les efforts fédéraux entourant un projet, mais il simplifie grandement la tâche des bénéficiaires. Cette mesure novatrice vise également à maximiser et à harmoniser les investissements financiers fédéraux afin qu'ils se renforcent mutuellement.

La SAMU a également permis de créer des possibilités de partenariat novatrices entre les différents ordres de gouvernement et les différents intervenants, élément qui constitue un autre aspect clé de notre stratégie. À ce jour, les projets menés dans le cadre de la SAMU ont mis à contribution plus d'une centaine de partenaires provenant de tous les ordres de gouvernement, d'organisations sans but lucratif et d'organismes du secteur privé. En conséquence, au cours des trois dernières années, le financement de 41 millions de dollars au titre de la SAMU a permis de recueillir 42 millions de dollars auprès d'autres partenaires financiers — 22,2 millions de dollars de la part des provinces et municipalités; 6,6 millions de dollars de la part d'organisations autochtones et 13,3 millions de dollars auprès d'organisations sans but lucratif et du secteur privé. De plus, d'autres ministères fédéraux ont versé des contributions aux mêmes projets de la SAMU.

Les projets de la SAMU que nous soutenons en partenariat avec d'autres intervenants produisent des retombées positives pour les communautés d'Autochtones en milieu urbain et pour les villes où nous menons notre stratégie. Par exemple, nous offrons une formation en dynamique de la vie à de jeunes mères autochtones désireuses d'accéder au marché du travail et de se soustraire à une situation domestique difficile; nous appuyons la formation et l'apprentissage pour les jeunes Autochtones et aidons de jeunes Autochtones des villes à sortir des gangs de rue. Nous avons aussi amené les municipalités à accorder plus d'attention à ces questions et avons officialisé nos relations avec les gouvernements de manière à harmoniser et à coordonner nos efforts pour régler les problèmes auxquels se heurtent les Autochtones vivant en milieu urbain. Ce sont là quelques-unes des réussites qu'a connues la SAMU.

Pour conclure sur une note plus générale, je tiens à préciser que les villes deviennent le milieu de vie d'un nombre croissant d'Autochtones et que ce phénomène est relativement majeur et récent. L'Étude sur les Autochtones vivant en milieu urbain, réalisée en 2010 par l'Institut Environics, nous révèle que des Autochtones font le choix de vivre dans les villes dans l'espoir

themselves and their families. They seek what they call the “good life” — better education, jobs and a better future for their children.

I do not think we have all grasped the implications or the opportunities of this for our cities, and I welcome the interest of this committee on this matter as it pertains to social inclusion in cities.

I will stop now and entertain your questions.

The Chair: Thank you very much.

I have heard about the frequent movement between urban areas and rural reserves by First Nations, and the phenomenon is called “churn.” Does Statistics Canada have any statistical information on the frequency of those moves or how many people are involved?

Ms. Badets, what particular challenges does this pose?

Ms. Badets: Statistics Canada does collect data on that. At the time of the census, we asked respondents where they lived one year ago and where they lived five years ago. In that sense, we can monitor that. It is at specific points in time; we do not see all the movements, and it is a little difficult to follow.

We have not done much research into that. I know that some parts of INAC have done a little more. We do see a lot of mobility. We have to quantify that, but it is there.

The Chair: Mr. MacDonald, does that back and forth movement of people pose particular challenges?

Mr. MacDonald: I will add a couple of things. First, it is not just a reserve phenomenon. People in the non-reserve and remote communities are moving into the urban environment as well. We have done some research on migration into cities and have quantified that to some extent.

There is lots of mobility within an urban Aboriginal environment as well, and both of those things create challenges for policy and programming. It is hard to track the Aboriginal population; it is hard for them to access the services they need to access; and we do not always understand when and how Aboriginal people are coming into the cities, so we cannot prepare accordingly for that type of transition. That movement alone creates an extra complexity in the environment.

d’un avenir prometteur pour eux-mêmes et leurs familles, qu’ils recherchent une vie meilleure et plus précisément de meilleures possibilités d’éducation, des emplois plus gratifiants et un avenir meilleur pour leurs enfants.

Je ne pense pas que nous ayons déjà saisi toutes les possibilités ni les retombées que cette initiative représente pour nos villes et c’est pourquoi je me réjouis de l’intérêt que votre comité porte à la question de l’inclusion sociale dans les villes.

Je vais m’arrêter ici et répondre à vos questions.

Le président : Merci beaucoup.

On nous a parlé des allées et venues fréquentes que les membres de Premières nations font entre les réserves situées en région urbaine et les réserves situées en région rurale. Est-ce que Statistique Canada dispose de données sur la fréquence de ces déplacements et sur le nombre de personnes que cela concerne?

Madame Badets, quels défis particuliers ce phénomène soulève-t-il?

Mme Badets : Statistique Canada ne recueille pas de données à cet égard. Lors du recensement, nous avons demandé aux répondants où ils avaient résidé un an et cinq ans auparavant. En ce sens, nous avons une idée de ce qui se passe. Nous n’avons que des instantanés de la situation et nous n’avons pas d’idée de ce que sont ces vagues migratoires un peu difficiles à suivre.

Nous n’avons pas effectué énormément de recherches à cet égard. Je sais, cependant, que certains services d’AINC ont étudié la question d’un peu plus près. On constate une importante mobilité. Il faudrait la quantifier, mais on peut déjà constater qu’elle existe.

Le président : Monsieur MacDonald, est-ce que ces va-et-vient des membres de Premières nations soulèvent un problème particulier?

M. MacDonald : Je vais ajouter deux ou trois choses. Premièrement, ce phénomène n’est pas limité aux réserves, puisque les Indiens vivant hors réserve ou dans des collectivités éloignées se rendent aussi dans les villes. Nous avons effectué quelques recherches sur ce phénomène migratoire que nous avons quantifié dans une certaine mesure.

Les Autochtones résidant en milieu urbain sont aussi très mobiles, ce qui rend très difficile l’administration de nos politiques et de nos programmes. Il est en effet difficile de suivre la population autochtone dans ses déplacements; il lui est difficile, à elle, d’accéder aux services dont elle a besoin et on ne sait pas toujours quand ni comment les Autochtones viennent en ville, si bien que nous ne pouvons pas nous préparer en conséquence à ce genre de transition. Une migration de ce type entraîne, à elle seule, une complexité supplémentaire dans le milieu où nous évoluons.

The Chair: The Youth Gang Prevention Fund, YGPF, to try to keep Aboriginal youth from getting into gangs is a good idea. I understand that the money expires at the end of this month. Do you know whether it will be renewed? Do you anticipate that?

Mr. MacDonald: The Youth Gang Prevention Fund is not in our department. I am not sure what department it is in. It is probably crime prevention or Public Safety Canada. I do not know the status of that.

The Chair: I will ask about the Urban Aboriginal Strategy. You have pointed out that committees exist in each of these 13 communities.

Mr. MacDonald: Yes.

The Chair: As well, you are having another look at two more. Do all levels of government and the community participate in that in the 13 that exist?

Mr. MacDonald: In most cases, yes. That is certainly how it has been designed. These are supposed to be broad-based committees with inclusive Aboriginal participation as well as participation by both levels of government.

The Chair: Do municipalities participate in it as well?

Mr. MacDonald: In some cases they do, yes.

The Chair: Do you think this is a good vehicle? Has it been generally working quite well?

Mr. MacDonald: I think it has generally been working quite well. I do not think that there has been the same level of coordination and effort to bring all the parties together under one window into the community in the past.

The Chair: You have said that it exists to improve life skills, promote job training, skills, entrepreneurship and to support Aboriginal women, children and families. What about housing issues for Aboriginal peoples? Those are big issues, as we learn from Statistics Canada. Another big issue is education, namely, graduation and moving into post-secondary as opposed to dropping out. Are these areas that the UAS and these steering committees could be addressing?

Mr. MacDonald: They could certainly be helping. In some cases we are partnering with other federal departments, such as in the Homelessness Partnering Strategy, HPS, to make their dollars go a bit further.

Le président : Le Fonds de lutte contre les activités des gangs de jeunes, le FLAG, dont l'objet est d'empêcher les jeunes Autochtones d'intégrer les gangs de rue, est une bonne idée. Je crois savoir que le financement de ce fonds arrivera à échéance à la fin du mois. Savez-vous s'il va être renouvelé? Est-ce que vous vous y attendez?

M. MacDonald : Le Fonds de lutte contre les activités des gangs de jeunes ne relève pas de notre ministère. Je ne sais pas qui au juste s'en occupe. C'est sans doute la prévention du crime ou Sécurité publique Canada. Je ne sais pas où en est ce programme.

Le président : Je vais vous poser une question au sujet de la Stratégie pour les Autochtones en milieu urbain. Vous avez indiqué qu'il y a des comités dans chacune de ces 13 collectivités.

M. MacDonald : C'est exact.

Le président : De plus, vous envisagez de faire la même chose dans deux autres villes. Est-ce que tous les ordres de gouvernement et toutes les collectivités participent aux 13 comités en place?

M. MacDonald : Oui, dans la plupart des cas. C'est ainsi que la chose a été pensée au départ. Ces comités sont censés reposer sur une base large faisant appel à une participation de tous les Autochtones et des deux ordres de gouvernement.

Le président : Les municipalités participent-elles également?

M. MacDonald : Oui, dans certains cas.

Le président : Estimez-vous que c'est un bon véhicule? A-t-il dans l'ensemble donné de bons résultats?

M. MacDonald : Je pense que, dans l'ensemble, il a effectivement donné de bons résultats. Je ne crois pas que, par le passé, on ait déjà déployé le même genre d'effort ni eu recours au même type de coordination pour amener toutes les parties à travailler au niveau d'un guichet unique au sein de la collectivité.

Le président : Vous avez dit que ce mécanisme a pour objet d'assurer une formation en dynamique de la vie et de promouvoir la formation professionnelle, l'acquisition de compétences et le sens d'entrepreneuriat, de même que d'appuyer les femmes, les enfants et les familles autochtones. Qu'en est-il des questions qui touchent au logement des Autochtones? Ce sont des enjeux importants, comme nous l'a appris Statistique Canada. Un autre grand enjeu est celui de la scolarité, c'est-à-dire l'obtention des diplômes et la poursuite d'études au niveau postsecondaire, cela en opposition au décrochage. Est-ce que tous ces aspects sont traités dans la SAMU et est-ce que les comités directeurs peuvent se pencher sur ces questions?

M. MacDonald : Ils peuvent effectivement donner un coup de main. Dans certains cas, nous travaillons en partenariat avec d'autres ministères fédéraux, comme dans le cas de la Stratégie de partenariat de lutte contre l'itinérance, la SPLI, pour optimiser les fonds investis.

The focus of this strategy is more on the areas that I have mentioned. Other programs focus more specifically on housing and homelessness. There are some Canada Mortgage and Housing Corporation, CMHC, programs and HPS programs.

The Chair: You have ideal collaboration here. These steering committees could have their mandates expanded. If they are well representative of all the elements that have come together to try to help support Aboriginal people, it sounds as though it is a good vehicle.

Mr. MacDonald: I agree. In some cases, we are partnering with the groups to make the money go further. Currently, the focus is on the areas that we have established there. Certainly, as I have indicated, there are projects that do include housing initiatives.

The Chair: YGPF does not come under your jurisdiction. We need to check on that and find out how that is going.

Mr. MacDonald: That particular program does not fall under our rubric, but we do have some projects that support similar goals.

The Chair: I thought you mentioned it.

Mr. MacDonald: There is a project in Regina called the Regina Anti-Gang Services, RAGS, where we partnered with Public Safety Canada to put a project in place. That specific responsibility is with a different department.

Senator Dyck: Thank you for the presentation. I am quite familiar with many of the statistics from 2006. Those are the kinds of data that turn my crank. I have questions about gender in the data presented and whether you have broken it down with respect to Aboriginal women with degrees or the gender difference of Aboriginal people going into trades.

As well, Mr. MacDonald, you talked about the UAS. You mentioned that one of the national priority areas is supporting Aboriginal women, children and families and that one of the funded projects is helping young Aboriginal mothers transition to the workforce from bad domestic situations. With respect to the data provided, can you determine or suggest that perhaps one reason that people move from reserves to urban centres is that women are leaving, whether for a better life generally or to escape domestic abuse, for example? Can you determine whether there is a loss of status by marriage? I do not believe that those factors were addressed specifically or whether they can be addressed from the data collected.

Ms. Badets: I do not have with me numbers on the proportions of Aboriginal women by group, trades and university. Certainly, we can get that information. However, we know that Aboriginal women, especially First Nations women, come back later to do

Cette stratégie est davantage axée sur les aspects dont j'ai parlé. D'autres programmes sont davantage concentrés sur le logement et l'itinérance. Il y a des programmes de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la SCHL, en vertu de la SPLI.

Le président : La collaboration est idéale dans ce cas. On pourrait élargir le mandat de ces comités directeurs. S'ils sont représentatifs de tous les éléments mis en œuvre pour appuyer les Autochtones, j'ai l'impression qu'ils constituent un bon véhicule.

M. MacDonald : Je suis d'accord. Il nous arrive de travailler en partenariat avec certains groupes pour optimiser les fonds que nous investissons. À l'heure actuelle, nous nous concentrons sur les aspects que nous avons recensés. Comme je l'ai dit, il y a bien sûr des projets qui comportent des initiatives en matière de logement.

Le président : Le FLAG ne relève pas de votre compétence. Nous allons devoir vérifier la situation à cet égard et savoir qui l'administre.

M. MacDonald : Ce programme ne relève pas de notre compétence, mais nous conduisons d'autres projets qui visent des objectifs semblables.

Le président : Je pensais que vous l'aviez mentionné.

M. MacDonald : À Regina, nous avons entrepris, en collaboration avec Santé publique Canada, un projet appelé Regina Anti-Gang Services ou RAGS. C'est cependant un autre ministère qui l'administre.

Le sénateur Dyck : Merci pour votre exposé. Je connais bien une bonne partie des statistiques de 2006. C'est le genre de données qui fait monter ma pression. Je vais vous poser des questions sur la différence entre les hommes et les femmes et j'aimerais savoir si vous avez des données précises sur les femmes autochtones ayant des diplômes ou sur la ventilation entre hommes et femmes en ce qui concerne l'apprentissage d'un métier.

De plus, monsieur MacDonald, vous avez parlé de la SAMU. Vous avez mentionné qu'un des domaines de priorité nationale est l'appui à accorder aux femmes, aux enfants et aux familles autochtones et qu'un des projets financés consiste à aider les mères autochtones à se sortir de mauvaises situations familiales pour entrer sur le marché du travail. À partir des données que vous nous avez fournies, pouvez-vous conclure qu'une des raisons pour lesquelles les Autochtones déménagent des réserves vers les centres urbains tient au fait que ce sont les femmes qui partent dans l'espoir de trouver une vie meilleure ou d'échapper à la violence familiale, par exemple? Pouvez-vous nous dire si certaines d'entre elles perdent leur statut d'Indienne en se mariant? Je ne crois pas que vous ayez précisément parlé de ces aspects ni qu'il en ait été question dans les données recueillies.

Mme Badets : J'ai ici des données sur les proportions de femmes autochtones par groupe, par métier et par niveau universitaire. Nous pourrions très certainement vous obtenir ce genre d'information. Cependant, nous savons que les femmes

their education. They might have early family formation and come to post-secondary education later. We would have to look at it in terms of completion, especially with university degrees.

Senator Dyck: I know that it is about twice as high for Aboriginal women than for Aboriginal men. An interesting statistic in a news article was that Aboriginal women with university degrees earn as much as non-Aboriginal women, but they still do not earn as much as non-Aboriginal men. The degree helps significantly.

With respect to status and non-status, slide 6 indicates that 74 per cent of First Nations people without status live in population centres. That is why I asked whether loss of status was part of the reason for moving to cities. Without status, you cannot live on-reserve.

Ms. Badets: That is all we would know. I do not think we ask that question in any of our surveys. Certainly, you are right; the slide speaks to 74 per cent of First Nations without status living in urban areas.

Senator Dyck: Slide 16 shows Aboriginal children living with one parent. Do you have data to indicate whether that is living with a mother versus living with a father?

Ms. Badets: Yes, we would have that.

Senator Dyck: Would it be mostly with a mother? Do you recall?

Ms. Badets: Yes, it is mostly with a mother.

Mr. MacDonald: I do not have the specific data here, but I know from the types of programs we run that by far most of the single parents living in an urban environment are young mothers with children as opposed to men living with children. I am not belittling the fact that there could be a reverse situation, but the majority are single mothers.

Senator Dyck: Within the funded programs under the UAS, are any directed to educating women on self-protection and other safety issues against violence? Are there such programs?

Denis Carignan, Director, Office of the Federal Interlocutor, Saskatchewan Indian and Northern Affairs Canada: Those types of projects have been funded. It varies by community because each community sets its own priorities for their community. For example, in Regina, one of the priorities is escape strategies from violence and gang lifestyle. Projects have been funded in the past that have that type of content.

autochtones, surtout les femmes de Premières nations, reprennent leurs études plus tard dans leur vie. Elles peuvent avoir eu une famille très tôt et n'aller chercher une éducation postsecondaire que plus tard dans leur vie. Nous devrions toutefois examiner la situation sous l'angle du parachèvement des études, surtout de l'obtention de diplômes universitaires.

Le sénateur Dyck : Je sais qu'il y a deux fois plus de femmes que d'hommes autochtones dans cette situation. J'ai lu dans un article intéressant qu'une femme autochtone titulaire d'un diplôme universitaire gagne autant qu'une femme non autochtone dans la même situation, même s'il y a encore un écart par rapport aux hommes non autochtones. Les diplômes aident beaucoup.

Pour ce qui est des Indiennes inscrites et des Indiennes non inscrites, à la diapositive 6, on peut lire que 74 p. 100 des Indiens non inscrits vivent dans des centres de population. C'est pour cela que je vous ai demandé si les femmes autochtones perdent leur statut après avoir déménagé dans une ville. Sans ce statut légal d'Indiennes, elles ne peuvent plus ensuite résider dans une réserve.

Mme Badets : C'est là tout ce que nous savons. Je ne crois pas que nous ayons posé ce genre de question dans une de nos enquêtes. Vous avez bien sûr raison; la diapositive indique que 74 p. 100 des membres de Premières nations qui résident dans les régions urbaines n'ont pas le statut d'Indiens inscrits.

Le sénateur Dyck : La diapositive 16 montre la proportion d'enfants autochtones vivant avec un seul parent. Avez-vous une idée de la répartition de ceux qui vivent avec la mère et de ceux qui vivent avec le père?

Mme Badets : Oui.

Le sénateur Dyck : Est-ce qu'ils vivent surtout avec la mère? Vous vous en souvenez?

Mme Badets : Oui, ils vivent principalement avec la mère.

M. MacDonald : Je n'ai ici pas de données précises à ce sujet, mais je sais que, dans le genre de programmes que nous administrons, la très grande majorité des parents seuls vivant en milieu urbain sont de jeunes mères avec des enfants. Les pères sont une minorité. Je ne veux pas laisser entendre que l'inverse n'est pas possible, mais il se trouve que la majorité de nos prestataires sont des mères en situation monoparentale.

Le sénateur Dyck : Est-ce que certains programmes financés en vertu de la SAMU ont pour objet d'enseigner aux femmes les principes d'autoprotection ainsi que les autres mesures de sécurité à prendre contre la violence? Administrez-vous de tels programmes?

Denis Carignan, directeur, Bureau de l'interlocuteur fédéral, Saskatchewan Affaires indiennes et du Nord Canada : Nous avons financé de tels projets qui diffèrent d'une collectivité à l'autre parce que chacune fixe ses propres priorités. À Regina, par exemple, les stratégies de sortie de situations violentes et de gangs de rue constituent l'une des priorités. Dans le passé, nous avons financé des projets portant sur de telles actions.

Senator Dyck: Slide 14 shows Aboriginal people living in crowded dwellings and indicates that it is higher in the western regions. Do you have any thoughts as to why that should be the case?

Mr. Carignan: Anecdotally, we have seen a lot of that with a fairly strong labour market and economy, especially in Saskatchewan. In the three centres, the vacancy rates are less than 1 per cent and the rents are very high. It makes it challenging for people at the lower income levels to find suitable places to live. We are seeing much more overcrowding.

Senator Callbeck: Mr. MacDonald, you talked about the UAS and said that it is working quite well and making a difference. It is a five-year strategy. Has there been any discussion about renewing the funding?

Mr. MacDonald: Yes. The strategy ends in 2012. The government will have to make a decision where it wants to take it next. As is the usual case, the government will have the option of renewing, terminating, adjusting or expanding it in some way. I imagine that the government will have a number of considerations, such as expansion, working more closely with the National Association of Friendship Centres, NAFC, and programming on reserves. We will have to think about many questions in the context of renewal.

Senator Callbeck: Has there been any discussion to date?

Mr. MacDonald: There has been some internal discussion, but we have not engaged communities on where we want to take the UAS. The government has not weighed in yet on where it wants to take the program.

Senator Callbeck: In the first part of your presentation, you talked about the complexity of policy and programming. We have three levels of government and 30 government departments delivering programs. There is no question that it is confusing. Do you have any recommendations that might simplify the situation?

Mr. MacDonald: I do not want to trumpet the UAS as the solution to everything, but there are three things you need to do to reduce complexity. First, you need to have better federal horizontal coordination; government departments need to talk to each other a bit more and develop tools through which they can flow funding.

Second, governments need to work better together. In some cases, that might mean formalizing relations with provincial and municipal governments to target particular areas.

Third, you need to support the urban Aboriginal community to set their own priorities and do their own planning. We need to respond to their priorities. Those are three general

Le sénateur Dyck : À la diapositive 14, on apprend que le nombre d'Autochtones vivant dans des logements surpeuplés est supérieur dans l'Ouest du Canada. Avez-vous une idée de la raison pour laquelle c'est ainsi?

M. Carignan : Nous avons, mais de façon non scientifique, constaté la prévalence de ce genre de phénomène dans les périodes où l'économie et le marché du travail se portaient relativement bien, surtout en Saskatchewan. Dans ces trois centres, les taux de vacance sont inférieurs à 1 p. 100 et les loyers sont très élevés. Ceux qui ont de faibles revenus ont donc de la difficulté à se trouver un logement, d'où la prépondérance du surpeuplement.

Le sénateur Callbeck : Monsieur MacDonald, vous avez dit que la SAMU donne de bons résultats et permet de changer les choses. Il s'agit d'une stratégie quinquennale. A-t-il été question d'en renouveler le financement?

M. MacDonald : Oui. Cette stratégie arrive à terme en 2012. Le gouvernement devra décider ce qu'il veut en faire ensuite. Comme c'est habituellement le cas, le gouvernement aura la possibilité de renouveler cette stratégie, d'y mettre fin, de la modifier ou de l'étendre d'une façon ou d'une autre. J'imagine qu'il va envisager un certain nombre de scénarios, comme l'expansion, le resserrement des liens avec l'Association nationale des centres d'amitié, l'ANCA, et la prestation de programmes dans les réserves. Nous allons devoir répondre à un grand nombre de questions relativement à ce renouvellement possible.

Le sénateur Callbeck : Avez-vous eu des discussions à ce sujet jusqu'ici?

M. MacDonald : À l'interne, mais nous n'en avons pas encore parlé avec les collectivités où nous voulons appliquer la SAMU. Le gouvernement n'a pas encore décidé des emplacements où il souhaite appliquer le programme.

Le sénateur Callbeck : Dans la première partie de votre présentation, vous avez parlé de la complexité de la politique et des programmes. Nous avons ici affaire à trois ordres de gouvernement et à 30 ministères qui dispensent les programmes. Il est indéniable que tout cela porte à la confusion. Auriez-vous une recommandation à faire pour simplifier la situation?

M. MacDonald : Je ne prétendrai pas que la SAMU est la panacée universelle, mais pour réduire la complexité dans ce dossier, il conviendrait de faire trois choses. Premièrement, il faudrait améliorer la coordination horizontale à l'échelon fédéral; les ministères fédéraux devraient un peu mieux communiquer entre eux et se doter des outils nécessaires pour acheminer le financement.

Deuxièmement, les gouvernements devraient apprendre à mieux collaborer entre eux. Dans certains cas, cela pourrait prendre la forme d'une formalisation des relations entre les paliers de gouvernement provincial et municipal dans des domaines bien précis.

Troisièmement, il faudrait aider les groupes d'autochtones vivant en milieu urbain à établir leurs propres priorités et à faire leur propre planification. Nous devons répondre à leurs priorités.

recommendations I would make — build the capacity of the community, coordinate the federal government across the board and work more closely with other governments who have a big stake in this as well.

Senator Callbeck: You said that no one government or group is responsible. Do you think one entity should be responsible? Would it help if one person were responsible for coordinating the various departments and agencies involved?

Mr. MacDonald: The federal government shows some leadership in this area. About 10 to 15 years ago, this issue did not have much of a coordinating sphere around it. The federal government is showing some leadership; communities are building their capacity; and the provinces are coming around as well. I am not sure that one party has to own it, but there needs to be some leadership. The federal government has shown some leadership in the area.

Senator Callbeck: Slide 11 shows the Aboriginal and non-Aboriginal population aged 25 to 54 by the educational levels. College levels for each group were pretty much the same at 21 per cent and 22 per cent. There is a big gap at the university level, with Aboriginal people at 10 per cent and non-Aboriginal people at 27 per cent.

Do you have any data that suggest the reason for this large gap?

Ms. Badets: The census provides that snapshot through educational profiles. We look at it over time, of course. We also do the Aboriginal Peoples Survey. I do not think we have ever asked Aboriginal people why they do not go on to university or why they drop out of high school. It is not something we know specifically. I am sure many people have many opinions on it, but we do not know the answer.

Senator Callbeck: There is no data. Slide 14 shows the percentage of Aboriginal people living in crowded dwellings. In Calgary, the percentage for Aboriginal people and non-Aboriginal people is the same. Why is that so in Calgary as compared to other cities?

Ms. Badets: My colleague talked about what is occurring in Saskatchewan, for example, and the types and availability of housing, in particular for low-income situations. Maybe Calgary is good in terms of people having access to affordable housing.

Mr. MacDonald: I cannot answer that, but it jumps out at me.

Voilà donc les trois recommandations que je ferais : améliorer les moyens dont disposent les communautés autochtones, coordonner l'action générale du gouvernement fédéral et collaborer plus étroitement avec les autres ordres de gouvernement qui, eux aussi, sont très engagés dans cette partie.

Le sénateur Callbeck : Vous avez dit qu'aucun ordre de gouvernement ni aucun groupe n'est en fin de compte responsable. Estimez-vous qu'il faille désigner un responsable? Serait-il utile qu'une personne soit responsable de coordonner le travail des ministères et des organismes concernés?

M. MacDonald : Le gouvernement fédéral fait preuve d'un certain leadership dans ce domaine. Il y a 10 ou 15 ans de cela, presque rien n'était coordonné à cet égard. Le gouvernement fait preuve de leadership; les communautés se dotent de moyens et les provinces se joignent au bal. Je n'irais pas jusqu'à dire qu'un de ces acteurs devrait s'appropriier tout le processus, mais il faut que quelqu'un fasse preuve de leadership. C'est ce que le gouvernement fédéral a fait.

Le sénateur Callbeck : La diapositive 11 montre les pourcentages d'Autochtones et de non-Autochtones âgés de 25 à 54 ans selon le niveau de scolarité. Du côté des études collégiales, on se rend compte que les deux groupes sont à peu près à égalité avec 21 p. 100 et 22 p. 100. En revanche, l'écart est énorme du côté des études universitaires, les Autochtones ne représentant que 10 p. 100 et les non-Autochtones se situant à 27 p. 100.

Avez-vous des données expliquant cet écart important?

Mme Badets : Le recensement donne un aperçu de la situation par les profils de scolarisation. Bien sûr, nous suivons cela dans le temps. Et puis, il y a l'Enquête auprès des peuples autochtones. Je ne crois pas que nous ayons demandé aux Autochtones pourquoi ils ne font pas d'études universitaires ou pourquoi ils décrochent du secondaire. Nous n'avons pas de réponse précise à ce sujet. Beaucoup, j'en suis sûr, ont une idée des raisons sous-jacentes, mais je n'ai personnellement pas de réponse à vous donner.

Le sénateur Callbeck : Il n'y a donc pas de données. La diapositive 14 montre la proportion d'Autochtones vivant dans des logements surpeuplés. À Calgary, les pourcentages entre Autochtones et non-Autochtones sont les mêmes. Comment la situation de Calgary se compare-t-elle à celle d'autres villes?

Mme Badets : Mon collègue vous a parlé de la situation en Saskatchewan, par exemple, et des types de logement disponibles, en particulier pour les personnes à faible revenu. Calgary est peut-être un bon exemple pour ce qui est de l'accès à des logements abordables.

M. MacDonald : Je ne peux pas vous répondre, mais ça semble sauter aux yeux.

Senator Merchant: We are dealing with statistics. Your information comes from census data, and Aboriginal people move a lot. How accurate is your information? What kind of return you do you get on the census?

Ms. Badets: A census is a big undertaking. Certainly, Statistics Canada uses all possible ways of getting that follow-up and the best quality information. It is the best quality information in Canada, but that is not to say that we do not miss people. Overall, we miss about 2 per cent of the population in total. We know that some groups are more mobile, such as young males, recent immigrants and Aboriginal people, making it a little more difficult. We make efforts to outreach to Aboriginal organizations and communities as well. We have a liaison program of Aboriginal officers across Canada working with Aboriginal communities to promote the census and explain why it is important.

Certainly, we do our very best; and it is the best data that we have.

Senator Merchant: Now that we are changing the census procedure, are you concerned that making it voluntary will change the quality or quantity of statistics that you receive?

Ms. Badets: We are asked this question everywhere. We will do the new National Household Survey, NHS, which is voluntary. We will not know about it until we have collected the information. We are making all kinds of efforts to promote the importance of this information to Canadians. We are enumerating in the North, and it is going quite well. Certainly, it is important for all Canadians to participate in the National Household Survey and provide us with the quality information that we need. We are hopeful that it will be useful information.

Senator Merchant: Are you concerned?

Ms. Badets: We are confident that it will be usable information. Until we have collected, analyzed and processed the information, we will not know for sure.

Senator Merchant: To the whole panel, are things improving for Aboriginal communities as compared to 10, 20 or 30 years ago? Could you tell us the areas where there has been no improvement, some improvement, a lot of improvement, as well as the areas that you are concerned about? How is the Aboriginal population doing?

Mr. MacDonald: I will take a shot at that. I focused on the urban environment. We have seen an improvement on a number of the socio-economic indicators, but the gap still persists. As the

Le sénateur Merchant : Nous avons affaire à des statistiques. Vous tenez vos informations de données de recensement et les Autochtones bougent beaucoup. Dans quelle mesure vos informations sont-elles exactes? Quel genre de retour avez-vous lors des recensements?

Mme Badets : Un recensement, c'est une vaste entreprise. Il est évident que Statistique Canada a recours à tous les moyens possibles pour assurer ce genre de suivi et disposer d'informations qui soient de la meilleure qualité possible. Il s'agit de la meilleure qualité d'information que nous ayons au Canada, mais cela ne revient pas à dire que certains ne passent pas au travers des mailles du filet. En règle générale, nous passons à côté de 2 p. 100 environ de la population totale. Nous savons que certains groupes sont plus mobiles que d'autres, comme les jeunes hommes, les immigrants récents et les Autochtones, ce qui complique d'autant la tâche. Nous nous efforçons de communiquer avec les organisations et les communautés autochtones. Partout au Canada, nous avons des agents autochtones qui gèrent un programme de liaison au sein des communautés autochtones afin de promouvoir le recensement et d'en expliquer l'importance.

Nous faisons bien sûr tout ce que nous pouvons et ce sont là les meilleures données dont nous disposons.

Le sénateur Merchant : Maintenant que la procédure de recensement a été modifiée et que le remplissage du formulaire est discrétionnaire, ne craignez-vous pas que la qualité ou la quantité des statistiques que vous recevez soit modifiée?

Mme Badets : Tout le monde nous pose cette question. Nous sommes sur le point d'entreprendre la nouvelle Enquête auprès des ménages qui est volontaire et nous ne saurons pas ce que cette nouvelle formule va produire avant d'avoir recueilli toutes les données. Nous avons lancé toutes sortes de projets en vue de promouvoir l'importance que constituent ces données pour les Canadiens. Le recensement se déroule actuellement dans le Nord et les choses vont bon train. Il est également très important que tous les Canadiens participent à l'Enquête auprès des ménages et qu'ils nous fournissent les données de qualité dont nous avons besoin. Nous espérons que cette information sera utile.

Le sénateur Merchant : Cela vous préoccupe-t-il?

Mme Badets : Nous sommes sûrs que ces données seront utilisables. Toutefois, tant que nous n'aurons pas recueilli, analysé et traité l'information, nous n'aurons aucune certitude.

Le sénateur Merchant : Ma question s'adresse à tous nos témoins. La situation des communautés autochtones s'améliore-t-elle par rapport à ce qu'elle était il y a 10, 20 ou 30 ans? Pouvez-vous nous dire dans quels domaines on a constaté l'absence, un peu ou beaucoup d'améliorations et les domaines qui vous préoccupent? Comment la population autochtone s'en sort-elle?

M. MacDonald : Je vais essayer de répondre à cette question. Je me suis surtout intéressé au milieu urbain. J'ai constaté des améliorations pour certains indicateurs socioéconomiques, mais

Aboriginal population improves along that scale, so does the non-Aboriginal population. The issue will be to close the gap.

Out West, there will be a potential labour market issue as the young Aboriginal population comes into the labour force to meet the huge demand. That will present itself as an opportunity to close the gap or as a problem that will increase significantly. You will have to target that young population and get them educated in some of the trades and into apprenticeship programs. That is probably a significant public policy issue to look at in the future. In particular, that will be in Western Canada.

Senator Merchant: Has there been an improvement in the health of First Nations people in cities?

Mr. MacDonald: I cannot say, because I am not aware of that data.

Ms. Badets: I am not sure either. We may have looked at it, but I do not know offhand.

Senator Merchant: Some of this is self-reporting data. Do First Nations people complain as much as non-Aboriginal people? We use different tools and work differently. How accurate is the picture? I know you are trying to present the best information, but I wonder how accurate it is.

Senator Cordy: This is very interesting. We are studying the issue of inclusion. It is sort of sad when we have to have a special panel on Aboriginal peoples in terms of being included in the Canadian population.

Slide 18 shows parents of young Aboriginal children under six years of age, excluding reserves, and their satisfaction with a number of issues. Is the data self-reported? How is the survey taken?

Returning to Senator Merchant's questions, what are the expectations of people who move to urban areas? I have heard that perhaps their expectations are not as high as they should be. Perhaps you can tell me how you obtained this information.

Ms. Connors: For the Aboriginal Children's Survey, we asked the parents of children under the age of six to report. We asked them to rate their community from excellent to poor. It was a scale for a number of different areas within their communities. This was the parents' perception of how they felt about their community as a place with good schools or a place with adequate health facilities.

l'écart persiste. À cet égard, la situation des populations autochtones s'améliore, tout comme celle des populations non autochtones. L'enjeu sera maintenant de combler l'écart.

Dans l'Ouest, nous risquons de nous heurter à un problème du côté du marché du travail à cause de l'afflux de jeunes Autochtones qui intégreront la population active en réponse à l'énorme demande. Cette situation pourrait permettre de combler l'écart entre Autochtones et non-Autochtones ou, au contraire, pourrait continuer de creuser le fossé entre les deux groupes. Il faudra cibler cette jeune population pour l'orienter vers des programmes d'apprentissage et de formation professionnelle. Il s'agit sans doute là d'une question de politique publique notoire à laquelle il conviendra de s'intéresser dans l'avenir, surtout dans le cas de l'Ouest du Canada.

Le sénateur Merchant : A-t-on constaté une amélioration de l'état de santé des membres de Premières nations dans les villes?

M. MacDonald : Je ne peux vous répondre et je ne sais pas si de telles données existent.

Mme Badets : Je n'en suis pas sûre non plus. Nous allons vérifier, mais a priori je ne sais pas.

Le sénateur Merchant : Une partie de ces données sont autodéclarées. Les Autochtones se plaignent-ils autant que les non-Autochtones? Nous utilisons des outils différents et nous travaillons de façon différente. Dans quelle mesure ce portrait est-il exact? Je sais que vous essayez de nous donner les meilleures informations possible, mais je me demande dans quelle mesure elles sont précises.

Le sénateur Cordy : C'est très intéressant. Nous étudions la question de l'inclusion. Il est triste de constater qu'il nous faille faire venir un groupe de témoins spécialisés dans les questions autochtones pour parler de l'inclusion de ce groupe au sein de la population canadienne.

À la diapositive 18, il est question du degré de satisfaction des parents de jeunes enfants autochtones âgés de moins de six ans, à l'exclusion des réserves, relativement à un certain nombre d'aspects. S'agit-il de données autodéclarées? Quelle était la méthodologie de l'enquête?

Pour en revenir aux questions du sénateur Merchant, à quoi s'attendent les Autochtones qui déménagent en région urbaine? Je me suis laissée dire qu'ils ne s'attendent peut-être pas à autant qu'ils le devraient. Vous pourriez peut-être nous indiquer comment vous avez obtenu cette information.

Mme Connors : Dans le cas de l'Enquête sur les enfants autochtones, nous nous sommes adressés aux parents d'enfants âgés de moins de six ans. Nous leur avons demandé de noter leur agglomération sur une échelle allant de médiocre à excellente. Ils devaient se prononcer sur différents secteurs d'activités. Il s'agissait de sonder la perception que les parents ont de leur collectivité dans le cas, par exemple, de la qualité des écoles et de l'adéquation des établissements de santé.

Senator Cordy: Did you collect any data on Aboriginal people living in urban areas or population centres with respect to the attachment they feel to their urban area?

Ms. Connors: We did not ask those questions on the survey. It was really questions about the facilities and the activities within their community. We did not ask specifically about their attachment to their city.

Mr. MacDonald: Environics recently did an interesting survey, as I mentioned, the Urban Aboriginal People Survey. They looked at exactly those types of questions: What are the attitudes and aspirations of people living in the city? There were some interesting findings.

I would refer the committee to have a look at the survey in detail. In general, the findings are that cities are very welcoming places for urban Aboriginal people, and urban Aboriginal people feel that they can make quite a contribution to the cities in which they live without giving up their cultural background or heritage or aspirations as well. It is not the best methodology out there, but it is an illuminating survey from a different data source than Statistics Canada.

Mr. Carignan: On a project-specific basis, in Saskatchewan, each of our steering committees has set cultural identity as a priority. In all three cities, we have projects related to transferring and bringing that cultural identity in for our First Nations and Metis people in our cities, primarily in schools. In Regina, we are funding an elders and residents program along with the province and the public school division. The purpose is to get people to see a role model inside the school. It is having a positive effect in terms of attendance, which in turn is affecting some of the results that we are seeing in the 30 schools in which these people work.

Senator Cordy: I think if you had programs in all the schools, that would affect the numbers shown on the graph on slide 18. The lowest numbers are how they feel about First Nations, Metis and Inuit cultural activities. If you were to do that, I would think those numbers would go up.

Mr. Carignan: They would rise.

Senator Seidman: Thank you very much for your presentation. Mr. MacDonald, you said that in 2007 the Government of Canada committed \$68.5 million on this Urban Aboriginal Strategy with the goal of working in partnership. You also said that you work in cities through local community steering committees and that in all cases, the approach has been inclusive of the diverse nature of the urban Aboriginal environment. Could you tell us what you mean when you say that it has been inclusive and then how you achieve this inclusiveness?

Le sénateur Cordy : Avez-vous recueilli des données sur les Autochtones résidant en région urbaine ou dans les centres de population sous l'angle de leur attachement à ces régions urbaines?

Mme Connors : Nous n'avons pas posé ce genre de questions. Nous voulions plutôt recueillir des données sur les installations et les activités. Nous n'avons pas posé de questions particulières sur l'attachement des Autochtones à leur ville.

M. MacDonald : Environics a récemment effectué un sondage intéressant, comme je le disais, soit l'Enquête auprès des Autochtones en milieu urbain. Cette firme s'est précisément penchée sur le genre de questions que vous soulevez : quelles sont les attitudes et aspirations des Autochtones résidant dans les villes? Et les constats sont intéressants.

J'invite le comité à examiner de près les résultats de l'enquête. En règle générale, on s'aperçoit que les villes sont particulièrement accueillantes pour les Autochtones et que ceux-ci jugent qu'ils peuvent apporter une véritable contribution à leurs villes sans renoncer à leur bagage culturel, à leur patrimoine ou à leurs aspirations. Cette enquête n'a pas été effectuée selon la meilleure méthodologie possible, mais elle nous éclaire à partir d'une source de données différente de celle de Statistique Canada.

M. Carignan : En Saskatchewan, chacun de nos comités directeurs a déterminé que l'identité culturelle est une priorité. Dans les trois villes, nous administrons des projets qui portent sur le transfert de l'identité culturelle des membres de Premières nations et des Métis dans nos villes, surtout dans les écoles. À Regina, nous finançons un programme qui s'adresse aux aînés et aux résidents, en collaboration avec la province et la division scolaire. Il est question de faire venir dans les écoles des personnes qui représentent des modèles de comportement. Dans les 30 écoles fréquentées par de telles personnes, l'assiduité des élèves s'est améliorée de même que leurs résultats scolaires.

Le sénateur Cordy : Si de tels programmes étaient administrés dans toutes les écoles, on constaterait une amélioration des pourcentages de la diapositive 18. Les pourcentages sont particulièrement faibles en ce qui concerne l'évaluation des lieux offrant des activités traditionnelles des Premières nations, des Métis et des Inuits. Si vous appliquez ce programme partout, je pense que les pourcentages augmenteraient.

M. Carignan : Effectivement.

Le sénateur Seidman : Merci beaucoup pour votre exposé. Monsieur MacDonald, vous avez dit qu'en 2007, le gouvernement du Canada a consacré 68,5 millions de dollars à la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain afin de créer des partenariats. Vous avez aussi déclaré que vous êtes présents dans les villes, par le truchement des comités directeurs communautaires et que, dans tous les cas, vous avez adopté une approche inclusive face à la nature diversifiée du milieu urbain dans lequel vivent les Autochtones. Pouvez-vous nous dire ce que vous entendez par approche inclusive et nous expliquer comment vous êtes parvenu à vos fins?

Mr. MacDonald: As I have indicated, we work through these community steering committees. In some cases, we have had to establish these in cities where we have not had an existing structure with which to work. We ensure that these committees have representation from First Nation, Inuit — where there is an Inuit population — and Metis and that there is a service-delivery component to it. We have the participation of provinces and municipalities as well. That is what we mean by inclusive.

We are at the table as well, as a partner of the federal government, and we bring not only our office to the table but also other federal government departments, depending on the nature of project. It is a broad-based, inclusive partnership that is inclusive of the community and also governments and other stakeholders that have an interest in the urban Aboriginal community.

Senator Seidman: I am specifically interested in the Aboriginal people. We have the Congress of Aboriginal Peoples, the Métis National Council, the Inuit and the Assembly of First Nations, all these groups. Are they all involved in the UAS?

Mr. MacDonald: There are local organizations, people representing them or people un-affiliated with the national organizations but still First Nations, Inuit and Metis people. It is a broad-based, inclusive approach.

Senator Seidman: It is interesting that the federal government is involved in off-reserve Aboriginal issues. I would have thought this would be provincial. Would you explain that to us?

Mr. MacDonald: There was a view in the past that the federal government would deal with on-reserve issues and the provincial government would deal with off-reserve issues, but that becomes an esoteric debate after a while. The federal government has a strong interest in the urban Aboriginal environment. We spend lots of money there, not just through our office but through many other programs. It is important that we track those investments and make the most of them.

My experience in the past is that if you start arguing over whose jurisdiction it is, you will get nothing done, as opposed to when you have a practical focus, working with provinces and municipalities on the ground. I do not want to get into issues of jurisdictional wrangling. The federal government has an interest. I think we have a role, and we can play that role without getting into that debate.

Senator Seidman: You said that the federal government is showing leadership, not ownership. That is a particularly interesting statement.

M. MacDonald : Comme je vous l'ai dit, nous collaborons avec les comités directeurs communautaires. Dans certains cas, nous avons dû en implanter dans les villes où il n'existait aucune structure avec laquelle nous pouvions travailler. Nous avons veillé à ce que des représentants de Premières nations, d'Inuits — quand il y avait une population inuite — et de Métis siègent à ces comités et que ces comités offrent une composante de prestation de services. Nous avons également compté sur la participation des provinces et des municipalités. C'est en cela que nous avons été inclusifs.

En outre, nous sommes le partenaire qui représente le gouvernement fédéral et nous mettons non seulement à disposition les services de notre bureau, mais également ceux d'autres ministères fédéraux, selon la nature des projets. Il s'agit d'un partenariat très vaste, inclusif, qui tient compte de toutes les communautés, mais aussi des différents ordres de gouvernement et des différents intervenants qui s'intéressent à la communauté des Autochtones vivant en milieu urbain.

Le sénateur Seidman : Je m'intéresse particulièrement à la situation des Autochtones. Est-ce que des groupes comme le Congrès des Peuples Autochtones, le Ralliement national des Métis et l'Assemblée des Premières Nations interviennent dans la SAMU?

M. MacDonald : Il y a des organisations locales, des gens qui représentent les organisations nationales ou encore d'autres qui ne sont pas affiliés à des organisations nationales mais il s'agit tout de même d'Autochtones, d'Inuits et de Métis. Nous appliquons une démarche très large, inclusive.

Le sénateur Seidman : Il est intéressant de constater que le gouvernement fédéral s'intéresse aux questions autochtones hors réserve. J'aurais pensé que ce genre de questions relevait des provinces. Pouvez-vous nous expliquer ce qui se passe?

M. MacDonald : Dans le passé, on estimait que le gouvernement fédéral devait s'occuper de tout ce qui se passait dans les réserves et que les gouvernements provinciaux s'intéresseraient aux questions hors réserve, mais au bout d'un moment, le débat a tourné à l'esotérisme. Le gouvernement fédéral s'intéresse beaucoup au milieu urbain dans lequel vivent les Autochtones. Nous dépensons énormément à cet égard, pas uniquement par le truchement de notre bureau, mais aussi par le biais de bien d'autres programmes. Il est important de suivre tous ces investissements et d'en tirer le meilleur parti.

Dans le passé, j'ai constaté que si l'on commence à polémiquer sur qui a compétence ou pas, plutôt que de se concentrer sur les aspects pratiques, de collaborer avec les provinces et les territoires, on finit par ne rien faire. Je ne vais pas rentrer dans les querelles de clocher. Le gouvernement fédéral est intéressé par cette question. Je crois que nous avons un rôle à jouer et que nous pouvons jouer un rôle sans nous empêtrer dans ce genre de débat.

Le sénateur Seidman : Vous avez dit que le gouvernement fédéral fait preuve de leadership, mais qu'il ne s'est pas approprié le processus. C'est particulièrement intéressant comme déclaration.

Mr. MacDonald: Yes.

Mr. Carignan: I am a First Nation member of a First Nation in Saskatchewan. I have been working as a federal public servant for about 17 years, mainly on the Aboriginal file on-reserve with Statistics Canada and INAC. This particular strategy is the reason that I came to work for the federal government. It allows us to be connected to the communities; it allows us, as a management culture, to listen to the community interests first and then find partners willing to work with us. That is something that really represents the future of government.

The Chair: That is a good, strong message with which to complete this panel. Thank you to all four of you for being here.

We will turn now to our second panel on the subject of social inclusion and social cohesion, dealing with Aboriginal issues.

I welcome our panellists for this part of the meeting. We have David Chartrand, Vice-President, Métis National Council. He is also the president of the Manitoba Metis Federation, MMF. The Métis National Council, MNC, is the recognized voice of the Metis people nationally and internationally. It receives its mandate and direction from the democratically elected leadership of the Metis nation governments from Ontario westward.

We have Betty Ann Lavallée, National Chief, Congress of Aboriginal Peoples. She is also former chief of the New Brunswick Aboriginal Peoples Council and a former member of the Canadian Armed Forces. Accompanying Ms. Lavallée is Randy Martin, National Bilateral Relations Director. The Congress of Aboriginal Peoples, CAP, is a nationally incorporated umbrella organization. It represents the interests nationally of its provincial and territorial affiliate organizations.

We also have Rick Simon, Regional Chief, Nova Scotia and Newfoundland, Assembly of First Nations. The Assembly of First Nations, AFN, is the national representative organization of the First Nations in Canada. There are over 630 First Nations communities in Canada. The AFN secretariat is designed to present the views of the various First Nations through their leaders.

Welcome to all of you. I will start in the order that I have introduced you, if I might, unless you have a preference to go in another order.

David Chartrand, Vice-President, Métis National Council: Thank you for having us here this evening. It definitely is a pleasure for us to be here to give a quick snapshot of the state of the Metis people from Ontario West, from our perspective. In case people are not aware of the Métis National Council, it is our national body that represents the Metis governments from Ontario to British Columbia. We have five provincial governments, each governed by a ballot-box election province

M. MacDonald : Oui.

M. Carignan : Je suis membre d'une Première nation de la Saskatchewan. J'ai été fonctionnaire fédéral pendant 17 ans environ et j'ai surtout travaillé dans le dossier des Autochtones vivant dans les réserves à Statistique Canada et à AINC. C'est principalement à cause de cette stratégie que j'ai décidé de travailler pour le gouvernement fédéral. Celle-ci nous a permis de nous brancher sur les collectivités, d'adopter une culture de gestion qui a consisté à nous mettre d'abord à l'écoute des communautés, puis à trouver des partenaires disposés à collaborer avec nous. C'est là que réside l'avenir de l'action gouvernementale.

Le président : Excellent. Voilà un message très fort qui permet de conclure avec ce groupe de témoins. Merci à vous quatre de vous être déplacés.

Nous allons maintenant passer à notre second groupe, toujours sur le thème de l'inclusion sociale et de la cohésion sociale en regard des questions autochtones.

J'accueille donc nos prochains témoins. David Chartrand est vice-président du Ralliement national des Métis et il est également président de la Manitoba Metis Federation, la MMF. Le Ralliement national des Métis, le RNM, est la voix officielle des Métis sur la scène nationale et internationale. Il est investi d'un mandat et reçoit ses orientations de dirigeants démocratiquement élus des gouvernements de la nation métisse, en Ontario et dans les provinces de l'Ouest.

Nous accueillons aussi Betty Ann Lavallée du Congrès des Peuples Autochtones. Elle a été chef du Conseil des peuples autochtones du Nouveau-Brunswick et est ex-militaire des Forces canadiennes. Elle est accompagnée de Randy Martin, conseiller en affaire politique. Le Congrès des Peuples Autochtones, ou CPA, est un organisme-cadre national constitué en personne morale. Il représente, sur la scène nationale, les intérêts des organisations provinciales et territoriales qui y sont affiliées.

Nous entendrons aussi Rick Simon, chef régional de l'Assemblée des Premières Nations de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. L'Assemblée des Premières Nations, l'APN, est l'organisation nationale qui représente toutes les Premières nations au Canada, soit plus de 630 communautés. Le secrétariat de l'APN a pour mission de présenter le point de vue des différentes Premières nations par la voie de leurs responsables.

Bienvenue à vous tous. Nous allons débiter dans l'ordre selon lequel je vous ai présentés, à moins que vous ne préféreriez procéder autrement.

David Chartrand, vice-président, Ralliement national des Métis : Merci pour votre invitation. Nous sommes ravis de nous trouver ici afin de vous donner un bref aperçu de la situation des Métis de l'Ontario et de l'Ouest, telle que nous la percevons. Pour ceux qui ne connaîtraient pas le Ralliement national des Métis, sachez qu'il s'agit de l'organisme national représentant tous les gouvernements métis de l'Ontario jusqu'à la Colombie-Britannique. Nous comptons cinq gouvernements provinciaux,

wide. It is the only Aboriginal government structure that is formed in the way that it is across Canada. We are proud of it. We hold it dear to our hearts and vigorously protect it to ensure that every member has a right to vote for its leadership.

The Chair: I forgot to mention one thing. Could each of the three of you who are making opening comments keep your comments to seven minutes?

Mr. Chartrand: That is my plan. I just wanted to make sure people knew who we are.

Statistics Canada defines “urban” as a community of 1,000 or more inhabitants. By that definition alone, the Metis would fit into a large category because we live in smaller urban centres. As an example, we dominate Winnipeg with 53 per cent of the Aboriginal population being Metis. We look at that segment of the establishment of our homeland. I heard some questions about mobility. We are not as mobile in the cities. We live in the cities and have been there for some time — in fact, two or three generations now in the urban centres.

I was listening to the previous discussion, and I wanted to go into detail on the statistical method of documentation that we have been able to gather. I do apologize that I have not been able to translate this into French. I tried quickly to put it together. I know I did not give you enough time to read it, but I would hope you would read the entire document that we presented.

My view is completely different to that of the earlier presenters. It is not working. In fact, it is in worse shape than ever. It is unfortunate that it is in that state. As a good example, you heard that the government referenced \$65 million spent on urban in the last UAS. In fact, the Metis received 6 per cent of that, yet we dominate such a large populous base in Western Canada. We are not a participant of the process. We tried to be a partner from the beginning; we tried to work with it. It did not take us anywhere. In fact, we are not very fond of it.

I am very proud to say that two prime ministers have now recognized unfortunately that the Metis continue to fall through the cracks. Paul Martin acknowledged it openly and strongly, and Stephen Harper referenced recently at a meeting that the Metis are falling through the cracks and that something has to be done. In the Manitoba Metis Federation, one government alone, we have 52,000 voting members who are 18 years of age or over on our registry. We have a large body to administer and oversee.

We are quite concerned that the continuation of the direction of this program is not beneficial at all. If you use the scenario of a population of over 1,000, under the Urban Multi-Purpose

chacun étant élu par scrutin secret à l'échelle de chaque province. Il s'agit de la seule structure gouvernementale autochtone à obéir à ce genre de procédure au Canada. Nous en sommes fiers. Elle nous est très chère et nous la protégeons avec conviction pour nous assurer que chaque membre ait le droit d'élire ses dirigeants.

Le président : J'ai oublié de mentionner une chose. Pourriez-vous, chacun, limiter vos remarques liminaires à sept minutes?

M. Chartrand : C'est ce que j'envisageais de faire. Je voulais simplement m'assurer que les gens savent qui nous sommes.

Statistique Canada définit les régions « urbaines » comme étant des agglomérations de 1 000 habitants ou plus. Si l'on applique cette seule définition, les Métis devraient se retrouver dans une catégorie plutôt large, parce qu'ils résident dans les petits centres urbains. Par exemple, nous sommes dominants au sein de la population autochtone de Winnipeg, puisque nous en constituons les 53 p. 100. Nous considérons ce segment de population dans l'établissement de notre terroir. J'ai entendu les sénateurs poser des questions sur la mobilité. Dans les villes, nous ne sommes pas aussi mobiles. Nous y vivons depuis longtemps déjà, en fait depuis deux ou trois générations.

En entendant les échanges précédents, je me suis dit qu'il fallait que je précise la méthode de documentation statistique que nous avons appliquée. Je suis désolé de ne pas avoir pu faire traduire ce texte en français. Je me suis efforcé de le préparer rapidement. Je sais que vous n'avez pas eu assez de temps pour le lire, mais j'espère que vous pourrez lire tout le document que nous vous avons soumis.

Je suis en complet désaccord avec les intervenants précédents. Les choses ne fonctionnent pas. En fait, la situation est pire que jamais. Il est malheureux que nous nous retrouvions dans ce genre de situation. Par exemple, on vous a dit que le gouvernement déclare avoir dépensé 65 millions de dollars sur les Autochtones résidant en milieu urbain dans la SAMU. En réalité, les Métis n'ont reçu que 6 p. 100 de cette somme, même si, sur le plan démographique, nous dominons dans les centres urbains les plus peuplés de l'Ouest du Canada. Nous ne sommes pas intervenants dans ce processus. Nous avons tenté d'être un des partenaires dès le début et avons essayé de travailler sur ce plan. Cela ne nous a conduits nulle part et je dirais même que nous n'apprécions pas particulièrement la SAMU.

Je suis très fier de dire que deux premiers ministres ont admis que, malheureusement, les Métis continuent d'être laissés pour compte. Paul Martin l'a officiellement et ouvertement reconnu et Stephen Harper a récemment déclaré, lors d'une réunion, que les Métis sont de grands oubliés et qu'il faut corriger la situation. La Manitoba Metis Federation, qui est l'un des gouvernements provinciaux, compte 52 000 électeurs de plus de 18 ans. Nous devons administrer et représenter une importante population de commettants.

Nous sommes très préoccupés par le fait que l'orientation adoptée pour ce programme ne nous profite absolument pas. À cause du seuil de 1 000 habitants établi pour l'application de

Aboriginal Youth Centre Initiative, UMAC — they have since changed the name — if a Metis village had 700, 800 or 900 people, it would not be allowed to have any youth programs. Even if we bordered a community that was five miles away from us and had the same populace, we could not join together to be accepted as being eligible for that program.

It truly has been, in our view, something that has been misguided. I know the bureaucracy truly believes in this program. I do not hold anything negative toward their belief, but I know by facts. I have been in politics since 1988. I have been elected too long — I think five different terms. I received 85 per cent of the vote in the last election. It is a challenging issue when you find yourself in a position where governments come and talk about inclusion and inclusionary processes, a partnership, yet they do not include the government that is there representing the people.

One of the things I hope you will see in our document when you read it is that there are so many different groups. You heard the previous speaker talk about subcommittees of 20 or 30 groups together, and those groups are such a mishmash everywhere. They are trying their best to do a service themselves. In fact, it is the only funding that some of them have, and it is not coordinated. You do not know who is going left or right or which door is being opened or closed; there is no coordination.

Statistically, you can see by the evidence throughout urban centres such as Winnipeg that things are not better; they are worse. Human Resources and Skills Development Canada, HRSDC, funds a program now called the Aboriginal Skills and Employment Training Strategy, ASETS; it was originally called the Aboriginal Human Resources Development Agreement, AHRDA. MMF has ranked top out of 81 AHRDAs in Canada for the last 10 years. It is one of Canada's best programs. It has worked wonders. We have been able to employ and overcome all of our targets that have been imposed on us by the government.

Instead of teaming up with that type of program, the bureaucracy, the government created another program that actually competes with this program instead of partnering with us. If you do not have your football team all working together but have just a quarterback, you will not get far if you do not have defensive. If you do not have a good coach, like the Montreal Canadians are seeing, you will not win. You cannot win with one hockey player. The same concept applies to our process. There is no coordination or a sense of inclusion for Metis governments. As I said, statistics cannot deny that we can prove that we had 6 per cent or \$4 million out of \$65 million was transferred to our five governments.

At the end of the day, there is no benefit to anyone. It is unfortunate. There is not enough properly coordinated investment. If we are to invest in something, we should look at the short and long term. We should not just invest because it looks good in the media one day and then not wonder about the

l'Initiative des centres urbains polyvalents pour les jeunes Autochtones, les CUPJA — le nom a depuis été changé — les villages métis de 700, 800 ou 900 habitants ne pouvaient pas se prévaloir des programmes pour jeunes. Même deux villages de populations identiques situés à cinq milles l'un de l'autre ne pouvaient pas se rassembler pour être admissibles au programme.

Selon nous, il s'agit là d'un programme mal ficelé. Je sais que les fonctionnaires sont convaincus des vertus de ce programme. Je ne les critique pas pour leurs convictions, mais je connais les faits. Je suis en politique depuis 1988. J'ai été réélu trop de fois, puisque je crois avoir rempli cinq mandats. À la dernière élection, j'ai été élu par 85 p. 100 des électeurs. C'est très difficile quand on se retrouve dans une situation où les gouvernements autour de vous parlent d'inclusion et de démarches inclusives, de partenariats, mais qu'ils ne tiennent pas compte du gouvernement qui représente la population.

J'espère qu'à la lecture de notre document vous constaterez qu'il existe de nombreux groupes. Un des intervenants précédents vous a parlé de sous-comités représentant 20 ou 30 groupes qui sont très disparates. Ils font de leur mieux pour se doter d'un service. D'ailleurs, c'est la seule source de financement dont certains disposent et elle n'est pas coordonnée. On ne sait pas qui fait quoi ni quelle porte est ouverte ou fermée. Il n'y a aucune coordination.

Les statistiques prouvent que, dans des centres urbains comme Winnipeg, la situation ne s'améliore pas, qu'elle empire. Ressources humaines et Développement des compétences Canada, RHDC, finance un programme qui a été rebaptisé Stratégie pour les compétences et l'emploi des Autochtones ou SCEA. Avant, il s'agissait de l'Entente sur le développement des ressources humaines autochtones, l'EDRHA. La MMF s'est systématiquement classée en tête de liste sur les 81 EDRHA signées au Canada au cours des 10 dernières années. C'est l'un des meilleurs programmes au pays. Il a fait des merveilles. Il nous a permis d'employer des Autochtones et de dépasser toutes les cibles qui nous avaient été imposées par le gouvernement.

Plutôt que de se regrouper autour de ce type de programme, la bureaucratie, le gouvernement en a lancé un autre qui vient lui faire concurrence et ils ne collaborent plus avec nous. Si, au football, toute l'équipe ne fait pas bloc et que le quart arrière se retrouve seul, en l'absence de défenseurs, elle ne fera pas des miracles. Si vous n'avez pas un bon entraîneur, comme les Canadiens de Montréal, vous ne risquez pas de gagner. Il est impossible de gagner quand on a un seul joueur au hockey. C'est la même chose avec le processus qui nous concerne. Il n'y a pas de coordination, on n'inclut pas les gouvernements métis. Comme je le disais, les statistiques ne contredisent pas le fait que nos cinq gouvernements ont reçu 6 p. 100 des 65 millions de dollars, soit 4 millions de dollars.

En fin de compte, personne ne gagne. C'est malheureux. Cet investissement n'a pas été suffisamment coordonné. Quitte à investir, il faut envisager le court et le long terme. On ne doit pas simplement investir parce que ça paraît bien un jour dans les médias pour ne plus ensuite se poser de questions au sujet des

results. The Metis have always paid taxes and continue to pay taxes today. We pay hundreds of millions of dollars in taxes annually, and we are not getting our fair share back.

In a nutshell, Mr. Chair, as I said earlier, the Metis feel strongly that the UAS is not a successful program at this point in time. We have a number of structures that we can bring to the table, as the provincial government does. We manage the entire child welfare in Manitoba. We have the mandate and the legislation to oversee all of the child welfare. Instead of coordinating that, bringing all of those resources and partnerships to the table, they exclude us. It is unfortunate, but that is the direction that the department and the bureaucracy have taken, and it truly has held us back.

I tried to keep it within seven minutes.

The Chair: You did very well. I have been looking through your document. You have some recommendations on page 9, the last page of the document, so members can look at that.

Betty Ann Lavallée, National Chief, Congress of Aboriginal Peoples: Good evening, Mr. Chair, members of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology. It is an honour to speak to this committee on the traditional and unceded territory of the Algonquin peoples about social issues in Canada's largest cities.

I am a status Mi'kmaq woman and have lived all my life off-reserve. I am from Geary, New Brunswick, and I am the former chief and president of the New Brunswick Aboriginal Peoples Council, NBAPC. On September 12, 2009, I was elected as National Chief the Congress of Aboriginal Peoples. For 40 years, we have represented the rights and interests of off-reserve, status and non-status Indians and Metis people living in urban, rural, remote and isolate areas throughout Canada.

I applaud the work this committee has undertaken to look at social inclusion and cohesion pertaining to Canada's largest cities. The report of the Subcommittee on Cities entitled *In From the Margins: A Call to Action on Poverty, Housing and Homelessness* states, "Despite an extensive array of programs . . . the results being sought are not being achieved."

Since Senator Croll's 1971 report *Poverty in Canada*, the committee has heard repeatedly that not much has changed or improved. Both Senate reports focus attention on particular populations, including Aboriginal peoples and single parents, and made recommendations on housing, early learning, education, employment, health care and poverty.

résultats. Les Métis ont toujours payé leurs taxes et impôts et ils continuent de le faire aujourd'hui. Nous versons annuellement des centaines de millions de dollars en impôts et nous ne récupérons pas notre juste part.

En résumé, monsieur le président, comme je le disais plus tôt, les Métis sont profondément convaincus que la SAMU est un programme qui, à l'heure actuelle, ne donne rien. Nous avons à notre disposition toute une série de structures, comme le gouvernement provincial. Au Manitoba, nous gérons le programme de protection de l'enfance dans sa totalité. Nous en avons reçu le mandat et il existe une loi qui encadre la protection de l'enfance. Plutôt que de coordonner tout cela, de regrouper toutes les ressources existantes et de travailler en partenariat avec les différents intervenants, le gouvernement central nous exclut. C'est malheureux, mais c'est la direction qu'ont adoptée le ministère et les fonctionnaires et nous sommes vraiment restés en arrière.

J'ai essayé de me limiter aux sept minutes.

Le président : Vous vous en êtes très bien sorti. J'ai examiné votre document et constaté que vous formulez des recommandations en page 9, à la dernière page. Les membres du comité voudront peut-être y jeter un coup d'œil.

Betty Ann Lavallée, chef nationale, Congrès des Peuples Autochtones : Bonsoir, monsieur le président, membres du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie. Je suis honorée de vous entretenir des enjeux sociaux constatés dans les plus grandes villes du Canada et cela sur le territoire traditionnel et non cédé du peuple algonquin.

Je suis Micmaque de plein droit et j'ai passé toute ma vie hors réserve. Je viens de Geary, au Nouveau-Brunswick, et je suis l'ancienne chef et la présidente du New Brunswick Aboriginal Peoples Council, le NBAPC. Le 12 septembre 2009, j'ai été élue chef nationale du Congrès des Peuples Autochtones. Depuis 40 ans, le CPA représente les droits et les intérêts des Indiens inscrits et non inscrits qui vivent hors réserve, de même que des Métis résidant dans les régions rurales, urbaines, éloignées et isolées partout au Canada.

J'applaudis le travail que votre comité a entrepris pour examiner les questions de cohésion et d'inclusion sociale dans les plus grandes villes du Canada. On a pu lire dans le rapport du sous-comité sur les villes intitulé *Pauvreté, logement, itinérance : les trois fronts de la lutte contre l'exclusion*, « en dépit d'une vaste gamme de programmes [...] les résultats recherchés ne sont pas atteints ».

Depuis le dépôt du rapport du sénateur Croll, *La pauvreté au Canada*, en 1971, le comité a régulièrement entendu dire que peu de choses ont changé ou ont été améliorées. Les deux rapports du Sénat, qui ont principalement porté sur certaines populations, dont les Autochtones et les familles monoparentales, renferment des recommandations en matière de logement, d'apprentissage précoce, d'éducation, d'emploi, de soins de santé et de pauvreté.

Although some things have changed since 1971, social issues continue to plague our cities, our societies and our peoples. We are also confronted with new challenges, such as issues with accessibility to technologies and the Internet, which can widen the gap between the haves and have-nots.

Christa Rust, in her article *Measuring Progress, Strengthening Governance and Promoting Positive Change: Developing sustainability indicators with Winnipeg's urban First Nations community*, speaks to the challenges that urban Aboriginal peoples face and states, "The dynamics of these challenges are poorly understood and, as a result, most policy responses are ineffective." The challenge before this committee in addressing urban issues is significant, and I hope to add our views to this discussion.

CAP supports the recommendations contained in the Senate subcommittee report about poverty reduction, the development of a national housing and homelessness strategy, early childhood education, training, education, health and specifically the recommendation that an Aboriginal working group be formed to identify priorities for urban Aboriginal peoples. We would like to work with you on the formation of this working group. Just for clarification, when I talk about early childhood education, I use the term "from the womb to the tomb." Learning is lifelong. It starts in a healthy mother and produces healthy babies, healthy learners.

We also support the recommendation to continue and expand support to Statistics Canada for the collection, analysis and dissemination of data that is important to the evaluation and improvement of social programs. We need this data and information to make evidence-based decisions on policy and programs for Aboriginal peoples living in urban areas. Without the data, we cannot plan for the proper resources that would be required.

Based on years of research on the onset of various diseases and social problems, we know that disease and poverty are linked. Research also tells us that in any community where one exists, so does the other. Where both exist in a community, researchers tell us that we are very likely to find numerous examples of social exclusion and a lack of cohesion in that community. We need to continue to conduct and utilize research to develop problem-solving models.

Aboriginal women have a key role to play in developing and implementing these models. Their traditional roles have always revolved around nurturing not only their family members but also their communities. Methods of how to include elders, youth,

Bien que certaines choses aient changé depuis 1971, les enjeux sociaux continuent de tourmenter nos villes, nos sociétés et nos gens. Nous sommes par ailleurs confrontés à de nouveaux défis, comme les questions d'accessibilité aux technologies et à l'Internet, autant de problèmes qui risquent de creuser l'écart entre nantis et démunis.

Dans son article *Measuring Progress, Strengthening Governance and Promoting Positive Change: Developing sustainability indicators with Winnipeg's urban First Nations community*, Christa Rust traite des défis auxquels sont confrontés les Autochtones résidant en milieu urbain. La plupart des politiques visant à corriger la situation sont inefficaces parce qu'on comprend mal la dynamique particulière de ces défis. Le défi qui attend le comité à l'heure où il se penche sur les enjeux sociaux dans les villes est de taille et j'espère que les points de vue que nous allons exprimer contribueront au débat.

Le CPA appuie les recommandations contenues dans le rapport du sous-comité sénatorial : lutte contre la pauvreté; formulation d'une stratégie nationale en matière de logement et d'itinérance; éducation préscolaire et enseignement primaire; formation; scolarisation; santé et constitution d'un groupe de travail autochtone destiné à dégager un ensemble de priorités pour les Autochtones résidant en région urbaine. Nous souhaiterions collaborer avec vous à la formation de ce groupe de travail. Petite précision au passage, quand je parle d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire, j'envisage un apprentissage continu qui va du berceau au tombeau. Cette forme d'enseignement commence par des mères en santé qui donnent naissance à des bébés sains, à de futurs apprenants sains.

Nous appuyons également la recommandation qui vise à maintenir et à étendre l'appui accordé à Statistique Canada en matière de collecte, d'analyse et de diffusion des données qui sont importantes pour évaluer et améliorer les programmes sociaux. Nous avons besoin de ces données et de cette information pour être en mesure de prendre des décisions factuelles au sujet des politiques et des programmes concernant les Autochtones qui vivent dans les régions urbaines. Sans de telles données, il est impossible de planifier en vue d'obtenir les ressources appropriées.

Grâce à des années de recherche ayant porté sur l'apparition de différentes maladies et sur un ensemble de problèmes sociaux, nous savons que la maladie et la pauvreté sont liées. La recherche nous apprend également que, dès que la maladie est présente dans une collectivité, les problèmes sociaux ne sont pas loin et vice versa. Quand on se trouve en présence de ces deux phénomènes dans une collectivité, la recherche nous apprend aussi qu'il y a de fortes chances qu'on découvre de nombreux exemples d'exclusion sociale et de manque de cohésion. Nous devons donc continuer d'effectuer des recherches et d'utiliser les données de recherche pour élaborer des modèles de résolution de problèmes.

Les femmes autochtones ont un rôle à jouer dans la préparation et la mise en œuvre de ces modèles. Leur rôle traditionnel a toujours été de s'occuper des membres de leur famille, mais aussi de leur communauté. C'est à leur sagesse

newcomers and visitors are part of their traditional and inherent wisdom. Aboriginal women were traditionally given decision-making responsibilities in this regard. Their decisions were generally acknowledged as being wise and very practical. These qualities can be utilized by urban community leaders, private businesses and all levels of government when making community-based decisions in boardrooms, community halls or at policy tables.

Much research has been done on indicators and impacts of Aboriginal youth participating in criminal activities. The criminology researchers tell us the same things as health and sociological researchers: Poverty, exclusion and oppression are linked to participation in criminal activities.

In CAP's work on the number of Aboriginal youth participating in gangs and gang-related activities, we have learned that their participation is often not a conscious choice, but a choice made out of what some call "habit." The majority of these youth live in major Canadian cities such as Vancouver, Edmonton or Winnipeg and are at or below the low-income cut-off levels for that city.

Their parents, other family members and their circle of friends live in similar conditions in the same city neighbourhood or another nearby. These similarities of "living in poverty" and "living in urban areas" combined with a relatively long family history of social exclusion, oppression, discrimination and shame are the indicators for the development of the habit.

We know that pride and cultural identity contributes to well-being. Without this, youth are more likely to engage in criminal activities, substance abuse and join gangs. Aboriginal youth need a sense of pride and cultural identity.

Aboriginal youth are falling through the cracks of the educational system. Many are being passed from one grade to the next without the proper schooling, or they drop out or graduate with low literacy rates. Once again, the question now becomes whether we should do more research to prove what we already know, or whether we should begin to utilize the research already completed to develop and apply new models of addressing the questions of poverty, education, and employment in urban communities.

CAP supports the Senate committee's recommendation to develop a national housing and homelessness strategy. Our provincial affiliate organizations in Quebec, New Brunswick,

traditionnelle et inhérente qu'il faut attribuer la façon dont elles s'occupent des aînés, des jeunes, des nouveaux arrivants et des visiteurs. Depuis toujours, on confie aux femmes autochtones la responsabilité de prendre des décisions à cet égard. Elles sont généralement acceptées comme étant sages et ayant un sens pratico-pratique. Les dirigeants des communautés urbaines, les dirigeants d'entreprises et tous les ordres de gouvernement peuvent s'appuyer sur ces qualités quand ils prennent des décisions concernant la communauté dans leurs salles de réunion, leurs salles communautaires ou autour des tables où l'on parle de politiques.

La plus grande partie de la recherche porte sur les indicateurs et les impacts de la participation des jeunes Autochtones à des activités criminelles. Les criminologues nous disent la même chose que les chercheurs en santé et les sociologues : la criminalité est liée à la pauvreté, à l'exclusion et à l'oppression.

À la faveur du travail réalisé par le CPA auprès de jeunes membres de gangs ayant pris part à des activités de gangs de rue, nous avons constaté que leur participation à de telles activités obéit rarement à des motifs délibérés, mais qu'il s'agit plutôt d'un choix que certains qualifient d'« habitude ». La majorité de ces jeunes résident dans de grandes villes canadiennes comme Vancouver, Edmonton et Winnipeg et ils vivent au seuil de faible revenu, voire en dessous.

Leurs parents, d'autres membres de la famille et leur cercle d'amis connaissent des conditions de vie semblables dans les mêmes quartiers ou non loin de là. Ces points communs de la « vie dans la pauvreté » et de la « vie dans des régions urbaines » se combinent avec un passé familial qui remonte relativement loin dans le temps, un passé fait d'exclusion sociale, d'oppression, de discrimination et de sentiment de honte, autant d'indicateurs d'apparition de cette habitude.

Nous savons que la fierté et l'identité culturelle contribuent au bien-être. Privés de cela, les jeunes sont plus susceptibles de se livrer à des activités criminelles, de consommer des substances illicites et de se joindre à des gangs de rue. Il faut réinculquer aux jeunes Autochtones le sens de la fierté et de l'identité culturelle.

Les jeunes Autochtones passent par les mailles du filet du système scolaire. Beaucoup progressent dans le cursus sans avoir reçu une formation appropriée, quand ils ne décrochent pas carrément ou qu'ils obtiennent leur diplôme en sachant à peine lire et écrire. On en revient dès lors à la question de savoir s'il faut faire d'autres études pour prouver ce que nous savons déjà ou s'il ne serait pas temps de se servir des travaux de recherche déjà réalisés pour élaborer et appliquer de nouveaux modèles de lutte contre la pauvreté, d'amélioration de la scolarisation et de l'emploi dans le cas des communautés autochtones en milieu urbain.

Le CPA appuie la recommandation du comité sénatorial visant à élaborer une stratégie nationale en matière de logement et d'itinérance. Nos organisations provinciales affiliées au Québec,

Nova Scotia, Prince Edward Island and Newfoundland and Labrador all operate off-reserve housing corporations or shelters for women, children and the homeless. Many of these were started well over 40 years ago.

CAP is holding a national housing workshop next week using funds received from the Office of the Federal Interlocutor. We will be bringing our provincial affiliate housing representatives together to discuss housing from a national perspective. The primary outcome of the project is the development of a national housing strategy for the Congress of Aboriginal Peoples. Although housing is a provincial jurisdiction, CAP is very concerned about housing for off-reserve Aboriginal peoples throughout Canada.

Canada denies jurisdiction over Metis and non-status Indians under section 91.24 of the Constitution Act. Most provinces take the position that non-status Indians and Metis are a federal responsibility. The consequence is that 600,000 Metis and non-status Indians have become trapped in a jurisdictional vacuum where there are few government programs for Aboriginal peoples. This is the principal reason why we have not reached our full potential in Canadian society.

In its report fourteen years ago, the Royal Commission on Aboriginal Peoples, RCAP, observed that the jurisdictional issue "is the most basic current form of governmental discrimination." RCAP recommended unblocking this issue by action in the courts and observed that until this discriminatory practice has been changed, no other remedial measures can be as effective as they should be.

CAP is proceeding with the *Daniels v. Canada* case. It has been in the system for the last 15 years, and it will now be heard in May. We will take it to the Supreme Court of Canada. This case is to determine if Metis and non-status Indians are Indians under section 91.24.

After 40 years of advocating for and representing the interests of off-reserve non-status and status Indians and Metis Aboriginal peoples living in urban, rural, remote and isolated areas throughout Canada, we see that the main ways to improve the socio-economic conditions of our constituency are education, economic development and supporting human rights legislation, such as the matrimonial real property act. We must utilize the research already done and continually conduct new research to develop and apply new models to address the questions of poverty, education and employment in urban communities.

au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard ainsi qu'à Terre-Neuve-et-Labrador exploitent toutes des sociétés d'habitation ou des maisons d'accueil pour femmes, pour enfants et pour sans-abri. La plupart de ces sociétés sont nées il y a plus de 40 ans.

La semaine prochaine, le CPA tiendra un atelier national sur le thème du logement grâce à des fonds du Bureau de l'interlocuteur fédéral. Celui-ci nous permettra de rassembler les représentants de nos affiliés provinciaux en matière de logement afin de parler de cette question sous un angle national. Ce projet vise principalement à élaborer une stratégie nationale sur le logement au niveau du Congrès des Peuples Autochtones. Bien que le logement relève des provinces, le CPA est très préoccupé par cette question dans le cas des Autochtones qui résident hors réserve un peu partout au Canada.

Ottawa nie aux Métis et aux Indiens non inscrits la reconnaissance que leur accorde l'article 91.24 de la Loi constitutionnelle. La plupart des provinces jugent que les Indiens non inscrits et les Métis relèvent du fédéral. En conséquence, 600 000 Métis et Indiens non inscrits se sont retrouvés piégés dans un vide juridique, dans un espace où il n'y a presque pas de programmes gouvernementaux destinés aux Autochtones. C'est la principale raison pour laquelle nous ne sommes pas parvenus à réaliser notre plein potentiel au sein de la société canadienne.

Dans son rapport vieux de 14 ans, la Commission royale sur les peuples autochtones faisait remarquer que cette question de compétence « est la forme la plus fondamentale de discrimination gouvernementale ». La commission avait recommandé de s'adresser aux tribunaux pour faire débloquent la situation et avait fait remarquer qu'à moins de mettre fin à cette pratique discriminatoire, aucune mesure corrective ne donnerait les résultats escomptés.

Le CPA poursuit son action dans la cause *Daniels c. Canada*. Cela fait déjà 15 ans que les procédures ont été entreprises et l'affaire sera entendue au mois de mai. Nous la porterons jusqu'en Cour suprême. Cette cause va permettre de déterminer si les Métis et les Indiens non inscrits sont effectivement des Indiens au sens de l'article 91.24.

Après avoir défendu et représenté les intérêts des Indiens non inscrits et des Indiens inscrits vivant hors réserve, de même que des Métis résidant dans les régions urbaines, rurales, éloignées et isolées du Canada, nous en sommes venus à conclure que les principaux moyens d'améliorer les conditions socioéconomiques de ceux que nous représentons sont l'éducation, le développement économique et la promotion des lois en matière de droits de la personne, comme la Loi sur les biens immobiliers matrimoniaux. Nous devons nous fonder sur la recherche déjà réalisée et continuer à étudier ces questions en vue d'élaborer et d'appliquer de nouveaux modèles qui nous permettront de nous attaquer aux problèmes de la pauvreté, de l'éducation et de l'emploi chez les communautés autochtones vivant en région urbaine.

We must make a strong link between research, policy and the development of programs. CAP is working to develop strategies with the federal government on the whole-of-government approach to address these issues.

The Chair: Thank you for your support of the report *In From the Margins*, which is a product of this committee.

Next we have Rick Simon, who represents the Assembly of First Nations.

Rick Simon, Regional Chief, Nova Scotia and Newfoundland, Assembly of First Nations: I would like to thank you for the opportunity to highlight some of the challenges urban First Nations citizens face and to try to contribute to the study on social inclusion and cohesion in Canada's largest cities. I will attempt to give you an understanding of what the views are of the Assembly of First Nations. They represent all their First Nations citizens.

I want to acknowledge my colleagues here, David Chartrand of the Métis National Council, as well as Betty Ann Lavallée, a fellow Mi'kmaq, who represents the Congress of Aboriginal Peoples. I have been with the Assembly of First Nations, AFN, for a number of years and a regional chief for 17 years. I have worked in every aspect of the organization over the years and have been involved in every portfolio. I also had a couple of terms as Deputy National Chief of the AFN. I have been involved in First Nations issues for many years. I look forward to helping you understand where the Assembly of First Nations is trying to go in this whole issue of involvement in urban areas.

In particular, I would like to draw your attention to three critical issues related to addressing the basic needs of urban First Nations citizens: safety, the role of First Nations governments and the portability of our rights.

Addressing the basic needs of urban First Nations citizens, which include safe and affordable housing, food security, education and employment, has important implications for community safety, social cohesion, local economies and Canada's prosperity. First Nations people are the fastest growing segment of the population in Canada, especially in cities in Western Canada. First Nations people make up a significant share of the population.

Despite differences in the size and the composition of urban First Nations populations across Canada, First Nations citizens living in cities lag behind non-indigenous city dwellers in social and economic indicators. They have higher unemployment, lower income, poorer health status, poorer housing, higher rates of homelessness, lower levels of education and a greater dependence on government support.

Nous devons établir un lien très étroit entre la recherche, la politique et la formulation de programmes. Le CPA est en train d'élaborer des stratégies en collaboration avec le gouvernement fédéral au sujet de l'approche pangouvernementale adoptée par le gouvernement pour régler ce genre de questions.

Le président : Merci beaucoup d'appuyer le rapport que notre comité a produit sur les trois fronts de la lutte contre l'exclusion.

Nous accueillons maintenant Rick Simon qui représente l'Assemblée des Premières Nations.

Rick Simon, chef régional, Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve, Assemblée des Premières Nations : Je vous remercie de me donner l'occasion de mettre en exergue certains défis auxquels se heurtent les membres des Premières nations vivant dans des régions urbaines et de tenter de contribuer à votre étude sur la cohésion et l'inclusion sociale dans les grandes villes canadiennes. Je vais m'efforcer de vous expliquer le point de vue de l'Assemblée des Premières Nations qui représente l'ensemble des membres de Premières nations.

Je tiens à remercier mes collègues David Chartrand, du Ralliement national des Métis, de même que Betty Ann Lavallée, compatriote micmaque, qui représente le Congrès des Peuples Autochtones. Je siège depuis longtemps à l'Assemblée des Premières Nations, l'APN, et suis chef régional depuis 17 ans. Au fil des ans, j'ai touché à tous les volets dont s'occupe l'organisation et j'ai mis la main dans presque tous les dossiers. J'ai également rempli deux mandats de chef national adjoint de l'APN. Cela fait très longtemps que je m'occupe des questions concernant les Premières nations. J'espère vous aider à comprendre ce que l'Assemblée des Premières Nations tente de faire dans tout ce dossier de l'intervention dans les régions urbaines.

Je me propose surtout d'attirer votre attention sur les trois grands enjeux dont il faut tenir compte pour répondre aux besoins fondamentaux des membres de Premières nations résidant dans des villes : la sécurité, le rôle des gouvernements des Premières nations et la transférabilité de nos droits.

Le fait de répondre aux besoins fondamentaux des membres de Premières nations en milieu urbain, notamment en matière d'accès à un logement sûr et abordable, de sécurité alimentaire, d'éducation et d'emploi, aura d'importants effets sur les plans de la sécurité des communautés, de la cohésion sociale, des économies locales et de la prospérité du Canada. Les Premières nations constituent un segment en pleine expansion de la population canadienne, surtout dans des villes de l'Ouest. Les membres de Premières nations représentent une partie importante de cette population.

Malgré des différences de taille et de composition des populations urbaines des Premières nations un peu partout au Canada, les membres que nous représentons et qui vivent dans des villes accusent un retard du côté des indicateurs socioéconomiques par rapport aux résidents urbains non autochtones. Ils sont plus nombreux à être au chômage, leurs revenus sont inférieurs, leur état de santé est moindre, leurs

We know that First Nations women, often the heads of single-parent families, are over-represented in urban populations. This is a direct result of government policies. Our people do not feel safe far too often. Many of our missing and murdered indigenous sisters disappeared from urban areas.

Leaders of all governments need to do a better job of supporting community security and in particular our youth. For too many First Nations youth and young adults, gang involvement and violence are a part of their reality. In fact, Ms. Lavallée spoke to that. We have done work in that area over the years and are currently in the process of trying to work toward some strategy around gang violence. Like everything else, there is no money within government to do the work. That is just an example of the fact that we can highlight the issues, but trying to do the work is better done at our level than at your level.

The protection and safety of First Nation women and children is a basic human right consistent with the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. A priority on safety and security through education and critical supports such as recreational facilities and support networks is needed. Our people need to feel comfortable at these places. It is easy to say that cities have YMCAs or similar facilities, but unless our people are comfortable going there, they will not go there. That is pretty obvious.

We have made education a priority because it is a key to unlocking the full potential of First Nations citizens. We feel that education will be the foundation for lasting and positive change. The statistics speak for themselves in that area. As you can see over time, the education of First Nations peoples is getting better; it is the key to moving forward.

We need to work together to determine the appropriate role of First Nations governments in urban First Nations government. Last week, I chaired a panel in Toronto. The forum was hosted by the friendship centres. It was interesting to see how the panel played out. We started off in a small room like any of the other forums. However, our forum was so big that we had to move into the main plenary, which we pretty much filled. That is how much interest there was. We sat for close to an hour, and the feedback was incredible. We talked about AFN and how they are trying to lay out an urban strategy. The feedback from all the different levels of people in the room was positive. The message was that it is about time; what has taken you so long?

conditions de logement sont moins bonnes, ils sont plus nombreux à être sans-abri, ils sont généralement moins instruits et ils dépendent davantage de l'appui gouvernemental.

Nous savons que les femmes des Premières nations, souvent chefs de familles monoparentales, sont surreprésentées dans les populations urbaines. Ce phénomène est le résultat direct des politiques gouvernementales. Il arrive trop souvent que nos semblables ne se sentent pas en sécurité. Beaucoup de nos sœurs autochtones, victimes d'enlèvements ou de meurtres, résidaient dans des régions urbaines.

Il faut que les leaders de tous les gouvernements fassent davantage pour améliorer la sécurité dans les communautés, en particulier celle de nos jeunes. La vie des gangs de rue et la violence sont une réalité pour un trop grand nombre de jeunes de Premières nations et de jeunes adultes. D'ailleurs, Mme Lavallée vous en a parlé. Nous travaillons dans ce domaine depuis des années et sommes en train d'élaborer une stratégie pour lutter contre la violence des gangs. Comme pour le reste, il n'y a pas d'argent au gouvernement pour faire ce travail. Ce n'est qu'un exemple illustrant les enjeux en présence, mais dans tous les cas, il est mieux que nous effectuions le travail plutôt que de vous le laisser faire.

La protection et la sécurité des femmes et des enfants des Premières nations sont un droit humain fondamental aux termes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Il faut mettre la priorité sur la sécurité et la sûreté, par le truchement de la scolarisation et du financement d'éléments essentiels, comme les installations récréatives, tout autant que par l'instauration de réseaux de soutien. Il faut que notre peuple se sente à l'aise en ces endroits. Il est facile de dire qu'il y a des YMCA ou d'autres installations du genre dans les villes, mais à moins que nos semblables se sentent à l'aise pour fréquenter ce genre d'établissements, ils n'y vont pas. C'est évident.

Nous avons fait de l'enseignement une priorité parce que la connaissance est essentielle pour que les membres des Premières nations réalisent leur plein potentiel. Nous voyons dans l'éducation la fondation de tout changement durable et positif. Les statistiques parlent d'elles-mêmes à cet égard. Comme vous avez pu le voir avec le temps, l'éducation des Premières nations s'améliore et c'est un facteur fondamental pour progresser.

Il nous faut travailler ensemble pour déterminer quel doit être le rôle approprié des gouvernements de Premières nations au sein des administrations de Premières nations en milieu urbain. L'année dernière, j'ai présidé un groupe de discussion dans le cadre d'un forum organisé par les centres d'amitié à Toronto. La façon dont les choses se sont déroulées est intéressante. Nous avons commencé dans une petite pièce comme pour tout autre forum. Cependant, notre tribune était tellement importante que nous avons dû passer en plénière et nous avons quasiment fait salle comble. Voilà qui en dit long de l'intérêt suscité par ces questions. Nous avons discuté pendant près d'une heure et les réactions ont été incroyables. Nous avons parlé de l'APN et de la

The Urban Aboriginal Strategy policy renewal is an opportunity for the federal government to rethink its approach and move away from the problematic pan-Aboriginal framework. As we said earlier, AFN wants to take responsibility for all their citizens regardless of where they live. Thus far, policies have done poorly in taking urban First Nations realities into account and ensuring that programs and services are available regardless of place of residence. This persistent lack of coordination and collaboration has resulted in fragmented services, chronic underfunding and service gaps and has negatively affected the quality of life of urban First Nations citizens. We need a more comprehensive continuum of care across jurisdictional divides and uncertainties.

I heard the comments earlier about not wanting to see any federal-provincial wrangling. We do not want to see that either. However, we are not involved in that wrangling as First Nations people, so we are standing on the outside watching you guys argue about what is best for us, and that is not acceptable.

The best way to establish a continuum of services is to invest in and strengthen the connections between First Nations governments and their citizens. In fact, any restrictions on First Nations rights based on residency off-reserve are not consistent with our inherent and treaty rights as protected by section 35 of the Constitution Act and the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. In its 1999 *Corbière v. Canada* decision, the Supreme Court of Canada recognized this fact. We know what followed from that. We have people wanting to come back to our communities. We have people voting in our communities. They want housing and involvement. The monies did not follow the judgment.

Our rights do not stop at the reserve boundaries that Canada imposed on our nations. The UN declaration recognizes our right to self-determination and self-government and calls on all of us to work in mutual respect and partnership.

The longitudinal research of the Harvard Project on American Indian Economic Development has demonstrated clearly that indigenous self-determination leads to better socio-economic outcomes. First Nations governments and organizations, service providers, such as the friendship centres, and different levels of government need to work together to change the political

façon dont nous tentons d'élaborer une stratégie urbaine. Toutes les personnes présentes dans la salle, quel que soit leur niveau au sein de l'APN, ont réagi positivement. On nous a laissé entendre qu'il était temps d'agir et on nous a demandé pourquoi nous avions attendu aussi longtemps.

Le renouvellement de la politique découlant de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain est l'occasion, pour le gouvernement fédéral, de revoir son approche et de s'éloigner du cadre pan-Autochtones qui pose problème. Comme nous l'avons dit plus tôt, l'APN veut assumer la responsabilité de tous ceux et de toutes celles qu'elle représente, peu importe leur lieu de vie. Jusqu'ici, les politiques en vigueur ne nous ont pas vraiment permis de tenir compte des réalités des Premières nations vivant en milieu urbain ni de faire en sorte que les programmes et les services leur soient offerts sans égard au lieu de résidence. Le manque persistant de coordination et de collaboration a donné lieu à une prestation de services fragmentée, à un sous-financement chronique et à des écueils sur le plan du service, ce qui a eu des répercussions négatives sur la qualité de vie des membres des Premières nations vivant dans les villes. Il convient d'assurer la fluidité du service par-delà les limites de compétence et les incertitudes.

Tout à l'heure, quelqu'un a dit qu'il ne voulait pas assister aux chahuttes fédérales-provinciales. Nous non plus nous ne le voulons pas. Toutefois, ce ne sont pas les Premières nations qui participent à ces querelles, puisqu'elles sont plutôt sur la touche à observer les gouvernements en train de se tirer pour déterminer ce qui est le mieux pour nous, et cela c'est inacceptable.

La meilleure façon de parvenir à une prestation de service sans hiatus consiste à investir dans les liens qui unissent les gouvernements des Premières nations à ceux et celles qu'ils représentent et à renforcer ces liens. D'ailleurs, toute restriction de nos droits de Premières nations fondée sur la notion de résidence hors réserve va à l'encontre de nos droits issus de traités et de nos droits inhérents protégés par l'article 35 de la Loi constitutionnelle et par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. C'est ce que la Cour suprême du Canada a reconnu en 1999 dans son arrêt *Corbière c. Canada*. Nous savons ce qui a découlé de cet arrêt. Certains de nos gens veulent réintégrer nos communautés. Il y en a qui votent dans nos communautés. Ils veulent y avoir un logement et pouvoir participer à la vie communautaire. Les budgets n'ont pas suivi le jugement de la Cour suprême.

Nos droits ne s'éteignent pas aux limites de nos réserves que le Canada nous a imposées. La Déclaration des Nations Unies reconnaît notre droit à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale et elle nous invite à travailler dans un respect mutuel et en partenariat.

La recherche longitudinale du Harvard Project on American Indian Economic Development a établi très clairement que l'autodétermination des Autochtones donne lieu à une amélioration de leurs conditions socioéconomiques. Les gouvernements et les organisations de Premières nations, les fournisseurs de services, comme les centres d'amitié, et les autres

landscape. Social inclusion for urban First Nations citizens means that they need to be able to act as full citizens of their nations, as well as of Canada.

Above all, it means that we need to strengthen our inherent and treaty rights and to assert our jurisdiction. We need significant investments in First Nations. Investments in First Nations are investments in Canada's future and are a collective well-being, especially in large cities where the majority of Canada's population lives.

The Chair: Thank you. We will go to questions.

I want to explore two things: youth gangs and the UAS. On youth gangs, the federal government put in place a prevention fund. Has that fund has been successful? What do you think should happen to it? The fund is due to expire at the end of this month. Do you know whether it will be renewed? Do you think it is doing the kind of job that it should do? Apparently a high number of Aboriginal youth are becoming involved with gangs; and we can appreciate why this is so. What do we do to prevent it? Is this program good? What are your comments?

Ms. Lavallée: We are aware of the program. After holding the conference on gangs in Saskatoon earlier this year, we are putting together a proposal to address the issue. We are looking for a pilot site where we will work with some of the individuals. It is a joint venture with former members of gangs who have participated in this conference. Included as well were the Royal Canadian Mounted Police, the Saskatoon police and officials from City of Saskatoon. We are looking for a site to address this issue.

The Chair: Do you receive any funding from the UAS for this?

Ms. Lavallée: No, but we are hoping to receive some.

The Chair: Who receives money from this fund?

Ms. Lavallée: I cannot answer that question.

Mr. Chartrand: There is no question that the gang initiative the government is trying to deal with is not working. In fact, there is a rise in gang members, especially in Winnipeg. We have a vast number of gangs. Our Metis government challenged us to look at ways and means from within our own resources, since we do not get resources from this program.

We created a program that we encourage everyone to look at on our website, www.mmf.mb.ca. It is called Standing Tall. We work with all the schools, and it is making a difference. This

ordres de gouvernement doivent collaborer afin de modifier le paysage politique. L'inclusion sociale des membres des Premières nations revient à dire que ceux-ci doivent pouvoir agir en tant que citoyens de plein titre de leurs nations tout autant que de citoyens canadiens.

Par-dessus tout, cela revient à dire que nous devons renforcer nos droits inhérents et nos droits issus de traités et affirmer notre compétence. Les Premières nations doivent bénéficier d'investissements plus importants. Les investissements dans les Premières nations sont des investissements dans l'avenir du Canada et dans le bien-être collectif de notre pays, surtout dans les grandes villes où réside la majorité de la population canadienne.

Le président : Merci. Nous allons passer aux questions.

Je me propose d'explorer deux questions : les gangs de jeunes et la SAMU. Pour combattre les gangs de jeunes, le gouvernement fédéral a adopté un fonds de prévention. Celui-ci a-t-il donné des résultats probants? Que devrait-on en faire de ce fonds qui va arriver à expiration à la fin du mois? Savez-vous s'il va être reconduit? Estimez-vous qu'il a permis de réaliser ce pourquoi il a été mis sur pied? Il semble qu'un grand nombre de jeunes Autochtones deviennent membres de gangs de rue et on peut en comprendre la raison. Que faire pour empêcher que cela se produise? Ce programme est-il bon? Qu'en pensez-vous?

Mme Lavallée : Nous connaissons ce programme. Après la conférence sur les gangs, qui s'est déroulée à Saskatoon au début de l'année, nous avons préparé une proposition pour nous attaquer à ce problème. Nous sommes en train de chercher un emplacement pour lancer un projet pilote dans le cadre duquel nous collaborerons avec certaines personnes. Il s'agit d'une entreprise conjointe réalisée en collaboration avec d'anciens membres de gangs de rue qui étaient présents lors de la conférence. La Gendarmerie royale du Canada, la police de Saskatoon et des fonctionnaires municipaux de Saskatoon ont également participé à cet exercice. Nous cherchons un emplacement pour mener le projet pilote.

Le président : Recevez-vous des fonds de la SAMU pour cela?

Mme Lavallée : Non, mais nous espérons en recevoir.

Le président : Qui est financé par ce fonds?

Mme Lavallée : Je ne peux vous répondre.

M. Chartrand : Il est indéniable que l'initiative lancée par le gouvernement pour s'attaquer au phénomène des gangs de rue ne fonctionne pas. D'ailleurs, on constate plutôt une augmentation du nombre de jeunes qui adhèrent à des gangs, surtout à Winnipeg. On dénombre beaucoup de gangs de rue. Notre gouvernement métis nous a exhortés à trouver des solutions dans les limites de nos ressources, puisque nous ne pouvons rien obtenir au titre de ce programme.

C'est ainsi que nous avons mis sur pied un programme appelé Standing Tall que nous vous invitons à consulter sur notre site Internet à l'adresse www.mmf.mb.ca. Nous l'appliquons dans les

program was brought in from the Maori in New Zealand, where they adopted a methodology of family members working directly in the schools. The program has been adopted by the province. That is a good example of a system that will tackle the issue of trying to prevent the younger generation from entering gangs.

The Metis government is not involved in the UAS at all. As I said, we are a big government in Manitoba, but we are not involved.

The Chair: I will come back to the UAS. For now, I will ask Mr. Simon to comment on the gang issue.

Mr. Simon: I was about to ask what the fund is and who it funds. This is the first I have heard of it. I know that AFN has made attempts over the years to coordinate some sort of strategy around gang violence. The chiefs have come to us many times. I am aware of a couple of different occasions that I can speak to you about.

We had a former Native RCMP member who was a specialist in gangs. He worked with AFN for a number of years to try to develop a strategy on gangs. At the end of the day, we went down the road with the RCMP to the point that they were preparing to fund a major strategy, but nothing came of it. It is nice to talk about the idea, but when it comes down to the dollars and cents, we are not getting anywhere. We have even looked at the concept that Ms. Lavallée talked about. At one time, we brought in a former gang member from the Winnipeg area as an expert on the issue to help us create a strategy to keep First Nations youth off the streets and out of gangs. The same thing happened: We started into the work and began to see some results, and then the resources dried up. A real effort needs to be put into that aspect.

The Chair: Do you both prefer to have your organizations funded separately as opposed to a pan-Aboriginal gang fund? Can you initiate this to get some federal funding? Is that what you prefer?

Mr. Chartrand: My presentation is based on that. Too many groups are chasing too few dollars. We have one of the most democratic systems in the homeland of Canada, and we are proud of it. One of the challenges is that we have many tools. In Manitoba, the MMF and the Assembly of Manitoba Chiefs are working in conjunction to bring our resources of expertise and our programming resources together. We have the mandate for child welfare. First Nations and Metis have their own mandate province wide. We deliver in the different sectorial fields. We agree, as the First Nations government and the Metis government, to bring all those resources together, in addition to

écoles et il permet de changer les choses. Ce programme, qui nous vient des Maoris de Nouvelle-Zélande, consiste à envoyer des membres des familles dans les écoles. Il a été adopté par la province. C'est un bon exemple d'un système qui permet de s'attaquer au fond du problème, soit d'éviter que les jeunes n'entrent dans des gangs de rue.

Le gouvernement métis ne bénéficie absolument pas de la SAMU. Comme je le disais, même si nous sommes un ordre de gouvernement important au Manitoba, nous ne bénéficions pas du tout de la SAMU.

Le président : Je reviendrai sur la question de la SAMU. Pour l'instant, je vais demander à M. Simon de nous parler de la question des gangs.

M. Simon : J'allais justement demander de quel fonds il s'agissait et qui était derrière. C'est la première fois que j'en entends parler. Je sais que, par le passé, l'APN a tenté de coordonner l'adoption d'une stratégie en matière de violence par les gangs de rue. Les chefs nous ont demandé de le faire à plusieurs reprises. Je peux parler des deux ou trois occasions où j'ai été mis au courant de ce qui se faisait.

Nous avons profité de la collaboration d'un ancien gendarme autochtone spécialisé dans les gangs. Il a travaillé avec l'APN pendant un certain temps pour élaborer une stratégie concernant les gangs. En fin de compte, nous avons fait un bout de chemin avec la GRC qui a étudié la façon de financer une stratégie d'envergure, mais cela n'a rien donné. C'est toujours bien d'échanger des idées, mais dès qu'on parle argent, les gens décrochent. Nous avons même examiné le concept dont Mme Lavallée a parlé. À un moment donné, nous avons fait venir un ancien membre de gang de Winnipeg que nous avons retenu à titre d'expert de la question pour nous aider à créer une stratégie destinée à faire en sorte que les jeunes des Premières nations ne se joignent pas aux gangs de rue. Eh bien, la même chose s'est produite : nous avons entamé le travail et commencé à voir des résultats, puis le robinet s'est fermé. Il va vraiment falloir faire des efforts sur ce plan.

Le président : Préférez-vous que vos organisations soient financées séparément plutôt que dans le cadre d'un fonds pan-Autochtones de lutte contre le phénomène des gangs? Pouvez-vous commencer par faire quelque chose de votre côté pour obtenir des fonds du fédéral? Est-ce la formule que vous préférez?

M. Chartrand : Tout mon exposé s'articulait autour de ce principe. Beaucoup trop de groupes courent après un budget trop limité. Nous disposons d'un des systèmes les plus démocratiques sur le territoire canadien et nous en sommes fiers. L'un des problèmes, c'est qu'il existe beaucoup trop d'outils. Au Manitoba, la MMF et l'Assemblée des chefs du Manitoba travaillent ensemble pour regrouper leurs ressources expertes et leurs ressources de programmes. Nous avons reçu un mandat en matière de protection de l'enfance. Les Premières nations et les Métis ont leur propre mandat à l'échelle de la province. Nous assurons des services dans les différents secteurs. Nous sommes

the few UAS funds available, to enhance the programs and make them successful. The idea was turned down by the government, which is mind-boggling to us.

The pan-approach will never work. There are no measurables. Anyone who wants to spend money in that field, like any business, needs to look at where that money is being spent and to have measurable targets. I encourage you to look at one of the best programs that we have ever seen come out of Canada: ASETS, which has a distinct-based approach.

The Assembly of First Nations and the Métis National Council want a distinct-based approach because it is a measurable process. We can measure what is being spent, what is being done and what is being achieved. You cannot measure these things using the pan-Aboriginal approach of the Urban Aboriginal Strategy. We spent hundreds of millions of dollars during the last few years. However, ask me if we can produce evidence of success.

The Chair: I will move on to the UAS. I believe that Mr. Chartrand said that it does not serve Metis well and that he prefers something that would involve Metis directly. Maybe all three of you prefer something such as that. We have heard that that it is an opportunity to create community steering committees, which has been done, that bring together on a horizontal basis the federal government, provincial government and municipalities, all of which should be involved along with community people.

Could you comment on whether you think this should be done separately for First Nations, Inuit and Metis? If so, fine; say that. Also, if it is to be along the current framework of the UAS, how could it be made better?

Mr. Chartrand: Without question, we emphasize that having a direct relationship with the Metis government is the way we dream of it happening. We believe that accountability is fundamental. If we are to spend this kind of money, we want to ensure that it is spent where it can be managed and measured at the same time. We know that all of the monies spent — hundreds of millions of dollars in the last 15 years or so — have not achieved the end result. In fact, it is the worst-case scenario in Winnipeg. We have been struggling vigorously with Canadian Heritage and with other departments that administer this.

To give you a quick snapshot, \$100 million was announced under the UMAC program, but we had to shake the Chretien government to get 12 per cent of that because the Metis were left out. Canadian Heritage took 10 per cent of the \$100 million for

d'accord, comme le gouvernement des Premières nations et le gouvernement métis, pour réunir toutes les ressources, en plus des fonds disponibles au titre de la SAMU, afin d'améliorer la prestation des programmes et de faire en sorte qu'ils donnent des résultats probants. Cette idée a été rejetée par le gouvernement, ce que nous trouvons tout à fait ahurissant.

L'approche pan-Autochtones ne fonctionnera jamais. Rien n'est mesurable. Tous ceux qui veulent dépenser de l'argent dans ce domaine, comme les entreprises du secteur privé, devraient se poser la question de la destination des fonds et travailler en fonction d'objectifs mesurables. Je vous invite à examiner l'un des meilleurs programmes que nous n'ayons jamais eus au Canada, la SCEA, qui obéit à une approche sélective.

L'Assemblée des Premières nations et le Rassemblement national des Métis souhaitent une telle approche parce qu'elle correspond à un processus mesurable. Il est possible de mesurer ce qui est dépensé, ce qui a été fait et ce qui a été réalisé. Il n'est pas possible de mesurer tout cela par le biais de l'approche pan-Autochtones de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain. Au cours des dernières années, nous avons dépensé des centaines de millions de dollars. Demandez-moi si nous sommes en mesure de prouver qu'il y a eu des résultats.

Le président : Je vais maintenant passer à la SAMU. Si je ne me trompe pas, M. Chartrand a dit que cette stratégie ne sert pas les Métis et qu'il préférerait que ceux-ci soient appelés à participer directement. Peut-être est-ce là ce que vous préférez tous les trois. Il a été question de la création de comités directeurs communautaires qui permettent de mettre sur un pied d'égalité le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les administrations municipales en même temps que les résidents des collectivités.

Pouvez-vous nous dire si vous estimez qu'il faudrait financer séparément les Premières nations, les Inuits et les Métis? Si tel est le cas, dites-le. Par ailleurs, si le financement doit se faire dans le cadre de la SAMU, comment pourrait-on en améliorer le fonctionnement?

M. Chartrand : Il est indéniable que nous rêvons d'instaurer une relation directe avec le gouvernement métis. Nous estimons qu'il est fondamental d'appliquer le principe de la responsabilisation. Quitte à dépenser de telles sommes, nous voulons être certains que l'argent aboutit là où il pourra être géré et où son effet pourra être mesuré. Nous savons que toutes les sommes qui ont été dépensées — des centaines de millions de dollars au cours des 15 dernières années ou à peu près — n'ont pas donné les résultats voulus. D'ailleurs, le pire scénario qui soit s'est produit à Winnipeg. Nous sommes vigoureusement intervenus auprès de Patrimoine canadien et des autres ministères qui administrent ce projet.

À un moment donné, le gouvernement Chrétien avait annoncé l'injection de 100 millions de dollars dans le programme CUPJA, mais nous avons dû faire des pieds et des mains pour obtenir 12 p. 100 de cette somme parce que les Métis avaient été laissés de

administration costs to manage the fund and spread the \$90 million across the country. When it was turned over to us, we were told that we could not have administration money.

With the UAS, they want to give us \$0.5 million, but they want us to deliver the program without new administration money. They want me to have all the accountability and responsibility with no tools. I said, “Are you crazy? You guys deliver it.”

It is spread out too much, and there is no way to capture it and measure the actual successes. There is no way to know whether there is duplication or triplication of services. I believe that enough money is being expended, but it is just spread out everywhere. If you pull in that money and sit down with the Aboriginal governments, you will see a change because we have other resources to bring to the table. If you do not include us, you will never see change.

Ms. Lavallée: I would like to touch on the gang issue a bit. After hosting the gang violence conference, my governing body has realized that this issue cannot be dealt with by one Aboriginal organization. Such an issue will require all of the national organizations working together. Gang violence is not limited to just urban areas. It goes back and forth between on-reserve and off-reserve and involves family situations.

I have learned only recently about the UAS. I have been in my position for about a year and a half, so I am trying to get up to speed on all the files. I had a briefing from the Office of the Federal Interlocutor on the UAS. My understanding of the program is that its purpose is to bring together local resources, municipalities — all the partners including health, if needed — so that people can work collectively to address the need. I have talked to some of my members who sit on some of these urban strategies. They decide what issue of the day is to be addressed. It is not driven by government; it is driven by those who come into that room. They decide. It is grassroots driven. It sounds good.

The Chair: Mr. Simon, how can the UAS be made better? Is it working? Mr. Chartrand says that there should be a separate one for Metis.

Mr. Simon: I agree with that. Currently the federal government, the provinces and the municipalities are the driving force, the lead, the ones working together, and there is no involvement of the First Nations at that level. It is pretty hard for

côté. Patrimoine canadien a prélevé au passage 10 p. 100 des 100 millions de dollars au titre des coûts d'administration du fonds et saupoudré les 90 millions restants un peu partout au pays. Quand on nous a versé la partie des fonds réclamée, on nous a dit que nous ne serions pas dédommagés au titre des frais administratifs.

Dans le cas de la SAMU, on veut nous donner un demi-million de dollars, mais le gouvernement veut que nous administrions ce programme sans nous verser de budget additionnel. Il veut que j'assume la responsabilité juridique et administrative sans me fournir les outils nécessaires. J'ai demandé aux fonctionnaires s'ils n'étaient pas un peu fous et les ai invités à s'en occuper eux-mêmes.

Ce programme est beaucoup trop dispersé; il est impossible d'en faire le tour et d'en mesurer la réussite. Il est impossible de savoir s'il y a dédoublement ou triplement des services. Je crois que la somme dépensée est suffisante, mais elle l'est tous azimuts. Si, avec la même somme, vous collaborez avec les gouvernements autochtones, vous verrez tout un changement, parce que nous avons d'autres ressources à déposer dans la corbeille. Si vous nous laissez de côté, jamais rien ne changera.

Mme Lavallée : Permettez-moi de parler un peu de la question des gangs de rue. Après avoir organisé la conférence sur la violence des gangs de rue, mes instances dirigeantes se sont rendu compte qu'une seule organisation autochtone ne peut, à elle seule, parvenir à régler le problème. Pour ce genre de problème, il faut que toutes les organisations nationales travaillent ensemble. La violence des gangs de rue ne se limite pas aux régions urbaines. Elle va bien au-delà pour atteindre les réserves et elle est le produit de certaines situations familiales.

Ce n'est que récemment que j'ai entendu parler de la SAMU. J'occupe cette fonction de puis un an et demi environ et j'essaie de me mettre à jour dans tous les dossiers. J'ai bénéficié d'une séance d'information du Bureau de l'interlocuteur fédéral qui m'a parlé de la SAMU. J'ai cru comprendre que ce programme a pour objet de rassembler les ressources locales, les administrations municipales — tous les partenaires, y compris ceux de la santé si besoin est — pour amener tout le monde à travailler ensemble afin de répondre aux besoins constatés. Je me suis entretenue avec certains de mes membres qui siègent au comité chargé d'administrer certaines de ces stratégies urbaines. Ce sont eux qui décident des questions auxquelles il faut s'attaquer à tel ou tel moment. Ce n'est pas le gouvernement qui décide, ce sont les personnes qui se réunissent dans cette pièce. Ce sont elles qui décident. Ce sont des gens de la base. Cela me paraît bien.

Le président : Monsieur Simon, comment pourrait-on améliorer la SAMU? Est-ce que la stratégie fonctionne? M. Chartrand aimerait bénéficier d'une stratégie distincte dans le cas des Métis.

M. Simon : Je suis d'accord avec ça. À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités sont les moteurs, les chefs d'orchestre, ceux qui travaillent ensemble sans faire participer les Premières nations. Il leur est assez difficile de

them to devise a strategy with us standing on the outside. If we were on the inside, as we would like to be, we would have much to offer.

The Chair: You are saying that you are not involved with the UAS?

Mr. Simon: Not that I am aware of.

The Chair: Who is? We will move along.

Senator Dyck: I will ask similar questions, and I will follow up briefly on the Aboriginal youth gang issue.

I received a report a year or two ago from the National Aboriginal Achievement Foundation. They had done a survey in Winnipeg on high school dropouts. High up on the list were drug use and involvement in gangs. You have indicated that education is the way forward. In any sort of programming involved, do you see that link within your constituencies between involvement with drugs or gangs and failure to complete high school? What sort of programs or policies need to be put in place to overcome that?

Ms. Lavallée: The impression I got from the gang members I talked to at our conference in Saskatoon was that this is now intergenerational gang activity, passed from mom and dad to the children. Unfortunately, these individuals did end up in the corrections system, and there was nothing there to support them or to keep them away from the activities to which they were exposed.

One gentleman mentioned that he had to actually leave his community and go away because he knew that the minute he went back, he would be right back into the cycle again. They could have a psychologist there, working with the gang members in the prison system. As he said, there is a lot of adjustment for these individuals. They are not quite open. It takes a lot to get through to them. He made it very clear that there must be programs in place when these individuals exit the corrections system to support them on their journey. They must have involvement and an onus on the individuals.

Mr. Chartrand: Thank you for the question, Senator Dyck. I think you are hitting the nail on its head. Education is the light bulb of the future. If we can get more emphasis on the educational side, we will see a great change. We have seen it with Standing Tall, just a small program of that nature. We were able to introduce it to four or five schools, and it will be province wide.

The Maori people saw great despair among their citizens in New Zealand, so they brought in the parents to sit in the classroom and work with the children. We have introduced that, going on five years now, and schools are demanding that it be

concevoir une stratégie s'ils nous laissent sur la touche. Si nous faisons partie du jeu, ce que nous souhaitons, nous aurions beaucoup à apporter.

Le président : Vous dites que vous ne participez pas à l'administration de la SAMU?

M. Simon : Pas autant que je sache.

Le président : Alors, qui y participe? Nous allons poursuivre

Le sénateur Dyck : Je vais poser le même genre de questions et je vais brièvement revenir sur la question des gangs de jeunes Autochtones.

Il y a un ou deux ans de cela, j'ai reçu un rapport de la Fondation nationale des réalisations autochtones qui avait effectué une enquête auprès des décrocheurs du secondaire à Winnipeg. La consommation de drogue et l'adhésion à des gangs de rue venaient en tête de liste des problèmes constatés. Vous avez dit que le seul moyen de s'en sortir, c'est d'améliorer l'éducation. Est-ce que vous constatez ce genre de lien chez ceux que vous représentez, quels que soient les programmes en question, entre la drogue ou la participation à des gangs et l'échec scolaire? Quel genre de programmes ou de politiques devrait-on adopter pour combattre ce phénomène?

Mme Lavallée : En parlant avec les membres de gangs lors de notre conférence à Saskatoon, j'ai eu l'impression que nous avons maintenant affaire à une activité intergénérationnelle qui se transmet de père et mère à fils et fille. Malheureusement, tous ces gens-là se retrouvent en prison où il n'existe aucun système de soutien pour éviter qu'ils renouent avec les activités auxquelles ils ont été exposés.

Quelqu'un m'a dit qu'il avait dû quitter sa communauté, s'expatrier, parce qu'il savait fort bien que, dès l'instant où il y remettrait les pieds, il replongerait dans le cycle de la criminalité. On pourrait recourir aux services d'un psychologue, travailler auprès des membres de gangs dans le système carcéral. Comme je le disais, beaucoup d'ajustements sont nécessaires pour ces gens-là. Ils ne sont pas particulièrement ouverts et il en faut beaucoup pour arriver à percer leur carapace. La personne à laquelle je pense m'a dit très clairement qu'il fallait offrir des programmes au sein du système correctionnel pour appuyer les gens dans leur cheminement. Il faut à la fois faire participer les individus et les responsabiliser.

M. Chartrand : Merci pour cette question, sénateur Dyck. Je crois que vous venez de mettre le doigt dessus. L'éducation est la lampe qui va éclairer l'avenir. Si nous pouvions insister davantage sur l'instruction, nous constaterions d'importants changements. Nous avons vu ce que ça a donné avec Standing Tall qui est un petit programme de ce genre-là. Nous sommes parvenus à le mettre en place dans quatre ou cinq écoles et bientôt il s'étendra à la province tout entière.

En Nouvelle-Zélande, les Maoris avaient constaté que les leurs étaient particulièrement désespérés et ils voulaient que des parents viennent s'asseoir en salle de classe pour travailler auprès des enfants. Nous avons repris ce mode de fonctionnement, il y a déjà

introduced all over, not just for Metis children. It could be for any child. It gives the teacher more time to focus on what they are there to do, which is to teach. The strength of that program is that the parents meet. For example, if little Johnny did not show up for school, they would not just mark him absent. The teacher aid, or the parent aid, as we call it, would go to the family home to see what is happening and why Johnny is not in school. Therefore, the two parents talk to each other, so it connects people.

The Maori statistical findings showed a dramatic increase in student graduation and score levels in all their exams. We are seeing the same happening in Manitoba. Definitely education is fundamentally a great program.

We have to look at how these programs are being created. I use the analogy of UMAC initiative. When that program was introduced, it was designed for education, to get the kids back and proactive in school. We partnered with many schools. Last year, it was cancelled completely, and Canadian Heritage changed it to Cultural Connections for Aboriginal Youth, CCAY — that was more for jobs. There is nothing wrong with getting jobs. However, if we do not have an education, if we do not focus on that, that is a short-sighted process to have a temporary job. If we invest in education, no one can take that from you. If you get an education, you can advance yourself to a better degree and a better lifestyle.

We need to look at the programs. If our governments were involved and actually had an input and a say, not just municipal, provincial and federal bureaucrats meeting to decide what is good for us, you would see us influencing the education sector to be a priority at the top level of investment. However, we do not have a say. We are told they will put 20 people together in a room, and they will talk to these 20 grassroots people. I am elected by grassroots people right across the province of Manitoba, from the south base of our province right to Churchill. I have to campaign not in one region but the entire province. It is a challenge, but when we hear that directly from our citizens, we are ignored. The bureaucrats do not listen to us.

Education is definitely the answer.

Mr. Simon: Senator Dyck, this is a very good question. My comment would be that everything is connected. The reality is that everything is connected. As Ms. Lavallée said, the youth leave the communities. We know they are leaving the

cinq ans, et les écoles réclament l'application de ce programme, pas uniquement pour les enfants métis. Elles le veulent pour tous les enfants. Grâce à la présence des parents, les enseignants peuvent consacrer davantage de temps à leur tâche, c'est-à-dire l'enseignement. Le point fort de ce programme, c'est que les parents se rencontrent. Par exemple, si le petit Nicolas ne se montre pas à l'école, on ne se contente pas de le déclarer absent. L'aide-enseignant ou plutôt l'auxiliaire parental, comme nous l'appelons, se rend chez les parents pour savoir ce qui se passe et pourquoi le petit Nicolas n'est pas en classe. Ainsi, les parents se parlent et établissent des liens.

Les statistiques établies par les Maoris montrent une augmentation marquée du nombre d'élèves ayant obtenu leur diplôme et ayant eu de meilleures notes aux examens. Nous assistons à la même chose au Manitoba. Ce programme qui mise sur la scolarité est en fin de compte excellent.

Il faut voir comment ces programmes ont été mis sur pied. Je vais faire l'analogie avec l'initiative CUPJA. Quand ce programme a été introduit, il était destiné à améliorer la scolarité, à ramener les enfants dans le rang et à agir de façon proactive dans les écoles. Nous nous sommes associés à de nombreuses écoles. L'an dernier, le programme a été complètement annulé et Patrimoine canadien l'a transformé en un programme de connexions culturelles pour la jeunesse autochtone, le CCJA, qui devait créer plus d'emplois. Il n'y a rien de mal à créer des emplois. Cependant, quand on ne mise pas sur la scolarisation, on en vient à adopter des processus à courte vue uniquement pour offrir des emplois temporaires. Personne ne peut retirer à qui que ce soit l'investissement qu'il a réalisé dans ses études. Celui qui va se chercher un diplôme peut ensuite avancer et espérer avoir une vie meilleure.

Il faut examiner ces programmes. Si nos gouvernements étaient appelés à participer, s'ils avaient voix au chapitre, plutôt que de laisser le soin aux fonctionnaires municipaux, provinciaux et fédéraux de décider de ce qui est bon pour nous, nous pourrions faire en sorte que le secteur de l'enseignement soit une priorité en matière d'investissement. Malheureusement, nous n'avons pas voix au chapitre. On nous dit qu'ils vont rassembler 20 personnes dans une salle, qu'ils vont aller chercher 20 personnes au niveau local. Moi, j'ai été élu par les gens de la base, par des électeurs de partout au Manitoba, de la pointe sud de la province jusqu'à Churchill. J'ai dû faire campagne et pas dans une seule région, mais à l'échelle de la province tout entière. C'est un défi, mais quand ce sont nos commettants eux-mêmes qui nous le disent, on sait qu'on ne fait pas cas de leurs besoins. Les bureaucrates ne nous écoutent pas.

Oui, la scolarisation est la véritable réponse.

M. Simon : Voilà une excellente question, sénateur Dyck. Je dirais que tout est lié. En réalité, absolument tout est lié. Comme Mme Lavallée vous l'a dit, nos jeunes quittent les communautés de Premières nations. Nous savons qu'ils le font pour des raisons

First Nations communities because of the economic and social conditions in those communities. It is a no-brainer. They will go to the cities with nothing under their belts. What do you think will happen?

When I say that everything is connected, I will give you an example of what is happening currently when we try to help ourselves. The Mi'kmaq in Nova Scotia are the only group in this country that took jurisdiction from the government. We have a Mi'kmaq self-government agreement in education. We are into our tenth year. By working together as 13 communities, we have built two schools that would never have been built if we depended on the federal government. Right now, the agreement is in jeopardy. Why? The government, for whatever reason, sees us as being too successful, in our view, and they are talking about issues such as own-source revenue. They are saying, "As a community, you are doing well, so build your own school." That is a no-brainer.

In addition to that, some communities are paying for their own extra police forces. The same situation is happening with policing agreements. They are saying, "Use your own-source revenue and start paying for your own police people." It does not make sense.

One of the chiefs in our region has been a chief for 30 some years, and he has always said that education and economic development are the keys to climbing out of poverty. Just because we are starting to show some results after 10 years, do not jump in and try to claw back. It has been 100 years of going backwards. In 10 years, we will not change that. We need a longer term of 30 or 40 years before we start saying that own-source revenue is a big thing. Those dollars get reinvested back into the communities. Those are two examples of how we see issues that are working against us.

Senator Cordy: I will also ask about education. Those of you who have looked at our report are aware that we know the tie-in between poverty and exclusion from societies and crime levels; and education is certainly a way to get out of that. As a Nova Scotian, I am disappointed to hear that the self-education for the Mi'kmaq in Nova Scotia is in danger of being decimated. I remember the struggle just to get your own schools in Nova Scotia. It would be a shame if that were done away with, because it is successful. It does not sound like a good strategy to me.

Mr. Simon, you talked about portability of rights, and I think you said that you need to be able to act as full participants in your nation and in your country. I wonder if you could expand on that a little. What are the problems, and how can we solve them?

socioéconomiques. C'est évident. Ils vont dans les villes sans aucune expérience et que pensez-vous qui se produit ensuite?

Quand je dis que tout est lié, je vais vous donner un exemple de ce qui nous arrive actuellement quand nous essayons de nous en sortir nous-mêmes. Les Micmacs de Nouvelle-Écosse sont le seul groupe de Premières nations au pays à avoir été reconnu par le gouvernement. Nous avons signé une entente sur l'autonomie gouvernementale en matière d'éducation. Celle-ci est déjà vieille de 10 ans. En travaillant ensemble, les 13 communautés sont parvenues à construire deux écoles qui n'auraient jamais été érigées si nous avions dû compter sur le gouvernement fédéral. Actuellement, l'entente est menacée. Pourquoi? Eh bien, pour une raison quelconque, le gouvernement estime que nous avons trop bien réussi et il nous dit que nous devrions, notamment, utiliser nos propres ressources. Il nous dit que nous nous en sortons très bien et que nous devons payer pour nos propres écoles. C'est évident.

De plus, certaines communautés paient pour avoir leur propre corps policier, en plus de la police provinciale. La même chose se reproduit dans le cas des ententes de maintien de l'ordre. Le gouvernement nous dit que nous devons puiser dans nos propres recettes pour nous payer notre corps policier. C'est insensé.

L'un des chefs de notre région depuis une trentaine d'années n'a cessé de répéter que la formation scolaire et le développement économique sont les deux marches qui permettent de se sortir de la pauvreté. Ce n'est pas parce que nous commençons à obtenir des résultats après 10 ans qu'il faut se ruer sur nous pour essayer de récupérer quelque chose en retour. Après 100 ans de recul, ce n'est pas en 10 ans qu'on va changer tout ça. Il faudra plus longtemps, comme 30 ou 40 ans avant de pouvoir dire que nos rentrées d'argent sont importantes. Pour l'instant, nous réinvestissons tout dans les communautés. Voilà deux exemples qui illustrent la façon dont les choses se retournent contre nous.

Le sénateur Cordy : Parlons de scolarisation. Ceux d'entre vous qui ont lu notre rapport savent que nous sommes conscients du lien qui existe entre la pauvreté, d'une part, et l'exclusion des sociétés ainsi que le niveau de criminalité, d'autre part. L'instruction se pose évidemment en outil permettant de rompre ce lien. Moi qui suis Néo-Écossaise, je suis déçue d'entendre que l'autoéducation risque de disparaître chez les Micmacs de la Nouvelle-Écosse. Je me rappelle le combat que nous avons mené dans cette province pour simplement obtenir nos propres écoles. Ce serait honteux de mettre un terme à une formule qui a réussi. Quant à moi, ce n'est pas une bonne stratégie.

Monsieur Simon, vous avez mentionné la transférabilité des droits et je crois vous avoir entendu dire qu'il faut vous accorder une place de participants de plein titre dans la vie de votre nation et de votre pays. Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet? À quels problèmes vous heurtez-vous et comment pourrions-nous les résoudre?

Mr. Simon: Thank you, Senator Cordy. First Nations peoples are adamant that their rights are not specific to being on a reserve. We have always advocated to government that there needs to be a mechanism so that they can exercise those Aboriginal and treaty rights wherever they are. For a government to say that treaty rights to education or housing stop at the reserve boundary, it is ridiculous.

My colleagues here are talking about the same situation. They are saying that it is people in the community. Mr. Chartrand talks about the Metis, and, in my case, I talk about the First Nations people in the cities who are all of a sudden under provincial jurisdiction. There is that wrangling between who has the responsibility for First Nations people. It is the federal government on-reserve. You guys need to work that out and find a way to deal with it, because the issue will not go away.

Clearly, the younger generation is being more empowered, they understand their rights better, and they are getting more impatient. They need to find a way to exercise their rights regardless of whether they choose to live in their First Nation community or choose to step outside and go into the mainstream and still have those same opportunities.

Mr. Chartrand: I think what must be understood is this new phenomenon happening in Canada, when we talk about rights, of the Metis being the new kids on the block. We will win more and more rights. A recent decision of the Court of Appeal in Manitoba was on this whole position of Canada and the provinces, that there is no fiduciary or constitutional responsibility to the Metis. The Court of Appeal ruled against that and said that clearly a fiduciary Crown responsibility exists to the Metis people. We won at the Supreme Court of Canada, and there will be many more cases coming.

As Mr. Simon said, more and more people will respect this whole issue of rights, especially duty to consult, which is a Supreme Court ruling. It will force the private sector to deal with us, and they will not be carrying it on the backs of the federal and provincial governments. The private sector gets away with a lot. No disrespect to them; they have their own objective. However, from our perspective, once the governments actually start to acknowledge that duty rights exist for us and that inclusiveness must happen, then the private sector will have to bring money or resources to the table to partner with us. That will change the fundamental operations in our communities, drastically, in fact.

Senator Merchant: Thank you for being here. You work at the community level, and many of you have been involved for a long time. Benjamin Disraeli said, "There are three kinds of lies: lies,

M. Simon : Merci, sénateur Cordy. Les Premières nations sont intimement convaincues que leurs droits ne sont pas restreints aux limites d'une réserve. Nous avons toujours soutenu auprès des gouvernements qu'il faut adopter des mécanismes permettant aux Autochtones d'exercer leurs droits ancestraux et leurs droits issus des traités, où qu'ils soient. Il est ridicule qu'un gouvernement vienne prétendre que les droits à l'enseignement ou au logement, droits issus de traités, disparaissent une fois franchies les limites d'une réserve.

Mes collègues vous ont fait la même remarque. Ils vous ont dit qu'il s'agit de droits appartenant à chaque Autochtone. M. Chartrand vous a parlé de la situation des Métis et, dans mon cas, je vous ai entretenus de celle des membres de Premières nations résidant dans les villes et qui relèvent dès lors de la compétence des provinces. On se querelle pour savoir qui doit assumer la responsabilité des Premières nations. Pour les réserves, c'est le gouvernement fédéral. Il va falloir vous pencher là-dessus pour trouver une solution, parce que ce problème ne va pas disparaître.

Il est évident que la jeune génération s'assume davantage, qu'elle comprend mieux ses droits et qu'elle est plus impatiente. Il lui faut trouver une façon d'exercer ses droits, qu'elle décide de demeurer dans sa communauté de Premières nations ou de partir pour rejoindre la société blanche afin d'avoir les mêmes chances que les autres Canadiens.

M. Chartrand : Il faut comprendre une chose à propos de ce phénomène canadien où les Métis apparaissent comme des nouveaux venus sur la scène des droits de la personne. Nous parviendrons à acquérir de plus en plus de droits. Récemment, la Cour d'appel du Manitoba a rendu une décision au sujet de la position du Canada et des provinces selon laquelle les gouvernements n'ont aucune responsabilité fiduciaire ou constitutionnelle envers les Métis. La Cour a renversé ce point de vue et affirmé que l'État est clairement investi d'une responsabilité envers le peuple métis. Nous avons remporté la bataille devant la Cour suprême du Canada et celle-ci est loin d'être la dernière que nous allons mener.

Comme l'a dit M. Simon, toute cette question de droits sera de plus en plus respectée, surtout le droit d'être consultés, puisque cela a fait l'objet d'un jugement de la Cour suprême. Ce faisant, le secteur privé sera contraint de composer avec nous plutôt que de passer par les gouvernements fédéral et provinciaux. Il faut dire que le secteur privé agit en toute impunité. Je ne veux pas les critiquer, mais les entrepreneurs poursuivent des objectifs bien à eux. Il demeure que, selon nous, dès l'instant où les gouvernements reconnaîtront que nous avons des droits issus de traités et qu'à ce titre nous devons être inclus, pour travailler en partenariat avec nous, le secteur privé devra investir de l'argent ou mobiliser des ressources. Cela, dans les faits, modifiera considérablement la façon dont les choses se déroulent dans nos communautés.

Le sénateur Merchant : Merci de vous être déplacés. Vous travaillez auprès des communautés et depuis longtemps pour beaucoup d'entre vous. Selon Benjamin Disraeli, il y aurait trois

damn lies and statistics.” The previous witness gave us, I am sure, a truthful picture of the statistics of whatever information they have gathered. However, you gather different information because you are working with people right on the ground.

We have a very high number of Aboriginal people in our penal system. Do you think that the current policies of the government are moving in the right direction? Do your people and the justice system have issues to work out? How can we help your people to defend themselves in a more appropriate and timely manner? What tools do you need to give them? Locking people up is not the answer.

Ms. Lavallée: One way to keep these people out of the penal system is to give them affordable housing, an education and a job.

Mr. Chartrand: In fact, I worked for the Department of Justice Canada for 10 years before I left and became president in 1997. I saw too many of our people being locked up, even before these tougher positions were being taken. Much of this has to do with incarcerating our citizens on the premise that they did not have the support mechanisms at home or some way to show that they could get a job or create an opportunity for themselves. There was no option. It was strike one, strike two, strike three. You got a fine, then probation, and then jail.

In the non-Aboriginal society, one of the reasons the incarceration rates are dramatically different is because families can say, for example, “I have a job for my son,” or the person has a job, so the judge looks at it from a different perspective, that there is an opportunity for this person. For Aboriginal people, those opportunities are not there. That is why you see a lot of incarceration occurring.

Getting tougher, I believe it is an approach that will not work. I honestly believe that at the end of the day, we will see more of our younger kids getting into a school of crime because they will go mix with the professionals that are locked up for some other reason. These young kids will learn faster and increase their understanding of how to commit crime in a more lucrative way. They will see it as a way to live. The Metis see a rise in our people being incarcerated, and we are worried about that. We need to invest in education and jobs.

I offered the federal and provincial governments an opportunity, and I still have the opportunity, but no one has taken me up on the offer. I suggested starting a program for federal inmates. When they come out of the institutions, we always just let them out, and the first thing they do is go on welfare at \$198 a month. The best way is to have a job lined up for them before they are released from the institution. Let us have a job lined up while they are there for the last six months. Let us set up a partnership with the private sector.

genres de mensonges : les petits, les gros et les statistiques. Le témoin précédent nous a, je n'en doute pas, dressé un état fidèle de la situation sous l'angle statistique. Cependant, vous apportez des informations différentes parce que vous êtes au contact des gens, sur le terrain.

Beaucoup d'Autochtones se retrouvent dans nos pénitenciers. Pensez-vous que les politiques actuelles du gouvernement vont dans le bon sens? Les Autochtones que vous représentez et le système de justice ont-ils des problèmes à régler? Comment peut-on aider les gens à mieux se défendre, dans les délais prévus? De quels outils devez-vous les doter? Jeter les gens dans les prisons n'est pas une solution.

Mme Lavallée : Une façon d'éviter que ces gens-là se retrouvent incarcérés consisterait à leur permettre d'accéder à des logements abordables, d'aller chercher une instruction et d'obtenir un emploi.

M. Chartrand : Avant de quitter la fonction publique pour assumer la présidence, en 1997, j'avais travaillé 10 ans pour Justice Canada. À l'époque, on incarcérait les nôtres en trop grand nombre, avant même le resserrement des dispositions de la loi. Le gros problème, c'est qu'on enferme nos citoyens dans des établissements où ils ne retrouvent pas les mécanismes de soutien qu'ils ont chez eux et où ils n'ont pas la possibilité de montrer qu'ils peuvent trouver un emploi ou un débouché. Il n'existe aucune autre option que la prison après une amende et la probation. Trois dérapages et c'en est fait de vous.

L'une des raisons pour lesquelles les taux d'incarcération des non-Autochtones sont nettement inférieurs, c'est que les membres de leurs familles peuvent dire, par exemple, « j'ai un emploi pour mon fils », ou que l'accusé lui-même peut affirmer qu'il a un emploi. Cela contraint le juge à jeter un regard différent sur le dossier et à considérer qu'il existe une chance de réinsertion pour la personne. Dans le cas des Autochtones, ces possibilités n'existent pas. C'est pour cela que les taux d'incarcération sont aussi élevés.

Je ne crois pas que c'est en durcissant le ton qu'on obtiendra des résultats. Je suis franchement convaincu qu'en fin de compte, de plus en plus de jeunes iront faire l'école du crime parce qu'en prison ils fréquenteront des criminels aguerris incarcérés pour d'autres motifs. Ces jeunes-là apprendront plus vite et sauront mieux comment commettre des crimes de plus en plus lucratifs. Ils y verront un mode de vie. Les Métis constatent que de plus en plus des leurs sont incarcérés, ce qui les inquiète. Il faut investir dans l'enseignement et dans l'emploi.

J'ai fait une proposition aux autorités fédérales et provinciales et cette proposition est encore sur la table, mais personne ne s'en est prévalu. J'ai recommandé de lancer un programme destiné aux détenus fédéraux. À leur sortie du pénitencier, les délinquants sont laissés à eux-mêmes et ils commencent par s'inscrire à l'aide sociale qui leur verse 198 \$ par mois. La meilleure solution consisterait à leur trouver un emploi avant leur libération. Trouvons-leur un emploi potentiel dans leurs six derniers mois de détention. Travaillons en partenariat avec le secteur privé.

I will choose Willmar Windows Ltd., in Winnipeg, as an example. We will pay the salary for that inmate. For six months, that person will work, bank their dollars, on the condition that the company has to hire them permanently, and I will pay their salary for six months. Let us put in \$50,000 each, just to test it. I have never had anyone match me on that \$50,000. That is a standing offer for Canada and the provinces. Jurisdictionally, they blame each other and will not take responsibility. Once that person is released, he or she is the responsibility of the province.

Mr. Simon: Thank you, Senator Merchant. I want to make two points. Everyone around this table is aware of the late Donald Marshall Jr. There was inquiry. He spent 11 years in prison for a crime he did not commit. From that Marshall inquiry, in our case, in Nova Scotia, there were a number of recommendations. We have followed through on them.

One of them is a forum where the federal, provincial and Mi'kmaq governments can sit down together. We have a tripartite forum in our province. I am the executive chair; I oversee it. One of the successes that has come out of this is the Mi'kmaq Legal Support Network, which deals directly with the communities in relation to all these issues that we are talking about. Court translation is an example. We are doing that so that people do not go to court and not understand what is happening and plead guilty just to save time. That is one example. We have court workers who work with people so that they see options rather than just spend time in jails.

This even relates to such areas as child and family services. We are having those problems right now, with problem kids in the communities. We have to send them to the only facilities that can deal with kids with problems, and those are in the United States. That results in kids coming back to our community like inner city gang kids, and they are supposed to be going there to be helped. We have tackled that. We have taken on the challenge and said to the government that we can design our own facilities that are culturally relevant to our First Nations kids. They do not have to go to the U.S. or other parts of Canada where they come back with this gang mentality. We are not smart enough to design those. Government will not listen to us. Maybe you will take some of those notions into consideration.

The Chair: Thank you to all of you for participating in this, and giving us your thoughts. You have given us much to chew on and think about.

Prenons l'exemple de Willmar Windows Ltd. de Winnipeg. Nous payons le salaire du détenu que la société emploie à condition que l'embauche soit permanente. Je paie le salaire pendant six mois et, pendant six mois, la personne travaille et dépose son argent à la banque. Investissons 50 000 \$ chacun histoire de tester cette idée. Eh bien, jamais personne ne m'a dit qu'il serait prêt à investir 50 000 \$ comme moi. C'est une offre permanente que je fais au Canada et aux provinces. S'agissant de compétence, Ottawa et les provinces se renvoient la balle et personne ne veut assumer la responsabilité. Après sa sortie de prison, le détenu relève de la responsabilité de la province.

M. Simon : Merci, sénateur Merchant. Je désire faire deux remarques. Tout le monde autour de cette table connaît l'affaire Donald Marshall Jr., qui est maintenant décédé. Une enquête a permis d'établir qu'il avait passé 11 ans en prison pour un crime dont il n'était pas l'auteur. En Nouvelle-Écosse, nous avons formulé un certain nombre de recommandations dans la foulée de l'enquête Marshall. Nous avons donné suite à ces recommandations.

L'une d'elles consistait à mettre sur pied un forum où les gouvernements fédéral, provincial et micmac siègeraient côte à côte. Nous avons actuellement dans la province un forum tripartite dont je suis président exécutif. C'est moi qui le supervise. Nous avons notamment réussi à mettre sur pied le réseau d'aide juridique micmac qui traite directement avec les communautés pour toutes les questions dont nous parlons ici. L'interprétation judiciaire en est un exemple. Nous faisons tout cela pour que les justiciables ne se retrouvent pas dans une situation où, ne comprenant pas ce qui se passe, ils plaident coupables juste pour gagner du temps. Ça, c'est un exemple. Nous avons des travailleurs sociaux auprès des tribunaux qui accompagnent les justiciables afin de leur permettre de comprendre les options s'offrant à eux plutôt que d'aller faire de la prison.

Cela touche même aux services à l'enfance et aux familles. Nous nous heurtons actuellement à des difficultés dans nos communautés avec les enfants problèmes. Nous devons les envoyer dans des établissements en mesure de les accueillir, mais ils se trouvent aux États-Unis. Quand ils reviennent chez nous, ces jeunes, qui sont censés avoir reçu une aide dans ces établissements, agissent comme des membres de gangs des quartiers défavorisés. Nous nous sommes attaqués au problème. Nous avons relevé le défi et affirmé au gouvernement que nous sommes en mesure de concevoir des établissements culturellement adaptés aux jeunes des Premières nations. Il est inutile de les envoyer aux États-Unis ou ailleurs au Canada si c'est pour les récupérer avec la mentalité caractéristique des membres de gangs. Mais voilà, on ne nous trouve pas assez futés pour concevoir de tels établissements. Le gouvernement ne nous a pas écoutés. Peut-être que vous, vous allez retenir une partie de ces idées.

Le président : Merci à vous tous d'avoir participé à cette séance et de nous avoir fait part de vos réflexions. Il y a matière à digestion et à réflexion dans tout ce que vous nous avez dit.

Thank you to the members of the committee. That brings us to the conclusion of this meeting.

We are back tomorrow morning at 10:30 a.m. We will be starting our consideration of Bill C-35, an amendment to the Immigration and Refugee Protection Act. That will be tomorrow as well as next Wednesday. Then I am hopeful that on Thursday we will be able to return to the post-secondary education report.

Mr. Chartrand: Thank you for listening to us.

The Chair: Thank you very much. This meeting is adjourned. (The committee adjourned.)

OTTAWA, Thursday, March 3, 2011

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 10:28 a.m. to study Bill C-35, An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act.

Senator Art Eggleton (*chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Welcome to the Standing Senate Committee Social Affairs, Science and Technology.

[*English*]

The Chair: Today we start on Bill C-35, an An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act. Our first panel has Mr. Phil Mooney, Past President of the Canadian Association of Professional Immigration Consultants, which is the largest non-profit professional association for Canadian immigration consultants. It is committed to promoting and protecting the practice of all Canadian immigration consultants.

We have also Ryan Rosenberg, who is a lawyer with Larlee Rosenberg, Barristers and Solicitors, from Vancouver. He advises clients in all Canadian immigration and citizenship issues. These two gentlemen will launch us on our deliberations on Bill C-35.

I ask you both to take about seven minutes. If you need more, that should work out.

Phil Mooney, Past President, Canadian Association of Professional Immigration Consultants: Honourable senators, the Canadian Association of Professional Immigration Consultants is pleased to be able to contribute to this important debate. For the past 25 years, our association has provided representation for immigration consultants and worked hard to advocate for changes that strengthen the integrity of the immigration system.

Merci aux membres du comité. Voilà qui met un terme à cette réunion.

Nous nous retrouverons demain matin à 10 h 30 pour entamer notre étude du projet de loi C-35, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. Notre séance de demain et celle de mercredi prochain porteront sur ce thème. J'espère que, jeudi, nous serons en mesure de reprendre notre étude du rapport sur l'accessibilité à l'éducation postsecondaire.

M. Chartrand : Merci de nous avoir écoutés.

Le président : Merci beaucoup. La séance est levée. (La séance est levée.)

OTTAWA, le jeudi 3 mars 2011

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 10 h 28 pour étudier le projet de loi C-35, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Le sénateur Art Eggleton (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Bienvenue au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

[*Traduction*]

Le président : Nous entamons aujourd'hui l'étude du projet de loi C-35, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. Notre premier groupe de témoins comprend M. Phil Mooney, président sortant de l'Association canadienne des conseillers professionnels en immigration, la plus grande association professionnelle à but non lucratif de conseillers professionnels canadiens en immigration. Elle se donne pour mission de promouvoir et de protéger les activités de tous les conseillers canadiens en immigration.

Nous entendrons également le témoignage de Ryan Rosenberg, avocat du cabinet Larlee Rosenberg, Barristers and Solicitors, de Vancouver. Il conseille ses clients dans toutes les affaires d'immigration et de citoyenneté canadienne. Ces deux témoins inaugurent nos délibérations sur le projet de loi C-35.

Je vais vous demander de limiter votre présentation à environ sept minutes, mais, au besoin, vous pourrez prendre plus de temps.

Phil Mooney, président sortant, Association canadienne des conseillers professionnels en immigration : Honorables sénateurs, l'Association canadienne des conseillers professionnels en immigration est heureuse de pouvoir contribuer à ce débat important. Depuis 25 ans, notre association représente les conseillers en immigration et encourage l'adoption de changements afin de renforcer l'intégrité du système d'immigration.

Over the past few years, as president and past president, I have appeared before several parliamentary committees to request stronger legislation that would allow us to weed out crooked immigration consultants. It is important to ensure that regulated consultants who engage in fraudulent operations and unregulated consultants, or ghost consultants, be prosecuted to the full extent of the law.

Ghost consultants not only victimize prospective immigrants but also take money away from legitimate consultants who follow the rules and pay a high price to be regulated. Further, we suffer added indignities because the public cannot easily distinguish between the good guys and the bad guys. The recent ad campaign against crooked consultants was effective in alerting many about the problem. However, it also cost many of us clients. In one case, a member reported that his son was taunted in the school yard about his father being a crook. How does an 11-year-old explain what regulation is?

This is why our association supports wholeheartedly Bill C-35 as introduced in the House of Commons last year. We believe that Bill C-35 addresses a number of the shortcomings in the existing legislation by closing the loophole that allowed unregulated consultants to prepare applications or to give immigration advice for a fee.

For six years, we have asked that that loophole be closed, and we are delighted that it will happen. This will finally allow us to work effectively with the law societies to end the practice of unethical lawyers and Canadian Society of Immigration Consultant, CSIC, members who shelter those consultants. That is the way most unregulated consultants do business today. That is how they will try to do business after Bill C-35.

It is common for unregulated consultants to make an arrangement with a lawyer or authorized consultant. The ghost consultant prepares the documentation, charges a high fee, makes all kinds of promises, and then pays a lawyer or CSIC member a small fee to sign the Use of a Representative form, which authorizes the file to be sent. Some firms openly promote such an arrangement. Until now, there was nothing that could legally be done to stop it.

We have provided to the committee a copy of an email from a prominent immigration law firm that claims, on its website, to be the biggest immigration law firm in Western Canada. The email offered potential ghost consultants this service. It was written the day after Minister Kenney introduced Bill C-35 in the House of Commons. It is quite enterprising but absolutely unethical.

Depuis quelques années, en tant que président et président sortant, j'ai comparu devant plusieurs comités parlementaires afin de réclamer des lois plus sévères qui nous permettraient d'éliminer les consultants en immigration véreux. Il est important de faire en sorte que les consultants réglementés qui se livrent à des activités frauduleuses et que les consultants non réglementés ou agents fantômes, soient poursuivis dans toute la mesure permise par la loi.

Les agents fantômes nuisent non seulement aux immigrants potentiels, mais ôtent une partie de leur travail aux consultants légitimes qui obéissent aux règles et qui assument les frais élevés exigés pour l'obtention du statut de conseiller réglementé. De plus, notre réputation en pâtit, étant donné qu'il est difficile pour le public de faire la distinction entre les bons et les mauvais conseillers. La récente campagne publicitaire dénonçant les consultants véreux a porté fruit et a permis d'en alerter plusieurs au sujet du problème. Malheureusement, beaucoup d'entre nous ont aussi perdu des clients. Un de nos membres nous a même rapporté que son fils se faisait dire dans la cour d'école que son père était un escroc. Comment un jeune de 11 ans peut-il expliquer ce qu'est une réglementation?

C'est pourquoi notre association appuie sans réserve le projet de loi C-35 présenté l'an dernier à la Chambre des communes. Nous croyons que le projet de loi C-35 pallie certaines lacunes de la loi existante en comblant le vide législatif qui permettait à des consultants non réglementés de remplir des demandes ou de donner des conseils en matière d'immigration, contre rémunération.

Après avoir demandé pendant six ans que ce vide législatif soit comblé, nous sommes ravis d'apprendre que cela va être fait. Cela nous permettra enfin de collaborer efficacement avec les barreaux pour mettre fin à la pratique d'avocats dérogeant aux règles d'éthique et de membres de la Société canadienne de consultants en immigration, la SCCI, qui abritent de tels consultants. C'est de cette manière que les consultants non réglementés exercent leurs activités actuellement et qu'ils tenteront encore de le faire après l'adoption du projet de loi C-35.

Il est courant pour des consultants non réglementés d'établir une entente avec un avocat ou un consultant autorisé. L'agent fantôme prépare la documentation, facture des honoraires élevés, fait toutes sortes de promesses et paye ensuite un montant modique à un avocat ou un membre de la SCCI en échange de sa signature sur le formulaire de Recours aux services d'un représentant qui autorise l'envoi du dossier. Certains cabinets font ouvertement la promotion de tels arrangements. Jusqu'à présent, on ne pouvait rien faire pour les en empêcher.

Nous avons fait parvenir à votre comité une copie d'un courriel en provenance d'un grand cabinet d'avocats spécialisé en immigration qui affirme sur son site web être le plus grand cabinet de l'Ouest canadien. Dans ce courriel, il propose ce type de service. Ce courriel a été écrit le jour après que le ministre Kenney a déposé le projet de loi C-35 à la Chambre des communes. Cela fait preuve d'un certain esprit d'entreprise, mais la démarche est totalement immorale.

We are convinced that this practice is widespread. Bill C-35 gives us the opportunity to stop this. We support a strengthening of the integrity of the immigration system. Therefore, we are also concerned about an amendment, introduced at the very last minute, that would give Ontario paralegals the ability to practise immigration services.

We believe that professionals providing immigration services to newcomers to Canada should be equipped with the best training possible, follow the highest standards and be regulated by a professional body specializing in immigration matters.

Presently, there are more than 1,800 authorized immigration consultants across Canada. Each of these 1,800 individuals has written knowledge and language examinations and met other entrance requirements in order to practice legally. The last minute change to Bill C-35 will allow paralegals in Ontario to perform the same duties as an authorized immigration consultant or lawyer without having undergone training and examination specifically related to immigration practices. In Ontario, there are more than 2,700 paralegals that could fall into this category. A paralegal whose normal practice is to file small claims court forms could now be authorized to charge for immigration consulting services.

This amendment would provide a back door for ghost consultants to continue their practices. If some lawyers and some CSIC members shelter unregulated consultants, then adding paralegals to the mix would greatly decrease the government's ability to stop this abuse.

Paralegals generally earn far less than lawyers. They might be more susceptible to forming partnerships with ghost consultants. In other provinces, paralegals must work for a lawyer. In Ontario, only half of the paralegals are currently working in association with law firms.

Honourable senators, you were provided the opportunity to adopt legislation that would enhance protection for newcomers to Canada who choose to use the services of immigration consultants. However, this last minute amendment may make it much harder to achieve that goal. We certainly understand the objective of this amendment and have no objection in principle to seeing paralegals be able to provide immigration consulting services once they follow the same training and fall under the same regulatory constraints as other immigration consultants.

Nous sommes convaincus que cette pratique est répandue. Le projet de loi C-35 nous donne les moyens d'y mettre fin. Nous voulons renforcer l'intégrité du système d'immigration. C'est pourquoi, nous sommes préoccupés par un amendement, déposé à la dernière minute, qui propose d'autoriser les parajuristes de l'Ontario à offrir des services de consultation en immigration.

Nous croyons que les professionnels qui offrent des services de consultation en immigration aux nouveaux arrivants au Canada devraient avoir la meilleure formation possible, respecter les normes les plus strictes et être réglementés par un organisme professionnel spécialisé dans les questions d'immigration.

Il y a actuellement plus de 1 800 consultants en immigration au Canada. Chacun de ces 1 800 consultants a dû subir des examens écrits afin de démontrer ses connaissances et a dû se plier à d'autres conditions d'entrée pour pouvoir pratiquer légalement ses activités. Le changement de dernière minute apporté au projet de loi C-35 permettra à des parajuristes de l'Ontario d'exercer les mêmes fonctions qu'un conseiller en immigration ou un avocat autorisé, sans avoir subi des examens et suivi une formation portant expressément sur les pratiques en matière d'immigration. En Ontario, il y a plus de 2 700 parajuristes qui pourraient appartenir à cette catégorie. Un parajuriste dont les fonctions habituelles consistent à remplir des formulaires destinés à la cour des petites créances pourrait désormais être autorisé à offrir contre rémunération des services de consultation en immigration.

Cet amendement ouvrirait une porte aux agents fantômes et leur permettrait de poursuivre leurs activités. Certains avocats et certains membres de la SCCI permettent déjà à des consultants non réglementés de faire leur besogne, mais si, en plus, les parajuristes viennent grossir les rangs de ces intervenants fantômes, le gouvernement serait d'autant moins en mesure de mettre un terme à cet abus.

Généralement, les parajuristes gagnent beaucoup moins que les avocats. Ils seraient beaucoup plus susceptibles de s'associer à des consultants fantômes. Dans d'autres provinces, les parajuristes sont tenus de travailler pour un avocat. En Ontario, seulement la moitié des parajuristes exercent actuellement leur métier en association avec un cabinet d'avocats.

Honorables sénateurs, vous aviez l'occasion d'adopter une loi qui aurait amélioré la protection des nouveaux arrivants au Canada qui décident de faire appel aux services de conseillers en immigration. Malheureusement, cet amendement de dernière minute risque de rendre ce but beaucoup moins accessible. Nous comprenons l'objectif de cet amendement et nous n'avons aucune objection en principe au fait que des parajuristes puissent offrir des services de consultation en immigration une fois qu'ils auront suivi la même formation et qu'ils seront soumis aux mêmes contraintes réglementaires que les autres conseillers en immigration.

The last minute amendment will detract from the overall objective of the proposed legislation. These changes would undermine Canada's immigration system and put consumers of immigration services at risk of being subject to fraudulent, unprofessional and unethical practices.

Honourable senators, we ask you to help us properly regulate the profession of immigration consulting. We urge you to remove the language dealing with paralegals in the proposed legislation and bring it back to the form in which it was initially presented by the government or insist that this provision does not come into force for a year. This would allow time for the paralegals to get the training they need and would allow the law societies and regulator to work together in a cooperative arrangement for regulating them.

We applaud and support the government's efforts. Let us not ruin the government's good intentions by introducing flawed measures at the last minute. Thank you.

Ryan Rosenberg, Lawyer, Larlee Rosenberg, Barristers and Solicitors: Thank you for the opportunity to leave relatively mild Vancouver to enjoy the frigid Ottawa wind. I am somewhat accustomed to it, being originally from Winnipeg.

I will focus on some of the strengths and weaknesses I see in the proposed amendment package. In my practice and my firm, I and my colleagues are routinely retained by the victims of poor immigration advice. Often we are called in to clean up incredible messes, such as refused applications or an application nearing refusal, for the purpose of either appealing or trying to avoid the refusal in the first place.

In providing these services, we run into four categories of consultant. We identify each of our clients by the type of consultant that either caused the mistake or referred the work over. We see the competent, the incompetent, the unscrupulous and the ghosts.

The proposed amendments to the Immigration and Refugee Protection Act, IRPA, will certainly strengthen our regulatory framework. They offer an opportunity to regulate in a more meaningful way those who do wish to be regulated — the competent, some of the incompetent and some of the unscrupulous, but definitely not the ghosts. An appreciable strength in the new amendments is ministerial oversight as well as the opportunity for the minister to compel certain documents and information from the designated body that will ultimately oversee immigration consultants. This is a vast improvement from the current structure, which resulted in a largely unaccountable regulatory body.

Cet amendement de dernière minute nous éloigne de l'objectif global de la loi proposée. Ces changements feront du tort au système d'immigration du Canada et exposeront les clients des services d'immigration au risque d'être victimes de pratiques frauduleuses, non professionnelles et contraires à l'éthique.

Honorables sénateurs, nous vous demandons de nous aider à régler correctement la profession de conseiller en immigration. Nous vous prions d'éliminer le libellé du projet de loi concernant les parajuristes et de restaurer le texte tel qu'il figurait lors de sa première présentation par le gouvernement ou d'insister pour que cette disposition n'entre pas en vigueur pendant la première année. Cela donnerait le temps aux parajuristes d'obtenir la formation nécessaire et de permettre aux barreaux et à l'organisme de réglementation de collaborer à la mise au point de normes de réglementation.

Nous applaudissons et nous appuyons les efforts du gouvernement. Aussi, nous voulons éviter que l'introduction à la dernière minute de mesures erronées nuise aux bonnes intentions du gouvernement. Je vous remercie.

Ryan Rosenberg, avocat, Larlee Rosenberg, Barristers and Solicitors : Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de quitter le climat relativement doux de Vancouver pour profiter du vent glacial d'Ottawa. J'y suis un peu habitué, puisque je suis originaire de Winnipeg.

Je vais m'intéresser aux points forts et aux faiblesses que j'ai notés dans l'ensemble des amendements proposés. Dans ma pratique et dans mon cabinet, mes collègues et moi-même sommes régulièrement engagés par des victimes de mauvais conseillers en immigration. On nous appelle souvent pour réparer des dégâts catastrophiques tels que des demandes rejetées ou sur le point de l'être, pour faire appel d'une décision ou tenter d'éviter que la demande soit rejetée.

Lorsque nous offrons ces services, nous sommes confrontés à quatre types de consultants. Nous reconnaissons nos clients selon le type de consultant qui est à l'origine de l'erreur ou qui nous a transmis le dossier. Il y a des consultants compétents, des incompetents, des peu scrupuleux et des agents fantômes.

Les amendements que l'on se propose d'apporter à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, LIPR, permettront à coup sûr de renforcer notre cadre réglementaire. Ils nous donnent l'occasion de régler de manière plus significative les consultants qui souhaitent une telle réglementation — soit les agents compétents, certains incompetents et certains agents peu scrupuleux, mais certainement pas les agents fantômes. Le contrôle ministériel et la possibilité pour le ministre d'exiger la production de certains documents et de certaines informations de la part de l'organe désigné qui assurera en bout de ligne la surveillance des consultants en immigration, sont des points forts indéniables des nouveaux amendements. C'est une énorme amélioration par rapport à la structure actuelle dans laquelle l'organisme de réglementation n'est pas véritablement tenu de rendre des comptes.

Ghost consultants operate underground, primarily in overseas markets like China and India. Their clients are not encouraged to disclose their existence on the Use of a Representative form to which Mr. Mooney alluded. Rather, the applications are sent in without recognition of the representation. The pitch is quite easy. Ghost consultants will go to the client and say, “You do not want to disclose me because the government does not like my clever little trick, so that form does not need to be included.”

The ghosts typically deal with two different types of client. Perhaps it is better framed as two different types of ghosts. Some ghosts go out and victimize would-be immigrants. They defraud their potential clients of dollars on their hopes of Canadian immigration — “Give me this money and I will get you your status” — but the status never comes. Other types of victims are given inaccurate or incomplete immigration advice for the purpose of securing personal financial gain for the consultant, such as a commission or large fee. That is the first category of ghost consultant.

The second category of ghost consultant includes the collaborators. These people operate beyond the strong arm of Canadian enforcement. They are sought out by their clients because they are not regulated. Some would-be immigrant applicants wish to disclose certain information from Canadian authorities within the context of their immigration applications; or they may not qualify and wish to generate documentation to support their application. There is a whole industry, in particular in China; I see it all the time. People seek out ghost consultants who will fabricate financial statements for the federal immigrant investor application, identity documents to prove or disprove family relationships, transcripts, court orders, et cetera; it goes on and on. A very large and lucrative industry is related to this sort of ghosting.

In my view, the overseas ghosting consulting community would view our attempt to amend and strengthen the Immigration and Refugee Protection Act with a combination of bemusement and contempt. That is because those who do not wish to be regulated most certainly will survive our best efforts to do so. My fear is that the number of ghost consultants will explode because of the mixed messages sent by our government today. On the one hand, we have new punitive measures under the amendments, but those amendments will force the ghosts further underground. On the other hand, we incentivize people to join the industry as ghost consultants in the first place.

Under our federal Immigrant Investor Program, large and lucrative commissions are paid to lawyers or consultants upon the successful processing of an application, which necessarily includes the placement of an investment. Our investment levels recently changed. It used to be a \$400,000 investment. Under that regime,

Les agents fantômes travaillent de façon clandestine, essentiellement dans des marchés situés outre-mer, comme en Chine et en Inde. Ils encouragent leurs clients à ne pas divulguer leur existence sur le formulaire de Recours aux services d’un représentant dont M. Mooney a parlé. Les demandes sont envoyées sans aucune mention d’un représentant. Le prétexte invoqué est clair. Les agents fantômes disent à leurs clients : « Ce n’est pas la peine de déclarer mon intervention et de remplir ce formulaire, parce que cela ne fait pas plaisir au gouvernement de savoir qu’il a affaire à quelqu’un de plus malin que lui. »

Les agents fantômes traitent avec deux types différents de clients. Ou, si l’on veut, il existe deux types d’agents fantômes. Certains d’entre eux cherchent leurs victimes parmi les immigrants potentiels. Ils escroquent leurs clients potentiels en leur faisant miroiter une immigration au Canada — « Donnez-moi tant d’argent et je m’arrange pour vous obtenir votre statut d’immigrant » — mais évidemment, ils ne tiennent pas leurs promesses. D’autres consultants fournissent des conseils en immigration inexacts ou incomplets en échange d’une somme rondelette payée sous forme de commission ou d’honoraires. C’est la première catégorie de conseillers fantômes.

La deuxième catégorie comprend les collaborateurs. Ces agents échappent totalement au contrôle que peut exercer le Canada. Les clients font appel à eux parce qu’ils ne sont pas réglementés. Certains immigrants potentiels veulent cacher certaines informations aux autorités canadiennes dans leur demande d’immigration; ou encore, ils savent qu’ils ne sont pas admissibles et souhaitent produire de faux documents à l’appui de leur demande. Il existe toute une industrie, en particulier en Chine; je rencontre constamment ce type de dossier. Les gens font appel à des agents fantômes pour fabriquer de faux états financiers qu’ils présenteront à l’appui d’une demande fédérale d’immigrant investisseur, des pièces d’identité pour prouver ou cacher certaines relations familiales, des transcriptions, des ordonnances de la cour, et cetera; la liste est longue. Un secteur énorme et très lucratif vit de ce type de services fantômes.

À mon avis, les agents fantômes qui exercent outre-mer réagiront à notre tentative de modifier ou de renforcer la Loi sur l’immigration et la protection des réfugiés avec un mélange de perplexité et de mépris. Tout simplement parce que ceux qui ne souhaitent pas être réglementés survivront très certainement à nos efforts les plus énergiques pour les éliminer. Je crains que les agents fantômes ne se multiplient, en raison des messages confus qu’envoie aujourd’hui notre gouvernement. D’un côté, les amendements prévoient de nouvelles mesures punitives, mais ces amendements contribueront à enfoncer les agents fantômes dans la clandestinité. D’autre part, nous encourageons au départ les agents fantômes à offrir leurs services dans le secteur de l’immigration.

En vertu du Programme fédéral d’immigration des investisseurs, des avocats ou des consultants perçoivent de lucratives commissions lors de l’aboutissement positif d’une demande qui entraîne nécessairement le placement d’une somme d’argent. Les montants exigés ont récemment changé. Autrefois,

commissions ranging from \$28,000 to \$60,000 were paid to consultants and lawyers alike upon success. A portion of that, 7 per cent of the \$400,000, directly trickled down from the government through financial intermediaries into the hands of consultants. Now our regime has changed, and we have doubled the investment level from \$400,000 to \$800,000; and the commissions have gone up in kind. I have talked to a number of financial intermediaries. To my knowledge, there have not been any applications successfully processed under the new investment criteria. Perhaps there are a few, but I have not heard about them because the program only reopened in December. The commissions range from \$80,000 to \$120,000, with most commissions coming in at around \$100,000. It is not all government money. Much of it is topped up by the bank for placing the investment. My point is that the carrot has never been more golden. There has never been a better reason to join the industry in an unregulated manner and to stop at nothing to see that applications are successful.

I predict an increase in the number of fraudulent documents created; and I see an increasing attempt to cut corners to ensure that applications are processed successfully. We see this in our office all the time. We have clients who have placed investments and then have been refused landing as an immigrant because border officers at the port of entry have caught issues that were missed overseas. These issues are mainly ones that clients did not even know were in their applications and that were never brought to the attention of the clients because it might have slowed down the processing and prevented the ghost consultants from reaping their commission. That was at \$28,000 to \$60,000. At \$100,000, I predict a sharp increase in the activity.

The proposed amendments are not a cure-all. They will not work in a vacuum; and they do not address a number of systemic problems. However, they ought to pass for the limited but very important purpose of regulating those who need and wish to be regulated.

The Chair: Thank you. You both used a couple of references that I want to clarify for people watching these proceedings. First, the IRPA is the Immigration and Refugee Protection Act. Second, you both referred to a ghost consultant. What exactly is that?

Mr. Rosenberg: A ghost consultant is someone who operates in a very grey market to provide either direct or indirect advice to an immigration applicant in the context of a proceeding under the IRPA.

The Chair: They do the work for pay.

le placement devait être de 400 000 \$. Dans le cadre de ce régime, les consultants et avocats recevaient, lorsque la démarche était couronnée de succès, des commissions variant de 28 000 \$ à 60 000 \$. Les intermédiaires financiers ponctionnaient directement 7 p. 100 de ce montant de 400 000 \$, qui échappait ainsi au gouvernement, pour le remettre dans les poches des consultants. Depuis, notre régime a changé et le montant du placement a doublé, passant de 400 000 \$ à 800 000 \$; les commissions ont augmenté, elles aussi. J'ai parlé à plusieurs intermédiaires financiers. À ma connaissance, aucune demande n'a été traitée avec succès depuis l'application des nouveaux critères de placement. Quelques-unes ont peut-être abouti, mais je n'en ai pas entendu parler, étant donné que le programme n'a repris qu'en décembre. Les commissions varient de 80 000 \$ à 120 000 \$, la majorité d'entre elles se situant autour de 100 000 \$. Tout l'argent ne provient pas du gouvernement. La banque qui accepte le placement en ajoute une bonne partie. Ce que je veux dire, c'est que les conditions n'ont jamais été aussi favorables. Les raisons de se joindre au secteur non réglementé n'ont jamais été aussi fortes et les agents sont prêts à prendre n'importe quel moyen pour mener à bien les dossiers qui leur sont confiés.

Je prévois une augmentation du nombre de documents frauduleux et je crois que les gens seront prêts à omettre certains détails pour que les demandes soient acceptées. Nous le constatons régulièrement dans nos bureaux. Nous recevons des clients qui ont fait un placement mais qui n'ont pas été acceptés comme immigrants parce que les agents frontaliers au point d'entrée ont repéré certains détails qui n'avaient pas été notés outre-mer. Le plus souvent, les clients ignoraient l'existence de ces détails qui n'avaient jamais été portés à leur attention, étant donné qu'ils auraient pu ralentir le processus et empêcher les consultants fantômes d'empocher leur commission de 28 000 \$ à 60 000 \$. Je peux vous assurer qu'avec des commissions de 100 000 \$, on va assister à une augmentation en flèche de cette activité.

Les amendements proposés ne sont pas une panacée. Ils s'appliqueront dans un environnement complexe et ils ne régleront pas un certain nombre de problèmes systémiques. Cependant, ils doivent être adoptés, ne serait-ce que dans le but limité mais très important de réglementer ceux qui doivent et désirent l'être.

Le président : Merci. Pour le compte des personnes qui suivent nos délibérations, j'aimerais apporter quelques précisions sur des sujets que vous avez abordés tous les deux dans votre présentation. Tout d'abord, la LIPR, c'est la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. Deuxièmement, vous avez parlé d'agents fantômes. Qu'est-ce que c'est exactement?

M. Rosenberg : Un agent fantôme est une personne qui propose ses services dans un marché semi-clandestin en vue d'offrir des conseils directs ou indirects à un candidat à l'immigration, dans le cadre d'une demande en vertu de la LIPR.

Le président : Leurs services sont rémunérés.

Mr. Rosenberg: Yes. They do not disclose the representation in the context of the application. When a typical immigration application is filed, when the client is represented there is an obligation to include form IMM 5476E, Use of a Representative form. On this form, both the representative and the client sign to acknowledge that the representative is in fact the representative and to authorize the department to correspond with that representative over the course of the application. When the representative is a ghost consultant, no form IMM 5476E is included with the application. There is no obligation to have a representative in any proceeding under the IRPA, so a visa officer receiving an application without that form would be led to believe that no advice was given.

The Chair: Thank you.

I note that we are joined today by a researcher on the bill, Ms. Anna Gay, from the Library of Parliament. She is responsible for this bill at the House of Commons. Mr. Brian O'Neal, also from the Library of Parliament, is always here, thank goodness.

I will ask about the amendments. Mr. Rosenberg, you think the amendments are fine. Mr. Mooney, you mentioned one amendment. I understand that you are okay with the other amendments.

Mr. Mooney: Yes.

The Chair: Five amendments were passed in the House of Commons.

Mr. Mooney: Yes.

The Chair: You object to the paralegal amendment.

Mr. Mooney: Yes.

The Chair: It says "in good standing with the law society of a province." It does not say Ontario, but I take it the only province that admits them to the bar is Ontario.

Mr. Mooney: Yes.

The Chair: They would be subject to the code of conduct of the law society as a lawyer would be. Does that not cover this situation?

Mr. Mooney: Yes. Currently paralegals in Ontario are subject to discipline through the Law Society of Upper Canada; they have a code of conduct. Of course, all of it is referenced to paralegal work. Paralegals perform a wide range of services. That act was brought in because so many services being provided did not involve a lawyer. The Ontario government decided to regulate paralegals because there was a lot of abuse. Many people hung up their shingles and claimed to do divorces. They operated much

M. Rosenberg : Oui. Le candidat à l'immigration ne déclare pas qu'il a eu recours aux services d'un représentant. Normalement, au moment du dépôt d'une demande d'immigration, un client qui s'est fait représenter doit inclure dans son dossier le formulaire IMM 5476E, Recours aux services d'un représentant. En remplissant ce formulaire, le représentant et le client reconnaissent que ce dernier a bel et bien choisi un représentant et autorisent le ministère à correspondre avec lui pendant le traitement de la demande. Lorsque le représentant est un agent fantôme, le formulaire IMM 5476E ne figure pas dans le dossier de demande. Étant donné qu'il n'y a aucune obligation de faire appel à un représentant dans le cadre des démarches en vertu de la LIPR, un agent des visas qui reçoit une demande dans laquelle ce formulaire est absent, peut tout simplement penser que le candidat n'a pas demandé les conseils d'un consultant.

Le président : Merci.

Permettez-moi de signaler la présence parmi nous aujourd'hui de Mme Anna Gay, attachée de recherche à la Bibliothèque du Parlement. Elle est chargée de ce projet de loi à la Chambre des communes. Quant à M. Brian O'Neal, lui aussi de la Bibliothèque du Parlement, il est toujours présent parmi nous, Dieu merci.

Je vais vous poser quelques questions au sujet des amendements. Monsieur Rosenberg, les amendements vous conviennent. Monsieur Mooney, vous avez soulevé des questions au sujet d'un amendement. Je suppose que vous appuyez les autres.

M. Mooney : Oui.

Le président : La Chambre des communes a adopté cinq amendements.

M. Mooney : Oui.

Le président : Vous rejetez l'amendement concernant les parajuristes.

M. Mooney : Oui.

Le président : Cet amendement contient la formulation suivante : « membre en règle du barreau d'une province ». Il n'est pas fait mention de l'Ontario, mais je crois que cette province est la seule à admettre les parajuristes au barreau.

M. Mooney : C'est exact.

Le président : Ils sont donc assujettis au code de déontologie du barreau, tout comme les avocats. Est-ce que cela ne suffit pas?

M. Mooney : En effet. Actuellement, les parajuristes de l'Ontario sont soumis aux règles de discipline du Barreau du Haut-Canada; ils ont un code de déontologie qui est, bien entendu, adapté au travail parajuridique. Les parajuristes proposent une vaste gamme de services. Le gouvernement de l'Ontario a décidé de réglementer les parajuristes, parce qu'il y avait énormément d'abus. Beaucoup de parajuristes avaient ouvert leurs bureaux et prétendaient pouvoir traiter des cas de

like ghost consultants. Therefore, the Ontario government regulated paralegals.

Our problem with this amendment is that it was never discussed in any of the preliminary documents or committee hearings. The last presenter just before the minister spoke was from the Law Society of Upper Canada. To the great surprise of many, including the Canadian Bar Association, the presenter brought this forward and said that was what they would like to do. Five minutes later, the minister said yes, they were considering doing that. The next thing we knew, it was in the amendment. We had presented weeks before that. Had we had an opportunity to discuss that or present to the committee, we certainly would have made that a focus of our presentation.

Simply, it is not a question of who you are but a question of what you know and how you are regulated. Immigration is a specific law. Immigration consultants who are regulated have obligations to understand the law far beyond what a paralegal has in understanding processes like small claims court. We felt that there was no discussion or information given about how those paralegals would be trained, who would accredit them, or how they would get into the profession. We had strong concerns — not that in time this would not be a good idea, because more choice for more consumers should be good for the consumers; it is a question of getting there right away — about taking this on faith and trust when there was no research, no documentation, and no studies to say that this is needed or is a good thing.

The Chair: Mr. Rosenberg?

Mr. Rosenberg: I am not entirely familiar with the issue, but there is a streak of irony in this. If you ask an immigration lawyer the difference between an immigration lawyer and an immigration consultant, some will answer that an immigration consultant knows how, but an immigration lawyer also knows why you do a certain thing under the act. Mr. Mooney is saying that when dealing with a paralegal, the paralegal might know how but the consultant knows why. At the end of the day, I am not too sure where that leads us. However, I would imagine that there is sufficient regulation under the Law Society of Upper Canada's regime; otherwise, paralegals wishing to practise in the area would be faced with the task of answering to two masters, if they were answering to both the Law Society of Upper Canada and another regulatory body. That is kind of beyond my expertise.

The Chair: I will move on to my colleagues now.

divorce. Le gouvernement de l'Ontario a décidé de réglementer les parajuristes parce que ces derniers se comportaient un peu comme des consultants fantômes.

Le problème, c'est que cet amendement n'a jamais été étudié dans les documents préliminaires, ni en comité. Le dernier témoin à avoir pris la parole avant le ministre était un représentant du Barreau du Haut-Canada. À la grande surprise de plusieurs, y compris de l'Association du Barreau canadien, le témoin a préconisé cette idée en indiquant que c'était le choix de son association professionnelle. Cinq minutes plus tard, le ministre a déclaré qu'il envisageait cette idée. Avant que l'on ait eu le temps de se retourner, l'amendement était prêt. Nous avons présenté notre point de vue plusieurs semaines avant cette intervention. Si nous avions eu la possibilité de débattre de cette idée ou de témoigner en comité, nous en aurions fait certainement le point principal de notre exposé.

On peut dire brièvement qu'il ne s'agit absolument pas d'une question de statut professionnel, mais plutôt d'une question de compétences et de réglementation. L'immigration est une loi bien précise. Les consultants en immigration qui sont réglementés ont l'obligation de connaître la loi et cette connaissance va bien au-delà de celle des procédures à suivre à la cour des petites créances, comme c'est le cas pour un parajuriste. Nous estimons qu'il n'y a pas eu de discussion ou d'information sur la formation que devraient recevoir ces parajuristes, ni quant à l'organisme qui leur accorderait leur agrément ou les autoriserait à entrer dans la profession. Nous avons de sérieuses réserves — non pas que ce ne serait pas une bonne idée, car c'est toujours bon d'offrir plus de choix aux consommateurs; mais le changement est trop soudain — nous ne comprenons pas comment il est possible d'accepter un tel changement sans se poser de questions, alors qu'on ne dispose d'aucune documentation et qu'aucune recherche ni étude n'a été effectuée pour savoir si ce changement est nécessaire ou si c'est une bonne chose.

Le président : Monsieur Rosenberg?

M. Rosenberg : Je ne connais pas bien la question, mais je ne peux m'empêcher de souligner l'ironie. Si vous demandez à un avocat spécialisé en droit de l'immigration la différence qu'il y a entre lui et un conseiller en immigration, certains vous répondront qu'un conseiller en immigration sait comment faire, mais qu'un avocat spécialisé en droit de l'immigration sait pourquoi la loi impose telle ou telle chose. M. Mooney affirme qu'un parajuriste sait comment faire, mais qu'un consultant sait pourquoi. En bout de ligne, je ne sais pas trop où cela peut nous mener. Cependant, je suppose que le Barreau du Haut-Canada impose une réglementation suffisante aux personnes qui relèvent de son régime; sinon, les parajuristes qui souhaitent pratiquer dans ce secteur devraient répondre à deux maîtres, en l'occurrence le Barreau du Haut-Canada et un autre organisme de réglementation. Je n'ai pas la compétence voulue pour émettre un point de vue à ce sujet.

Le président : Je vais maintenant donner la parole à mes collègues.

Senator Eaton: Thank you both very much. This is a very complex question. I am the daughter of a lawyer. I would ask the two of you to educate me, but I understand that lawyers specialize. One is a corporate lawyer, a criminal lawyer, a lawyer for the environment, or doing copyright law. How is that different than a paralegal, Mr. Mooney, who decides that he will become an immigration consultant? As an immigration lawyer, you have specialized in that field, have you not? You have taken time to study the law and you understand the ramifications.

Mr. Mooney: Yes.

Senator Eaton: Would you not hope that a paralegal would do that as well?

Mr. Mooney: Absolutely. That is certainly how you would envisage the future. The trouble is that they have asked us to accept the future without telling us how we will get there.

When immigration consultants became regulated, we had to undergo a rigorous process that was mandated by the government. When the government commissioned the first regulated immigration consultants, there was a contribution agreement that said they had to achieve specific milestones. It was public. It was out in the open and discussed. We know nothing of what or how a paralegal in Ontario will become able to practise immigration. We have no information.

There is also a specific question around the operations of a paralegal: To date only Ontario has chosen to regulate those paralegals, but if they are allowed to practise immigration, they can do so anywhere in Canada because immigration is a federal matter. A paralegal in Toronto could have clients in Vancouver.

Coming back to the first point, lawyers might specialize, but the minute you become a lawyer you are authorized to practise immigration; you are authorized to practise in any field of law.

Senator Eaton: That does not mean you know anything about it.

Mr. Mooney: Exactly. You are obligated not to take cases that you are not trained for; however, that does not mean they do not do it. Immigration consultants are authorized only to practice immigration and must attend a university course on immigration. They must pass rigorous entrance standards; they have to maintain their education; and they have a rigorous code of conduct about what they can and cannot do. It has taken six or seven years to get some of these things in place, but we have not seen anything in the paralegal society. Two years ago they were not regulated at all.

Le sénateur Eaton : Merci beaucoup. C'est une question très complexe. Je suis moi-même fille d'avocat. Je vais vous demander à tous les deux de m'éclairer, mais je crois savoir que les avocats se spécialisent, soit dans le droit des sociétés, soit dans le droit pénal, le droit de l'environnement ou encore le droit d'auteur. Monsieur Mooney, en quoi la situation d'un parajuriste qui décide de devenir conseiller en immigration serait-elle différente? Vous-même, vous vous êtes spécialisé dans le droit de l'immigration. Vous avez pris le temps d'étudier la loi et de comprendre ses ramifications.

M. Mooney : C'est exact.

Le sénateur Eaton : Ne peut-on pas espérer qu'un parajuriste en ferait de même?

M. Mooney : Absolument. C'est de cette manière que l'on envisage l'avenir. Le problème, c'est qu'on nous demande d'accepter l'avenir, sans nous dire comment nous allons y parvenir.

Lorsque les conseillers en immigration ont été réglementés, nous avons dû nous soumettre à un rigoureux processus mandaté par le gouvernement. Lorsque le gouvernement a autorisé les premiers consultants en immigration réglementés, il leur a imposé une entente qui les obligeait à franchir certaines étapes précises. Tout cela s'est fait de façon ouverte et publique et la question a été débattue. Nous ne savons rien des conditions qui entoureront les activités des parajuristes qui seront autorisés à pratiquer le droit de l'immigration en Ontario. Nous ne disposons d'aucune information.

Une autre question se pose également au sujet des activités des parajuristes : Jusqu'à présent, seul l'Ontario a choisi de réglementer les parajuristes, mais si ces derniers sont autorisés à pratiquer le droit de l'immigration, ils pourront le faire partout au Canada, étant donné que l'immigration relève du gouvernement fédéral. Un parajuriste établi à Toronto pourrait avoir des clients à Vancouver.

Pour revenir à votre premier point, il est clair que les avocats se spécialisent, mais dès qu'on devient avocat, on est autorisé à pratiquer le droit de l'immigration; on peut pratiquer dans n'importe quel domaine.

Le sénateur Eaton : Cela ne signifie pas nécessairement que vous êtes un expert de ce domaine.

M. Mooney : C'est exact. Nous sommes tenus de ne pas accepter des dossiers pour lesquels nous n'avons pas été formés; cependant, cela ne signifie pas que nous refusons de tels dossiers. Les conseillers en immigration sont autorisés à pratiquer uniquement le droit de l'immigration et doivent suivre un cours universitaire sur l'immigration. Ils doivent satisfaire à des critères d'entrée rigoureux, ils doivent entretenir leurs connaissances et se soumettre à un code de déontologie qui définit strictement ce qu'ils peuvent faire et ce qu'ils ne doivent pas faire. Il a fallu six à sept ans pour mettre toutes ces choses en place, mais on ne voit rien de tel dans le secteur parajuridique. Il y a deux ans, les parajuristes n'étaient absolument pas réglementés.

We are concerned about it. We are not saying do not let it happen, just let us not rush into it. We do not have to go 100 miles an hour. No one has identified a problem where everyone is suffering because paralegals cannot practise immigration. If they are working for a lawyer, they are already doing immigration tasks and the lawyer is responsible for what they do. However, there are 1,400 paralegals.

Senator Eaton: I thought there was something in the bill about a paralegal as long as he was working under the supervision of a lawyer.

Mr. Mooney: I did not see that.

The Chair: It is under the law society.

Senator Eaton: It says, "A student-at-law does not contravene" as long as he is working under a lawyer.

Mr. Mooney: There are 1,400 paralegals in Ontario who do not work with a lawyer at all. Yet, they are regulated by the law society. Those individuals would be free to practise anywhere they wanted to without the supervision of a lawyer.

Right now, paralegals do immigration work under the supervision of a lawyer. That is acceptable; there is a person who is accountable. However, that was not even recognized in the rules.

Senator Eaton: Perhaps the law society will keep them accountable.

Mr. Mooney: The law society is an excellent regulator. It has my full respect, but we do not see the plan. We do not see any detail. What is the rush? That is our point.

Senator Eaton: Thank you.

Mr. Rosenberg, how could we do away with ghost consultants? Is it a matter of having a better website, or having people interviewed rather than filling out forms abroad?

Mr. Rosenberg: We will never, ever see the end of the ghost consultant. In any regulated area of anything you will always find those who work in grey markets and act underground. Eradicating it is off the table.

What could be an effective tool is putting further information before immigration applicants. Presently, our immigration application forms are primarily in French and English, but I have never seen a full and comprehensive disclaimer form setting out certain expectations before an applicant in his or her native language or even in English. That might be one way of dealing with it. I do not know whether it would be effective. However, information and getting information out to the people who are relying on these services and setting examples of those who are caught will help.

Cela nous préoccupe. Nous ne sommes pas complètement opposés à cette idée, mais nous voulons tout simplement prendre le temps de la mettre en place. Il n'y a rien qui presse. Le fait que les parajuristes ne peuvent pas pratiquer le droit de l'immigration n'est pas une catastrophe dont tout le monde souffre. S'ils travaillent pour un avocat, ils exercent déjà dans le domaine de l'immigration et l'avocat est responsable de leur travail. Cependant, il y a 1 400 parajuristes.

Le sénateur Eaton : Il me semble que le projet de loi autorise un parajuriste à travailler dans ce domaine, à condition d'exercer ses activités sous la supervision d'un avocat.

M. Mooney : Je ne l'ai pas remarqué.

Le président : C'est dans la section se rapportant au barreau.

Le sénateur Eaton : Le texte se lit comme suit : « Le stagiaire en droit [...] est soustrait à l'application du paragraphe (1) s'il agit sous la supervision d'un membre en règle du barreau ».

M. Mooney : En Ontario, il y a 1 400 parajuristes qui ne travaillent pas sous la supervision d'un avocat. Pourtant, ils sont réglementés par le barreau. Ces juristes seraient ainsi en mesure de pratiquer partout sans nécessiter la supervision d'un avocat.

Actuellement, des parajuristes traitent des dossiers d'immigration sous la supervision d'un avocat. Cette façon de procéder est acceptable car il y a un responsable. Cependant, ce n'était même pas reconnu dans les règles.

Le sénateur Eaton : Ils devront peut-être rendre des comptes au barreau.

M. Mooney : Le barreau est un excellent organe de réglementation. Je le respecte, mais il n'y a pas de plan. On ne nous donne aucun détail. Quelle est l'urgence? Voilà notre question.

Le sénateur Eaton : Merci.

Monsieur Rosenberg, comment feriez-vous pour éliminer les agents fantômes? Faudrait-il proposer un meilleur site web ou rencontrer les candidats en entrevue plutôt que de leur demander de remplir des formulaires à l'étranger?

M. Rosenberg : On ne parviendra jamais à éliminer les agents fantômes. Dans tous les secteurs réglementés, il y a toujours des gens qui œuvrent dans les zones grises et dans la clandestinité. Il sera impossible de les éliminer.

Un moyen efficace consisterait à fournir plus d'informations aux candidats à l'immigration. Actuellement, nos formulaires de demande d'immigration sont essentiellement en français et en anglais, mais je n'ai jamais vu d'avertissement détaillé et complet exposant les attentes auxquelles un candidat est en droit de prétendre, dans sa langue maternelle, ou même en anglais. Cela pourrait être une façon de régler le problème. Je ne sais pas dans quelle mesure ce serait efficace. Cependant, il serait utile de fournir de l'information et d'en obtenir de la part des personnes qui s'appuient sur de tels services et de citer l'exemple des personnes qui ont été victimes d'agents fantômes.

Senator Eaton: Thank you.

Senator Ogilvie: Both previous senators have touched on the two areas that I wanted to ask you about, and you have helped inform me in that regard.

Mr. Rosenberg, with regard to your last intervention, it seems to me that you came close to stating the obvious, which is that in almost every profession — certainly in financial advising, legal matters and many areas — we find those who are unscrupulous and who operate outside the framework. It is an issue one must recognize and deal with.

In this bill, we identify specific people who are recognized to be capable of operating within the framework. That is where I would come back to the paralegal issue. At least in this situation, they are now identified as a group who can act presumably under the regulations of the act and responsibly within the professional issue.

Mr. Mooney, I very much take your points about how you ultimately are able to ensure that a paralegal will have the expertise to deliver the services within this area. However, they are clearly identified and they are identified within the bill. It would seem to me that the ability of the law societies to regulate and to intervene in these areas would be on the surface of the table, as opposed to extra in the ghosting kind of areas. Therefore, that brings a certain amount of opportunity for society to protect itself in this area.

I also took your point in your presentation that it is important how the regulations are developed around the implementation of the bill. That is true with almost every piece of legislation. I think you have made that point well, and presumably it will be taken into consideration in the time between the passage of bill and the enactment of the regulations.

I will not go further because you have both illustrated the situation very well. If anything in my summary is not accurate, I would welcome your comment. Otherwise, I do not need you to go further.

Mr. Mooney: I will make a couple of comments about ghost consultants because the word gets thrown around all the time. It is a simple definition: A ghost consultant is someone who takes money who is not regulated — just full stop. As you mentioned, the trouble and the problem came in IRPA; with the enactment of the ability to regulate consultants, there was a loophole. That loophole said — if I can use the analogy of a divorce lawyer — if I put up a sign on the street saying that I can help you with your divorce, I will take all your statements and fill in all the forms, give you all the advice about how to proceed with this divorce, and charge you money for it, but when it goes to court you have to get a lawyer.

Le sénateur Eaton : Merci.

Le sénateur Ogilvie : Les deux sénateurs qui m'ont précédé ont abordé deux sujets dont je voulais vous parler et les précisions que vous leur avez données m'ont été utiles.

Monsieur Rosenberg, dans votre dernière intervention, il me semble que vous avez pratiquement évoqué une évidence, à savoir que dans presque toutes les professions — mais à coup sûr dans le secteur du conseil financier, en matière juridique et dans de nombreux autres secteurs — on rencontre des gens sans scrupule qui ne respectent pas les normes. C'est un problème qu'il faut reconnaître et accepter.

Le projet de loi définit avec précision les personnes qui sont jugées capables d'exercer leurs activités à l'intérieur du cadre réglementaire. C'est là justement que j'aimerais revenir au sujet des parajuristes. Dans leur cas au moins, ils sont reconnus comme un groupe de spécialistes qui peuvent offrir un service professionnel et responsable dans le respect des règlements découlant de la loi.

Monsieur Mooney, je comprends bien votre point de vue concernant les mesures à prendre pour s'assurer que les parajuristes aient réellement les compétences nécessaires pour offrir leurs services dans ce domaine. Cependant, ils sont clairement désignés, dans le projet de loi lui-même. Il me semble que les barreaux des différentes provinces seraient tout à fait à même de réglementer cette profession et d'intervenir dans ces secteurs, alors qu'ils ne peuvent rien faire dans le cas des agents fantômes. Par conséquent, cette disposition permet à la société de se protéger dans ce secteur.

Je partage également le point de vue que vous avez exprimé dans votre exposé et j'estime comme vous qu'il est important d'élaborer un règlement autour de la mise en œuvre du projet de loi. Mais c'est vrai pour presque tous les textes législatifs. Je pense que vous l'avez bien expliqué et je crois que cet aspect sera pris en compte entre le moment de l'adoption du projet de loi et la mise en œuvre du règlement.

Je ne vais pas poursuivre, parce que vous avez très bien illustré tous deux la situation. Si le résumé que je viens de faire manque de précision, j'accepterai volontiers vos commentaires. Sinon, je ne vous demanderai pas d'élaborer sur le sujet.

M. Mooney : Permettez-moi de présenter quelques commentaires sur les agents fantômes, puisque c'est une expression que l'on utilise constamment. Je vais vous en donner une définition simple : un agent fantôme c'est quelqu'un qui n'est pas réglementé et qui accepte de l'argent en échange de ses services — point final. Comme vous l'avez mentionné, le problème est lié à la LIPR qui présentait une lacune en matière de réglementation des conseillers en immigration. Pour mieux expliquer ce vide législatif, permettez-moi de faire une analogie avec la législation du divorce. Je peux annoncer mes services et proposer à des clients potentiels de les aider à divorcer. Je peux leur offrir de prendre leur déclaration, de remplir tous les formulaires, de les conseiller

That is effectively how IRPA and immigration consultants have worked, because it is stated that the guy who meets with the victim in a shady alley somewhere and says, "I can get your sister into Canada in three months for \$10,000, and here is how you will do it," and then fills in those forms has done nothing wrong. He has given bad advice and has charged a lot of money for it, but he has done nothing wrong because the act said we will only start the clock, if you will, when the application is submitted. We have been asking for six years for that to be changed, and that is what we are so pleased about in Bill C-35. It says now it will be an offence against the act to even offer to provide advice for a fee.

That is why we also want then to clean up the umbrella, because many of these consultants are submitting forms that have a legitimate signature on the Use of a Representative form, but that signature was provided by an authorized representative — either a lawyer or a consultant — who took \$100 just to sign the paper, signed 50 of them that day and has no idea about the rest of it.

The one last piece of this is that the government will now require on the Use of a Representative form that applicants identify that they used a person and paid a fee. They must identify that person, otherwise it is misrepresentation. The problem is when applicants do not speak the language. When an application goes in with the signature of a lawyer or consultant on it, the applicant did not know that that was a problem, yet the ghost consultant knows it is a problem and the lawyer or consultant knows it is a problem. I suspect that is where 70 per cent or 80 per cent of all the ghosted applications are coming from. We can now work on that issue.

The Chair: Senator Jaffer from British Columbia is the official critic of the bill. That does not mean she is opposed to it; that is just a title.

Senator Jaffer: Mr. Rosenberg and Mr. Mooney were talking about the ghost consultants. Having practiced in this field for many years, we all have stories about this. I want to look forward. I am anxious for this bill to be passed because we all have horrible stories about how victims have suffered. My preoccupation is what happens next. As you both know, in the bill it says that the minister "may" by regulation designate a body. I would have preferred "shall," and you both will understand that then he is obligated. "May" means he may. I am sure he will, but I have a bit of concern about when that body will be formed.

sur la façon de procéder pour obtenir leur divorce et leur facturer mes services, tout en leur disant qu'ils devront prendre un avocat pour se faire représenter au tribunal.

C'est exactement de cette façon que la LIPR s'est appliquée dans le cas des conseillers en immigration, car selon la loi, un agent qui rencontre sa victime quelque part dans une rue louche et lui propose de l'aider à faire venir sa sœur au Canada au bout de trois mois, moyennant le paiement d'une somme de 10 000 \$, et remplit tous les formulaires nécessaires pour y parvenir, ne fait rien de mal. Cet agent a donné de mauvais conseils et s'est fait grassement payer, mais il n'a rien fait de mal, puisque la loi précise qu'elle ne s'applique qu'au moment où la demande est présentée. Cela fait maintenant six ans que nous demandons de modifier ces dispositions et c'est pourquoi nous sommes ravis que le projet de loi C-35 vienne combler cette lacune. Le texte législatif considère désormais comme une infraction le simple fait de fournir des conseils moyennant rémunération.

C'est pourquoi nous voulons aussi étendre cette disposition, puisque de nombreux agents déposent des dossiers qui comportent une signature légitime sur le formulaire de Recours aux services d'un représentant, cette signature étant celle d'un représentant autorisé — un avocat ou un conseiller — qui s'est fait payer 100 \$ pour signer le document, en a signé 50 le jour-même sans avoir pris connaissance de tous ces dossiers.

Dernier détail, le gouvernement exigera maintenant que les demandeurs indiquent sur le formulaire de Recours aux services d'un représentant qu'ils ont fait appel à un intermédiaire et qu'ils l'ont rémunéré. Ils devront indiquer le nom de cette personne, faute de quoi on conclura à une représentation erronée. Il y a un problème lorsque les demandeurs ne parlent pas la langue. Le demandeur ne sait pas qu'il y a un problème lorsqu'il envoie sa demande d'immigration portant la signature d'un avocat ou d'un conseiller, mais l'agent fantôme le sait et l'avocat ou le conseiller le sait également. Je soupçonne que c'est le cas de 70 ou 80 p. 100 de toutes les demandes établies par des agents fantômes. Désormais, nous aurons les moyens de régler ce problème.

Le président : Le sénateur Jaffer de Colombie-Britannique est le critique officiel du projet de loi. C'est un simple titre; cela ne signifie pas qu'elle s'y oppose.

Le sénateur Jaffer : M. Rosenberg et M. Mooney ont parlé des agents fantômes. Nous avons tous des anecdotes à ce sujet et j'ai moi-même pratiqué pendant de nombreuses années dans le domaine. Je me tourne vers l'avenir et j'ai très hâte que ce projet de loi soit adopté car nous connaissons tous des histoires horribles qui ont causé énormément de souffrances aux victimes. Je m'inquiète de savoir ce que l'avenir nous réserve. Comme vous le savez tous les deux, le projet de loi indique que le ministre « peut », par règlement, désigner un organisme. J'aurais préféré que l'on utilise le terme « doit », car vous comprendrez tous les deux qu'il serait ainsi obligé de le faire, alors que le terme « peut » ne comporte aucune obligation. Je sais qu'il le fera, mais on ne sait pas à quel moment cet organisme sera constitué et c'est cela qui m'inquiète.

Also, I am concerned that it is not an independent body like a law society. It is designated by the minister. I have not yet got a handle on what that body will look like. Will the minister appoint some people to that body, or will it be like an independent body where the members elect their peers to represent them on the designated body? Could either or both of you tell us how you see this designated body?

Mr. Mooney: I can certainly share with you the bid that is in process now. Part of the bid requirements are that the new body or whatever body is selected to represent immigration consultants must be an independent body. There must be incorporation under the Canada Corporations Act as a non-profit organization. We know the governance structure of the new body, which technically is the same as the old body, and as you know, the current regulator is allowed to bid.

I believe under Bill C-35 there are proposals about the accountability of that body and the ultimate authority of the minister to change that body should he wish. The actual body itself has to be an independent corporation and ruled under the Canada Corporations Act, including the old one and the new one that is coming. That is a fairly simple question to answer. It will be an independent body. However, no one knows the exact structure of it.

Mr. Rosenberg: I do not have much to add. I have not been monitoring the bid process all that much. I know that bids closed at the end of 2010, and I have not seen a list of the bids that were submitted. As Mr. Mooney indicated, there are some basic requirements, like independence, and they are looking for effectiveness, accountability and a strong code of conduct.

In my view, if a good immigration system resembles a very tall wall with a very wide gate, the regulation of the people who manage the system should resemble a very tall wall with a very narrow passage. That is what I hope to see out of a regulatory body.

Senator Jaffer: My other preoccupation with this body is that in all the years I used to come to Ottawa to say we need a body, we need to regulate consultants, I was always told professions are regulated by the provinces, not nationally. I now know the air traffic controllers and some other professions are regulated nationally. I realize that. I would not like this bill to fail, because it is so important. Have either of you any concerns about whether this should be regulated provincially or nationally?

Ce qui m'inquiète aussi, c'est que ce n'est pas un organisme indépendant, comme le barreau, puisqu'il est désigné par le ministre. Je n'arrive toujours pas à comprendre à quoi ressemblera cet organisme. Est-ce que le ministre choisira les membres qui composeront cet organisme ou est-ce que ce sera une entité indépendante dont les membres éliront leurs pairs qui les représenteront au sein de l'organisme désigné? Est-ce que vous pouvez nous dire à quoi ressemblera selon vous cet organisme désigné? La question s'adresse à l'un ou l'autre d'entre vous, mais vous pouvez répondre tous les deux.

M. Mooney : Je peux certainement vous parler du processus de sélection public actuellement en cours. Selon les critères de l'appel de soumissions, l'organisme, nouveau ou autre, qui sera choisi pour représenter les conseillers en immigration doit être un organisme indépendant. Il doit être constitué comme organisme à but non lucratif en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes. Nous connaissons la structure de gouvernance du nouvel organisme, structure qui, sur le plan technique, est la même que celle de l'ancien organisme, et vous savez également que l'ancien organisme de réglementation est autorisé à présenter une soumission.

Je crois que le projet de loi C-35 contient des dispositions relativement à l'obligation pour cet organisme de rendre des comptes et précise que le ministre a le pouvoir de modifier cet organisme s'il le désire. L'organisme lui-même devra être une société indépendante régie par la Loi sur les corporations canadiennes, l'ancienne aussi bien que la nouvelle loi qui sera adoptée prochainement. Il est assez facile de répondre à votre question. Ce sera un organisme indépendant. Cependant, personne n'en connaît la structure exacte.

M. Rosenberg : Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Je n'ai pas vraiment suivi le processus de soumission. Je sais que la date limite était fixée à la fin de l'année 2010, mais je n'ai pas vu la liste des soumissions qui ont été présentées. Comme l'a indiqué M. Mooney, certains critères de base comme l'indépendance doivent être respectés, et on mettra l'accent sur l'efficacité, l'obligation de rendre compte et un code de déontologie strict.

Selon moi, si l'on peut comparer un bon système d'immigration à un mur très haut, percé d'une large porte, la réglementation des personnes qui gèrent ce système devrait ressembler à un mur très haut, comportant un passage très étroit. J'espère que l'organisme de réglementation se conformera à cette image.

Le sénateur Jaffer : Cet organisme soulève chez moi une autre préoccupation. Au cours des nombreuses années où je me suis adressée à Ottawa pour réclamer un organisme de réglementation des conseillers, je me faisais toujours répondre que les professions étaient réglementées par les provinces et non pas par le gouvernement fédéral. Je sais maintenant que les contrôleurs aériens et certaines autres professions sont réglementés à l'échelle nationale. C'est une réalité. Je ne voudrais pas que ce projet de loi échoue, car il est tellement important. Pouvez-vous nous dire, l'un ou l'autre, si vous souhaitez que cet organisme soit assujéti à la réglementation provinciale ou nationale?

Mr. Rosenberg: I think this issue is already resolved in the *Mangat* case, which went to the Supreme Court of Canada. As it is a federal area, there is federal jurisdiction. There are certain aspects like consumer protection, which may dribble down to the provinces, but I do not see any issue with that.

Senator Jaffer: You are right about the *Mangat* case, and we all know that the *Mangat* case was fought right up to the Supreme Court. It was set out there, but I should have added a clarification. My concern is that the provinces are also involved, say in the investment category where the provinces get directly involved, or in Saskatchewan with temporary workers. Will there be an issue?

Mr. Mooney: Interestingly, when the regulation first came in there was that question, but at the time there were very few active provincial nominee programs, other than Quebec and possibly Manitoba. Since then, of course, the provincial nominee programs have become extremely important, but they have also evolved in their outlook to say we are fine; we will set the standard where you must be a member of a law society or a member of the Canadian Society of Immigration Consultants. The only province that has gone one step further is Quebec, which has implemented additional rules. If you want to be representing applicants before the Quebec government — immigration consultants who are not regulated by Quebec can still do that and lawyers are fine — as a consultant you must be a member of the Canadian Society of Immigration Consultants and you must pass the requirements for MICC, the Quebec immigration department, to be able to communicate with the department.

Senator Callbeck: Mr. Mooney, on the body that may be set up by the minister, did applications close in December 2010?

Mr. Mooney: Yes.

Senator Callbeck: Did your association apply?

Mr. Mooney: Our association participated in a consortium of individuals who were interested, and we prepared an application and submitted a bid, yes.

Senator Callbeck: Mr. Rosenberg, you said the federal Immigrant Investor Program has changed a bit. It has gone now from \$400,000 to \$800,000 as of December.

Mr. Rosenberg: That is correct.

Senator Callbeck: Did I hear you say that an immigrant can invest that money and when he or she comes into Canada can be turned down?

M. Rosenberg : Je crois que la réponse à cette question nous est fournie dans l'arrêt *Mangat* de Cour suprême du Canada. Étant donné que c'est un domaine fédéral, l'organisme relève de la compétence fédérale. Certains aspects tels que la protection du consommateur relèvent peut-être des provinces, mais je ne pense pas que cela pose problème.

Le sénateur Jaffer : Vous avez raison à propos de la cause *Mangat* et nous savons tous qu'elle a été portée jusqu'à la Cour suprême. Les règles ont été établies à ce moment-là, mais j'aurais dû ajouter une précision. Je crois que les provinces ont elles aussi leur mot à dire, par exemple pour déterminer la catégorie d'investissement, lorsque les provinces interviennent directement, ou comme dans le cas des travailleurs temporaires en Saskatchewan. Est-ce que cela posera problème?

M. Mooney : Il est intéressant de noter que la question avait été soulevée au moment de l'adoption du règlement, mais à l'époque, il y avait très peu de programmes des candidats des provinces, sauf au Québec et peut-être au Manitoba. Depuis, bien entendu, les programmes des candidats des provinces sont devenus extrêmement importants, mais ils ont également modifié leur façon de procéder et ont renforcé leurs normes en exigeant que les conseillers soient membres du barreau ou de la Société canadienne de consultants en immigration. La seule province qui soit allée plus loin est le Québec qui a ajouté des règles supplémentaires. Un consultant qui veut représenter des demandeurs auprès du gouvernement du Québec — les conseillers en immigration qui ne sont pas réglementés par le Québec peuvent encore le faire et les avocats aussi — doit être membre de la Société canadienne de consultants en immigration et doit satisfaire aux exigences du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec, le MICC, pour pouvoir communiquer avec les représentants de ce dernier.

Le sénateur Callbeck : Monsieur Mooney, la clôture de l'appel de soumissions en vue de la création d'un organisme désigné par le ministre a bien eu lieu en décembre 2010?

M. Mooney : C'est exact.

Le sénateur Callbeck : Votre association a-t-elle présenté une soumission?

M. Mooney : Notre association s'est regroupée avec d'autres personnes intéressées pour préparer et présenter une soumission.

Le sénateur Callbeck : Monsieur Rosenberg, vous avez dit que le Programme d'immigration des investisseurs avait changé un peu. Depuis le mois de décembre, le montant du placement est passé de 400 000 \$ à 800 000 \$.

M. Rosenberg : C'est exact.

Le sénateur Callbeck : Avez-vous dit qu'il est possible qu'un immigrant ou une immigrante investisse un tel montant d'argent, mais que sa demande d'immigration soit refusée à son arrivée au Canada?

Mr. Rosenberg: Yes, we have seen a number of cases in our office, and I can explain one in a little more detail. The investment is placed prior to visa issuance; once the investment goes in, a number of weeks later the visa is issued, but a person does not become a permanent resident until he is examined at port of entry. In this particular case, when the unfortunate family we were dealing with recently arrived, the border officer asked about their family composition. As it turned out, the principal applicant had been married before. He did not disclose his previous marriage in his original application because — at least from what I understand — the immigration consultant who helped him with the application did not want to complicate the process. He would need additional documents from that previous marriage, a divorce certificate and possibly others. In an attempt to streamline the application and get to the commission more quickly, that issue was left off the table. When the client arrived at the port of entry and this omission was discovered, the officer wrote him up for misrepresentation, and he was on his way back to China.

Senator Callbeck: What happened to the \$400,000?

Mr. Rosenberg: It is an ongoing matter in our office right now.

Senator Callbeck: Do they generally get their money back?

Mr. Rosenberg: We are currently examining that.

Mr. Mooney: The issue is whether they paid the \$400,000 or they gave the financial intermediary \$120,000, effectively for fees. It is then up to the financial intermediary to give the government the money. The financial intermediaries, which are banks, would be much more likely to get the \$400,000 back. The question then would be whether they would pay back all the people they paid or would ask for the money back to give it back to the clients. My suspicion is that if it was \$120,000, the clients will probably not see that back. If it is \$400,000, there is a reasonable expectation that they would get that back. The government would have to ensure they got the commissions back.

Senator Callbeck: There are many problems in this area.

Mr. Mooney: There are problems with the investor visa, but there are a couple of differences between that and a person coming here to visit or work. There is a very strenuous financial evaluation process, and there are financial intermediaries in between, most of which are major banks, which are pretty experienced with these applications, and they vet every application with their legal team.

M. Rosenberg : En effet, nous avons eu connaissance de plusieurs cas à notre cabinet et je peux vous en parler plus en détail. L'immigrant doit placer son argent avant la délivrance du visa; plusieurs semaines peuvent s'écouler avant l'obtention du visa, mais l'immigrant ne devient un résident permanent qu'après avoir satisfait aux formalités au point d'entrée. Dans le cas malheureux dont je vous parle, lorsque l'immigrant est arrivé récemment avec sa famille, l'agent à la frontière lui a posé des questions sur la composition de sa famille. Il s'est avéré que le demandeur principal avait déjà été marié auparavant. Dans sa demande initiale, il n'avait pas fait état de son mariage antérieur parce que — si j'ai bien compris — le conseiller en immigration qui l'avait aidé à remplir sa demande voulait éviter de compliquer le processus. En effet, il aurait eu besoin de documents supplémentaires concernant son premier mariage, un certificat de divorce et éventuellement d'autres documents. Afin de simplifier la demande et d'obtenir sa commission plus rapidement, le conseiller avait décidé de ne pas mentionner ce mariage précédent. Lorsque le client est arrivé au point d'entrée et que l'agent d'immigration a découvert cette omission, il a conclu à un cas de représentation erronée et il a renvoyé l'immigrant en Chine.

Le sénateur Callbeck : Et qu'est-il advenu des 400 000 \$?

M. Rosenberg : Notre bureau examine actuellement cette question.

Le sénateur Callbeck : Est-ce que les investisseurs récupèrent en général leur argent?

M. Rosenberg : Nous examinons actuellement cette question.

M. Mooney : La question est de savoir si cet immigrant a versé un montant de 400 000 \$ ou s'il a payé des honoraires de 120 000 \$ à un intermédiaire financier. C'est ensuite à l'intermédiaire financier de virer l'argent au gouvernement. Les intermédiaires financiers, qui sont des banques, récupéreront vraisemblablement les 400 000 \$. La question est de savoir si elles paieront toutes les personnes rémunérées ou si elles demanderont que l'argent soit remis aux clients. J'ai bien peur que les clients qui ont payé 120 000 \$, ne reverront jamais cet argent. Par contre, s'il s'agit d'un montant de 400 000 \$, on peut raisonnablement s'attendre à ce que cet argent soit remboursé. Le gouvernement devrait s'assurer que les commissions soient remboursées.

Le sénateur Callbeck : Il y a beaucoup de problèmes dans ce domaine.

M. Mooney : Le visa d'investisseur est source de beaucoup de problèmes, mais il y a certaines différences entre un investisseur et une personne qui vient ici en touriste ou pour travailler. L'immigrant potentiel doit se soumettre à un processus strict d'évaluation financière et traiter avec des intermédiaires financiers, la plupart du temps des grandes banques qui sont assez habituées à ce genre de demandes. Elles disposent d'une équipe de juristes pour examiner chaque demande.

Regarding the investor visa, I would not be as concerned that people who do not qualify are coming to Canada. That is a fairly simple part of the application. The high fees that my friend mentioned are large amounts of money compared with \$1,000 for a skilled worker application. Whenever there is money like that, there will be temptation.

Senator Martin: With the higher fees and the doubling of the investment amount, all the stakes are higher, so I would think that the clients themselves would be that much more vigilant about whom they are seeking out for assistance. This speaks to the need for this bill, as I heard from both of you today. If this bill is passed, it will close that loophole.

Mr. Mooney, is your association doing outreach in the form of education and awareness raising, not only in Canada but especially overseas? Are you working with your counterparts?

Mr. Mooney: Absolutely. The bill gives us the moral authority to tell newspapers around the world that they are carrying ads from people who are breaking the law in Canada. In some countries, that is a serious accommodation. It allows us to speak in support of the minister, who has been doing the same thing with bilateral agreements.

We will now have the moral authority to do that, whereas currently we cannot criticize people in their own country for doing something that Canadians are doing as well. We have many plans to do that outreach.

There are billboards in some parts of India that advertise consultants who are offering the world, and they are all ghost consultants. I have heard members say that they will put up a billboard saying that those guys are all crooks and giving the proof. They are waiting for the indication that they should go ahead and do that. Again, it is food out of the mouths of their families. They are directly affected by the ghost consultants, in both reputation and income.

Senator Martin: You said that this bill has been long awaited. Do these loopholes exist in other jurisdictions? Are we ahead of other jurisdictions? If we effect this change, will we be leading the way for other jurisdictions? It is an international market, and it affects everyone.

Mr. Mooney: Certainly, and many bad consultants are bad consultants for New Zealand, Australia, and others. In general, we have been a little behind in that. For example, in Australia, New Zealand and the U.K., individuals cannot offer advice or complete forms unless they are regulated. It has been that way for a long time. In the U.S., you have to be a lawyer to practise

Dans le cas du visa d'investisseur, je ne crains pas que des gens non admissibles arrivent au Canada. C'est une partie assez simple de la demande. Les honoraires élevés que mon ami vient de mentionner sont d'énormes montants par comparaison à la somme de 1 000 \$ que coûte une demande déposée par un ouvrier qualifié. La tentation est grande, dès que l'on est en présence d'argent.

Le sénateur Martin : Les coûts étant plus élevés et le montant du placement ayant été doublé, tout prend une dimension différente et je suppose que les clients eux-mêmes feront preuve d'une plus grande vigilance dans le choix des personnes qu'ils prendront pour les conseiller. Cela démontre l'utilité du projet de loi, comme vous l'avez mentionné tous les deux aujourd'hui. Dès que le projet de loi sera adopté, cette échappatoire sera éliminée.

Monsieur Mooney, est-ce que votre association se livre à des activités d'information et de sensibilisation, non seulement au Canada, mais surtout à l'étranger? Est-ce que vous collaborez avec vos homologues?

M. Mooney : Absolument. Le projet de loi nous donne l'autorité morale nécessaire pour aborder les journaux du monde entier afin de leur signaler qu'ils publient des annonces de personnes qui enfreignent la loi canadienne. Dans certains pays, ce genre de collaboration est un problème grave. Le projet de loi nous permet d'appuyer les actions du ministre qui agit dans le même sens dans le cadre d'ententes bilatérales.

Nous aurons désormais l'autorité morale pour agir ainsi alors qu'actuellement, nous ne pouvons pas reprocher à des étrangers de faire dans leur pays ce que les Canadiens font eux-mêmes chez eux. Nous disposons de plusieurs plans de sensibilisation.

Dans certaines régions de l'Inde, on peut voir des grands panneaux publicitaires annonçant les services de conseillers qui promettent le monde. Ce sont tous des agents fantômes. Certains de nos membres ont l'intention de dénoncer ces agents dans le cadre d'une campagne publicitaire les accusant d'être des escrocs, preuve à l'appui. Ils n'attendent que le feu vert pour se lancer dans une telle campagne. En effet, ils perdent de l'argent à cause de ces agents fantômes. Ils sont directement touchés dans leur réputation et dans leurs revenus.

Le sénateur Martin : Vous dites que vous attendez ce projet de loi depuis longtemps. Est-ce que de telles échappatoires existent aussi dans d'autres pays? Sommes-nous en avance par rapport à d'autres pays? Si nous mettons en place ce changement, servirons-nous d'exemple à d'autres pays? C'est un marché international et tout le monde est concerné.

M. Mooney : Certainement et les mauvais consultants sévissent aussi dans d'autres pays comme la Nouvelle-Zélande, l'Australie, et ailleurs. De manière générale, nous sommes plutôt en retard par rapport aux autres pays. Par exemple, en Australie, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni, un agent doit absolument être réglementé pour pouvoir offrir des conseils ou remplir des

immigration — full stop. I would say we are catching up to the other jurisdictions in that regard.

Senator Martin: I know that the fees for investors are that much higher. The \$800,000 seems to be a doubling, but it is more affordable here than in other jurisdictions.

The selection committee that has been established is comprised of officials from Citizenship and Immigration Canada, the Canada Border Services Agency and external experts. It seems that we are on our way to doing a fairly effective job in the process of selecting the regulators for this body.

Mr. Mooney: I am not aware of whom the selection panel is to consist of. I must have missed that, although I have watched carefully. I do not know how it will be set up. If that is public, I would like to know, but the bids are in. The door is closed, and now we are all just waiting.

Senator Champagne: Mr. Mooney, you are with the Canadian Association of Professional Immigration Consultants. In 2008, the committee recommended that the Government of Canada introduce stand-alone legislation to re-establish the Canadian Society of Immigration Consultants as a non-profit capital corporation. Is that what you belong to or what you have created? How does it work?

Mr. Mooney: One of the problems with the regulator at the time was that it was a non-profit corporation under the Canada Corporations Act and therefore did not have the authority to go after individuals who were practising in immigration who were not its members. The committee recommended that the new regulator be given statutory authority, just like a law society, where it is a criminal offence to pretend to be a lawyer or to practise law without a licence. That was the recommendation of the committee at that time, and it was a recommendation made a year later as well.

What the government came back with in Bill C-35 was not that, but it is probably as close as you can get. The government has decided to treat this as an independent body. Again, the answer given to me in discussion a year or two ago was that the government did not want to get involved in the regulatory business. That was its philosophy for not putting in a statutory body with a law. The government has gone as far as it could without doing that, and the onus will be on whatever regulatory body exists to live up to the government's expectations, because the second thing in the act is that the minister will now have the authority to make a change in the regulator.

formulaires. C'est ainsi depuis longtemps. Aux États-Unis, il faut être avocat pour pouvoir traiter les affaires d'immigration — point final. Je pense que nous nous mettons au niveau des autres pays.

Le sénateur Martin : Je sais que les montants que les investisseurs doivent engager ailleurs sont beaucoup plus élevés. L'investissement de 800 000 \$ est le double de ce qu'il était auparavant, mais c'est encore plus abordable que dans d'autres pays.

Le comité de sélection a été établi et sera composé de représentants de Citoyenneté et Immigration Canada, de l'Agence des services frontaliers du Canada et d'experts de l'extérieur. Il semble que toutes les conditions soient réunies pour mener de manière efficace le processus de sélection des responsables de la réglementation de cet organisme.

M. Mooney : Je ne suis pas au courant de la composition du comité de sélection. Cela a dû m'échapper, bien que j'aie suivi tout cela attentivement. Je ne sais pas quelle en sera la structure. Si ces informations sont publiques, j'aimerais en être avisé, mais les soumissions sont déposées. La porte est close et il suffit désormais d'attendre.

Le sénateur Champagne : Monsieur Mooney, vous êtes membre de l'Association canadienne des conseillers professionnels en immigration. En 2008, le comité a recommandé au gouvernement du Canada d'adopter une loi distincte afin de rétablir la Société canadienne de consultants en immigration comme société à but non lucratif. Appartenez-vous à cette société ou êtes-vous à l'origine de sa création? Comment fonctionne-t-elle?

M. Mooney : Un des problèmes auxquels faisait face l'organisme de réglementation de l'époque était qu'il s'agissait d'une société à but non lucratif qui relevait de la Loi sur les corporations canadiennes et qui n'avait donc pas le pouvoir de se retourner contre les personnes qui exerçaient dans le secteur de l'immigration mais qui n'étaient pas membres de la société. Le comité avait recommandé que le nouveau régulateur ait compétence légale, tout comme une association du barreau, car chacun sait que c'est une infraction que de prétendre être un avocat ou de pratiquer le droit sans licence. Telle était la recommandation du comité à l'époque, recommandation reprise un an plus tard.

Avec le projet de loi C-35, le gouvernement ne propose pas exactement cela, mais probablement quelque chose d'assez semblable. Le gouvernement a décidé d'accorder à cette entité un statut d'organisme indépendant. Il y a un an ou deux, j'ai appris au cours d'un débat que le gouvernement ne voulait pas se lancer dans la réglementation. C'est ce qui l'a incité à ne pas opter pour un organisme créé par une loi. Le gouvernement est allé le plus loin qu'il le pouvait sans avoir recours à une loi, laissant le soin au futur organisme de réglementation de répondre à ses attentes puisque le projet de loi prévoit désormais que le ministre aura le pouvoir d'apporter des changements à cet organisme de réglementation.

Senator Champagne: The minister will have the power to designate this regulatory body but also to revoke any such designation made under the act. Would that apply to individuals or to the association?

Mr. Mooney: I believe that is directed to the regulator of immigration consultants. The minister will have the authority to appoint or revoke the appointment of a body. Individuals are allowed to represent because they are members of. We are members of the Canadian Society of Immigration Consultants, which has been designated by the government to be the regulatory body for immigration consultants. The minister in IRPA did not have the authority to designate or to end the designation of such a body. This bill gives it to him.

Senator Champagne: You do not want it to be that you have one bad egg in your association and the whole group loses the possibility to act as consultants.

Mr. Mooney: Absolutely. The same goes for one bad lawyer. We might have heard of one, or one bad politician, maybe. No, probably not.

Certainly, if the mandate of the regulator and the purpose of regulation are to provide consumer protection, then I believe in this bill the minister is getting tools to be able to say, "I believe you are fulfilling your mandate; keep going," or "I have issues with the way you are fulfilling your mandate. We think you should do this and this," acting through the department always, "and we believe you should change." In the previous incarnation he could not do that. He could not come to the current regulator and say, "If you do not straighten out, we will change you." He did not have the authority to do that. That is what this bill does. It says we should not be in the same situation again.

Senator Eaton: My understanding is that the regulatory body must be a stand-alone body that covers ethical questions. Is that correct? It will also be subject to or accountable to the Canada Not-for-profit Corporations Act.

Mr. Mooney: Yes.

Senator Eaton: I think it would support better governance altogether because it will be subject to both the minister and the Canada Not-for-profit Corporations Act, which means it will be very well regulated and supervised at arm's length.

Senator Martin: May I correct something? When I was talking about the selection, I was mistaken. I was referring to the selection that is being done of the submissions, but no actual body has been selected. I was a bit mistaken about that.

Mr. Mooney: I thought you knew something I did not.

Le sénateur Champagne : Le ministre aura le pouvoir de désigner cet organisme de réglementation mais aussi celui de révoquer toute désignation faite en vertu de la loi. Ce pouvoir s'appliquera-t-il aux personnes ou à l'association?

M. Mooney : Je crois que ce pouvoir s'applique à l'organisme de réglementation des conseillers en immigration. Le ministre aura le pouvoir de nommer ou d'annuler la nomination d'un organisme. Les conseillers seront autorisés à représenter leurs clients, parce qu'ils sont membres de l'organisme. Nous sommes membres de la Société canadienne des consultants en immigration que le gouvernement a désignée comme organisme de réglementation des conseillers en immigration. La LIPR ne donnait pas au ministre le pouvoir de désigner ou d'annuler la désignation d'un tel organisme. Le projet de loi lui donne ce pouvoir.

Le sénateur Champagne : Vous ne voulez pas qu'un seul mauvais élément au sein de votre association entraîne la perte du statut de conseiller pour tous les membres de votre groupe.

M. Mooney : Absolument pas. C'est la même chose dans le cas d'un mauvais avocat. On a peut-être entendu parler d'un cas, ou peut-être d'un mauvais politicien, quoique cela me paraisse tout à fait improbable.

Dans la mesure où le mandat du régulateur et l'objet de la réglementation consistent à protéger le consommateur, je suis convaincu que ce projet de loi fournit au ministre les outils nécessaires pour s'adresser à l'organisme de réglementation et lui dire : « Je pense que vous exercez bien votre mandat; continuez », ou « J'ai quelques réserves sur la façon dont vous exercez votre mandat. Nous pensons que vous devriez faire ceci ou cela », s'exprimant toujours au nom de son ministère, « Et nous pensons que vous devriez changer ». Auparavant, cela lui était interdit. Il ne peut pas faire certains reproches au régulateur actuel et le menacer de le remplacer. Jusqu'à présent, il n'avait pas le pouvoir de le faire. Le projet de loi lui donne désormais ce pouvoir. Il donne les moyens d'éviter une telle situation.

Le sénateur Eaton : Si j'ai bien compris, l'organisme de réglementation doit être un organisme indépendant qui s'occupe des questions d'éthique. Il sera également assujéti à la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif.

M. Mooney : Oui.

Le sénateur Eaton : Je pense qu'il encouragera une meilleure gouvernance, étant donné qu'il devra rendre des comptes au ministre et qu'il sera assujéti à la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, ce qui signifie qu'il sera très bien réglementé et supervisé à distance.

Le sénateur Martin : J'aimerais apporter un correctif. Quand j'ai utilisé le mot sélection, un peu plus tôt, je voulais parler en fait du processus de soumission et non pas affirmer qu'un organisme avait été choisi. C'était une erreur de ma part.

M. Mooney : Je pensais que vous étiez au courant de certaines choses que j'ignorais.

Senator Martin: I just wanted to correct myself on that.

The Chair: Let me close by asking another question about these ghost consultants acting abroad. Are there any particular bilateral or multilateral measures? I think Mr. Mooney talked about a moral authority that the government might have to try to pressure, because many of these problems are starting overseas. Is that sufficient? Do we need bilateral or multilateral measures of any kind to help put a little more legal clout behind this?

Mr. Mooney: I believe the will is there to do everything that is possible. The issue is enforcement. I think there is an overriding factor that says the problem of ghost consultants overseas will diminish in time. The fundamental reason for that is the change within the immigration system on the selection of immigration candidates. In the past, it was people in different countries applying from Delhi or Jakarta or wherever, saying that they wanted to come to Canada. They would find out how to do that in their home country. The whole switch, especially in the Federal Skilled Worker Program, is that individuals will be applying from within Canada. If they are already here as workers and want to become permanent residents, and that is a major shift in the program, those individuals will basically be serviced by individuals in Canada. Far more of the business will now come from people who are already here, which means there is far less business for the bad guys outside who are harder to regulate.

Mr. Rosenberg: There is still a lot of work overseas. Every time a Canadian goes abroad and marries a foreign national, a sponsorship application is born. Every time a large Canadian company needs employees to satisfy its labour market needs, a work permit is issued. There will be no shortage or end to the overseas immigration application processing. However, to your question, I believe the only way to effectively get at the ghosts is through cooperation with our friends in foreign jurisdictions and partnering with authorities in China and India and other places where the ghosting is particularly acute, to bring an end to it if at all possible.

The Chair: One thing that concerns me and may concern some others is that in the attempt to get to these people taking advantage of applicants trying to get into the country, the ghosts who need to be regulated and need to be punished if they violate the law, we do not also punish the victims at the same time. How do we ensure that the victims will not be punished, that we are

Le sénateur Martin : Je voulais simplement apporter ce correctif.

Le président : Permettez-moi de conclure en posant une autre question concernant les agents fantômes qui exercent à l'étranger. Est-ce qu'il existe des mesures bilatérales ou multilatérales particulières? Je crois que M. Mooney a parlé de l'autorité morale que le gouvernement pourrait avoir pour exercer des pressions, car bon nombre de ces problèmes ont leur source outre-mer. Est-ce suffisant? Avons-nous besoin de certaines mesures bilatérales ou multilatérales pour accorder un peu plus de mordant à une telle démarche?

M. Mooney : Je crois qu'il y a une volonté réelle de mettre en œuvre toutes les mesures possibles. Le problème, c'est l'exécution de la loi. Selon moi, le facteur primordial est que le problème des agents fantômes qui exercent à l'étranger s'estompera avec le temps, principalement en raison des changements apportés à l'intérieur du système d'immigration quant au choix des candidats. Jusqu'à présent, les candidats de différents pays intéressés à venir s'établir au Canada pouvaient présenter leurs demandes à partir de Delhi ou de Jakarta. Ils pouvaient se renseigner dans leur propre pays au sujet de la démarche à suivre. La grande différence, surtout au niveau du Programme fédéral des travailleurs qualifiés, c'est que les candidats à l'immigration présenteront leurs demandes depuis le Canada. Ce sont des travailleurs qui sont déjà au pays et qui souhaitent devenir des résidents permanents. C'est un changement important au programme, puisque ces candidats bénéficieront des services de personnes exerçant au Canada. Une plus grande partie des services d'immigration seront offerts à des personnes qui sont déjà au Canada, permettant ainsi de réduire les interventions des agents véreux de l'étranger qui sont beaucoup plus difficiles à réglementer.

M. Rosenberg : Il y a encore beaucoup de travail à faire outre-mer. Chaque fois qu'un Canadien se rend à l'étranger et épouse un ressortissant d'un autre pays, il faut traiter une demande de parrainage. Chaque fois qu'une grande société canadienne doit engager des employés pour répondre aux besoins du marché, il faut émettre des permis de travail. Les activités de traitement des demandes d'immigration outre-mer ne vont pas diminuer ou cesser complètement. Cependant, pour répondre à votre question, je crois que le seul moyen de lutter efficacement contre les agents fantômes, c'est de collaborer avec nos alliés des pays étrangers et de conclure des partenariats avec les autorités en Chine et en Inde, ainsi que dans d'autres pays où le problème des agents fantômes est particulièrement grave, afin de l'éliminer dans toute la mesure du possible.

Le président : Ce qui me préoccupe et qui peut peut-être aussi en inquiéter d'autres, c'est qu'on risque de porter préjudice aux victimes des agents fantômes en essayant de nous en prendre aux agents fantômes qui profitent des candidats à l'immigration et que nous voulons réglementer et punir lorsqu'ils enfreignent la loi. Comment faire en sorte que les victimes ne pâtissent pas de notre

getting to the crooked folks and not the victims who get manipulated and who do not understand the rules because of language or culture?

Mr. Rosenberg: Right now the onus is still on the applicants to ensure that the contents of their application are truthful and correct. They are the ones signing the application. The application of our rules, particularly with respect to misrepresentation, is very heavy-handed. We have no shortage of examples in our office alone of people who have suffered at the hands of ghost consultants or incompetent consultants, and their immigration dreams have been completely ruined.

I do not know how much offset we will see in that regard. If we do go after the ghost, I think the onus should still be on the applicants to ensure that their applications are truthful and correct.

Mr. Mooney: I would add to that that we do not have to be Pollyannas here. A large number of individuals participate willingly in attempts to defraud the system. Canada is a very desirable place to be. Conditions in many countries are deplorable, and there are hundreds of thousands of people who will do anything, sign anything, pay anything to come here. That is one of the reasons why the ghosts operate with such impunity, because when they fail it is almost like the partner in crime saying, "I know we both robbed the bank, and I am mad because you got more money." That is one of the major problems.

With regard to the business, I absolutely agree: You cannot have a system with integrity unless you have the misrepresentation provision because people are just simply too desperate to come. The other part is that many people fall victim to consultants' incompetence, because people do not take the time to stay up with the act and the regulations, because they do not know the rules and they do not know there is a new work permit form. They file applications and take money, and then the person gets refused because of incompetence. It is incumbent upon the law societies or the bar associations and the regulator for consultants and their associations like ours to educate their members to provide the highest level of service. That should be a journey. You should be learning all the time.

Senator Callbeck: On the investor program, Mr. Rosenberg, would you take a minute and go through the various steps that that application has to go through from the federal and provincial point of view?

Mr. Rosenberg: Sure. I will try to be as brief as possible, mindful of the time we have left. Basically, a completed application will include the personal details of an applicant as well as the family members, including documents verifying their

lutte contre les agents véreux qui manipulent leurs victimes ignorant toutes les règles, pour des raisons linguistiques ou culturelles?

M. Rosenberg : Actuellement, il demeure de la responsabilité des demandeurs de s'assurer que le contenu de leur dossier est authentique et exact. Ce sont eux qui signent la demande. L'application de nos règles, en particulier en ce qui a trait à la représentation erronée, est très sévère. Nous ne manquons pas d'exemples dans notre pratique, de personnes dont les rêves d'immigration ont complètement été anéantis à cause d'agents fantômes ou de consultants incompetents.

Je ne sais pas dans quelle mesure le nouveau régime améliorera cette situation. Même si nous décidons de nous en prendre aux agents fantômes, je pense qu'il incombera toujours aux candidats de s'assurer que leurs demandes sont authentiques et exactes.

M. Mooney : J'aimerais ajouter quand même qu'il faut éviter d'être naïf. Beaucoup de candidats à l'immigration cherchent eux-mêmes à contourner le système. Le Canada est un pays très recherché. Les conditions de vie dans de nombreux pays sont déplorables et des centaines de milliers de personnes sont prêtes à faire n'importe quoi, signer n'importe quoi et payer n'importe quel prix pour venir s'établir ici. C'est une des raisons pour lesquelles les agents fantômes continuent à prospérer en toute impunité, étant donné que lorsqu'une demande est rejetée, c'est comme si leur complice leur disait : « Je sais que nous avons volé la banque ensemble, mais je suis jaloux parce que je n'ai pas eu autant d'argent que toi ». C'est là un des principaux problèmes.

Sur le plan du service lui-même, je suis tout à fait en accord avec vous : Il est impossible de maintenir l'intégrité du système sans pouvoir s'appuyer sur une disposition de représentation erronée, tout simplement parce que les candidats feraient n'importe quoi pour venir s'installer ici. D'autre part, beaucoup de candidats sont victimes de l'incompétence de certains conseillers parce que ces derniers ne prennent pas le temps de se tenir au courant des amendements apportées à la loi et au règlement, parce qu'ils ne connaissent pas les règles et qu'ils ignorent l'existence d'un nouveau formulaire de demande de permis de travail. Ils se contentent d'expédier les demandes et d'empocher l'argent et le dossier est rejeté, à cause de leur incompétence. Il incombe à l'ordre des avocats ou au barreau et à l'organisme de réglementation des consultants et aux associations comme la nôtre d'informer leurs membres afin de leur permettre d'offrir le meilleur service possible. Cela devrait faire partie de leur formation continue.

Le sénateur Callbeck : J'aimerais, monsieur Rosenberg, revenir au programme des investisseurs. Pourriez-vous prendre quelques instants pour nous expliquer les différentes étapes qu'une demande doit franchir dans le régime fédéral et le régime provincial?

M. Rosenberg : Certainement. Je tenterai d'être le plus bref possible, étant donné le peu de temps qu'il nous reste. Essentiellement, la demande doit contenir des renseignements personnels sur le demandeur ainsi que sur les membres de sa

personal net worth, the origin of those funds and the total of those funds. That application will eventually be reviewed by a visa officer in an overseas market, and if a favourable decision is made, either with or without an interview, a call for investment is made. The funds are transferred to an authorized intermediary, and then the visa is issued. Following that, the applicant arrives in Canada to activate his or her visa and become a permanent resident of Canada.

The Chair: We have run out of time. Thank you both very much for giving us your views about Bill C-35. It is a good start.

Senators, we have a new panel. From the Canadian Society of Immigration Consultants, we have Mr. Nigel Thomson, who is the chair, and Mr. John Ryan, who is the chief executive officer. This society is a not-for-profit, self-regulatory body created to protect the consumers of immigration consulting services while ensuring the education, competency testing and discipline of its members.

The Centre for Immigration Policy Reform is represented by Mr. James Bissett, a member of the advisory board. The centre is a not-for-profit national organization of citizens who believe that fundamental changes must be made to our immigration policies if they are to serve the best interests of Canadians.

From the law firm Kurland Tobe, we have Mr. Richard Kurland, a Vancouver-based lawyer who is involved with immigration. He is an immigration policy analyst and Canadian immigration lawyer.

Welcome to all of you.

Nigel Thomson, Chair, Canadian Society of Immigration Consultants: Thank you very much. The Canadian Society of Immigration Consultants, CSIC, is pleased to appear before this committee on Bill C-35. Under the Immigration and Refugee Protection Regulations, the Canadian Society of Immigration Consultants is the designated body to regulate immigration consultants who represent, advise or consult for a fee with people who are the subject of a proceeding or application before the minister or before the Immigration and Refugee Board of Canada.

CSIC's mandate is to protect consumers of immigration consulting services. As such, CSIC supports any initiative focused on improving consumer protection. The most important components of this bill will enable authorities of the government to take action against ghost agents, which the Canadian Society of Immigration Consultants has long advocated.

famille, y compris des documents faisant état de leurs actifs nets personnels, l'origine de ces fonds et leur montant total. Cette demande est examinée par un agent des visas outre-mer et, s'il émet une décision favorable, avec ou sans entrevue, le candidat reçoit une demande d'investissement. Les fonds sont virés à un intermédiaire autorisé et un visa est délivré au candidat à l'immigration. L'étape suivante consiste pour le candidat ou la candidate à venir au Canada pour activer son visa et acquérir le statut de résident permanent du Canada.

Le président : Nous avons utilisé tout le temps dont nous disposons. Merci à tous les deux d'être venus nous donner votre point de vue sur le projet de loi C-35. C'est un bon début.

Nous allons maintenant entendre un autre groupe de témoins. De la Société canadienne des consultants en immigration nous entendrons M. Nigel Thomson, qui est président, et M. John Ryan, directeur général. Cette société est un organisme d'autoréglementation à but non lucratif qui a pour mandat de protéger les consommateurs qui ont recours à des services de consultation en immigration, tout en assurant l'éducation, l'examen de la compétence et la bonne conduite de ses membres.

Le Centre pour la réforme stratégique de l'immigration est représenté par M. James Bissett, membre du conseil consultatif. Le centre est un organisme national à but non lucratif composé de citoyens qui estiment nécessaire d'apporter des changements fondamentaux à notre politique en matière d'immigration pour mieux servir les intérêts de tous les Canadiens.

Du cabinet d'avocats Kurland Tobe, nous avons M. Richard Kurland, un avocat de Vancouver qui offre des services de consultation en immigration. Il est analyste de politiques d'immigration et avocat spécialisé en immigration canadienne.

Bienvenue à tous.

Nigel Thomson, président, Société canadienne de consultants en immigration : Merci beaucoup. La Société canadienne de consultants en immigration, la SCCI, est heureuse d'avoir l'occasion de comparaître devant ce comité pour faire valoir son point de vue sur le projet de loi C-35. Aux termes du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés, la SCCI est désignée comme organisme chargé de réglementer les activités des consultants en immigration qui sont autorisés à représenter une personne dans toute affaire devant le ministre, l'agent ou la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, ou à faire office de conseil, contre rémunération.

La SCCI a pour mandat de protéger les consommateurs qui ont recours à des services de consultation en immigration. C'est pourquoi la SCCI appuie toute initiative qui vise à améliorer la protection des consommateurs. Les éléments les plus importants de ce projet de loi permettront aux autorités responsables de prendre des mesures contre les agents fantômes, et ce sont là des éléments que la SCCI réclame depuis longtemps.

It is fair to say that before CSIC was introduced in 2004, there was no one to protect the consumers of immigration consulting services. Since that time, CSIC has grown as an organization, and it is doing its job to protect future Canadians.

I would be remiss if I did not admit that we are far from a perfect organization. Of course, we have shortcomings, but I would rather deal with facts instead of sensational sound bites.

Looking back, it is clear that CSIC has matured significantly since its inception almost seven years ago. To prove that it is an effective regulator, we recently commissioned highly respected third-party experts to conduct in-depth audits of four key areas of CSIC's operations: governance, our complaints and discipline process, our educational processes, and compensation for the board of directors.

Results of these audits are clear: CSIC is responsibly and capably undertaking its mandate as the regulator. I believe that anyone taking an objective look at the audit reports would draw the same conclusions, but you do not have to take my word for it. We have provided you with brief fact sheets on each of the audits, and I invite you also to log on to the society's website, where complete copies of all the audit reports are available for your review.

The independent auditors have made recommendations on how CSIC can be improved in these four areas. I am pleased to tell you that we have already started to act on some of those recommendations, and the others are currently being reviewed.

CSIC has long advocated penalties for those who illegitimately hold themselves out as qualified to offer immigration services. The proposed provisions look to close the loophole that currently permits ghost agents to prey upon uninformed consumers. We fully support this provision.

The Canada Border Services Agency and the Royal Canadian Mounted Police will have the mandate to investigate, prosecute and ultimately bring those individuals who look to thwart the immigration system to justice. We are very concerned that they will not have the resources to do so. We call upon the government to reinforce these departments so they can provide the appropriate level of enforcement to properly stem the tide of illicit activity perpetuated by ghost agents. Without the appropriate funding to bolster the affected departments and additional funding being earmarked for the prosecution of ghost agents, the hands of these government agencies will be tied, and ghost agents will continue to plague the immigration system.

Il est juste de dire qu'avant l'établissement de la SCCI en 2004, il n'existait aucun organisme chargé de protéger les consommateurs de services de consultation en immigration. Depuis, la SCCI a grandi comme organisme et s'acquitte de son mandat de protéger les futurs Canadiens.

Je peux admettre que nous sommes loin d'être parfaits. Bien entendu, nous avons des faiblesses, mais je préfère m'en tenir aux faits plutôt qu'à des commentaires sensationnels.

En rétrospective, il est évident que la SCCI a évolué de manière significative depuis sa création, il y a presque sept ans. Pour démontrer que la SCCI est un organisme de réglementation efficace, nous avons demandé à des tiers experts reconnus et respectés d'effectuer des vérifications approfondies dans quatre domaines clés de nos activités, à savoir : la gouvernance, les plaintes et la discipline, l'éducation et la rémunération des membres du conseil.

Les résultats de ces vérifications sont clairs : la SCCI remplit son mandat à titre d'organisme de réglementation de manière responsable et compétente. Je crois que quiconque examine en toute objectivité les rapports de vérification tirerait les mêmes conclusions, mais vous n'avez pas à me croire sur parole. Nous vous avons remis des fiches de renseignements sur chacune de ces vérifications et je vous invite à visiter le site Web de la SCCI où vous pourrez parcourir les rapports complets de toutes ces vérifications.

Les vérificateurs indépendants ont formulé des recommandations sur la façon dont la SCCI peut améliorer ces quatre domaines. Je suis heureux de vous informer que nous avons déjà pris des mesures concrètes pour donner suite à certaines des recommandations et que les autres sont actuellement à l'étude.

La SCCI réclame depuis longtemps que des peines soient imposées aux individus qui se font passer illégalement pour des personnes qualifiées pour offrir des services d'immigration. Les dispositions proposées visent à combler le vide législatif qui permet actuellement aux agents fantômes d'exploiter les consommateurs mal informés. Nous appuyons sans réserve ces dispositions.

L'Agence des services frontaliers du Canada et la Gendarmerie royale du Canada se verront confier le mandat d'enquêter sur les individus qui tentent de déjouer le système d'immigration, ainsi que d'intenter des poursuites contre eux et de les traduire en justice. Nous nous préoccupons du fait que ces organismes gouvernementaux ne disposeront pas des ressources nécessaires pour s'acquitter de ces responsabilités. Nous demandons au gouvernement d'accroître les ressources de l'ASFC et de la GRC afin qu'elles puissent assurer un niveau adéquat d'application de la loi et endiguer les activités illégales commises par les agents fantômes. En l'absence de financement approprié pour soutenir les organismes gouvernementaux concernés et de fonds

At this point I would like to turn to another area where CSIC has serious concerns regarding the bill before us. It is to do with the paralegals becoming authorized representatives. The idea of paralegals becoming authorized representatives, without requiring them to be members of a national consultant regulatory body, is contrary to the original regulatory impact analysis statement released in 2003. The regulatory impact analysis statement recognized the perils of having more than one regulatory body. This view was also supported in the final report of the Advisory Committee on Regulating Immigration Consultants.

CSIC believes that allowing provincially regulated paralegals to offer immigration consulting services would create a constitutional problem for the government. The Supreme Court of Canada has recognized that the application of the law must be applied uniformly across Canada in the manner of federal competence, including immigration.

Further, CSIC firmly believes that allowing paralegals to be recognized as authorized representatives would impugn the Canadian immigration system. Paralegals are not trained to offer immigration consulting services, and law societies do not impose strict standards of practice for immigration law, nor do they have any compulsory education or knowledge requirements on the subject of immigration law for either lawyers or paralegals. Currently there is no requirement in any province or territory for paralegals to have knowledge of federal or provincial immigration law, policies or processes.

Finally, allowing paralegals to practise immigration consulting flies in the face of established government policy regularizing the immigration consulting profession and could result in a patchwork of different regulatory bodies — one per province and territory, in addition to the various law societies. National standards would cease to exist. It is also worth noting that a decision of this kind would fly in the face of the Government of Quebec's recent decision to finally accept national standards established by the Canadian Society of Immigration Consultants.

Canada's immigration system, its consultant regulator and consumers of immigration consulting services deserve a system that is consistent from one jurisdiction to the next. Consumers deserve to be secure in the knowledge that the authorized representatives they are dealing with are well-trained, ethical individuals who are held to the same strict, professional standards

supplémentaires consacrés aux poursuites contre les agents fantômes, les mains de ces organismes seront liées et les agents fantômes continueront de hanter et d'accabler le système d'immigration.

J'aimerais maintenant passer à une autre question qui préoccupe énormément la SCCI relativement au projet de loi. Cette préoccupation concerne les parajuristes qui seront reconnus comme des représentants autorisés. Le fait d'accorder aux parajuristes le statut de représentants autorisés sans exiger qu'ils soient membres d'un organisme de réglementation nationale de consultants va à l'encontre de ce que proposait le Résumé de l'étude d'impact de la réglementation qui a été publié en 2003. Le Résumé de l'étude d'impact de la réglementation reconnaissait le risque d'avoir plus d'un organisme de réglementation. Ce point de vue a également été appuyé dans le rapport final du Comité consultatif sur la réglementation des activités des consultants en immigration.

La SCCI croit que le fait de permettre aux parajuristes, qui sont régis à l'échelle provinciale, d'offrir des services de consultation en immigration, soulèverait un problème constitutionnel pour le gouvernement. La Cour suprême du Canada a reconnu que la loi doit être appliquée de façon uniforme à l'échelle du Canada dans toute question de compétence fédérale, y compris l'immigration.

De plus, la SCCI croit fermement qu'en permettant aux parajuristes d'être reconnus comme représentants autorisés, cela porterait atteinte au système d'immigration canadien. Les parajuristes n'ont pas la formation nécessaire pour offrir des services de consultation en immigration et les barreaux n'imposent pas de normes strictes régissant l'exercice du droit de l'immigration et n'ont pas d'exigence non plus en matière d'éducation ou de connaissances obligatoires dans le domaine du droit de l'immigration pour les avocats ou les parajuristes. Actuellement, aucune province ou territoire n'impose l'obligation aux parajuristes d'avoir des connaissances en matière de législation, de politiques et de processus fédéraux ou provinciaux.

Finalement, le fait d'autoriser les parajuristes à exercer comme consultants en immigration va à l'encontre de la politique établie du gouvernement visant à réglementer la profession de consultant en immigration et cela pourrait entraîner la création de différents organismes de réglementation, soit un organisme par province ou territoire, en plus des différents barreaux. Les normes nationales cesseraient alors d'exister. Il importe aussi de souligner qu'une telle décision irait à l'encontre de la décision récente du gouvernement du Québec d'accepter finalement les normes nationales établies par la Société canadienne de consultants en immigration.

Le système d'immigration du Canada, son organisme de réglementation et les consommateurs de services de consultation en immigration méritent un système qui est uniforme d'une région à l'autre. Les consommateurs méritent d'avoir l'assurance que les représentants autorisés avec lesquels ils traitent sont des personnes bien formées, qui font preuve d'éthique et qui sont

no matter where they are located in Canada or around the world. This is what CSIC has done and can continue to do for Canada's immigration system.

I want to assure you that the Canadian Society of Immigration Consultants will continue to fulfil its mandate to protect consumers through the accreditation, education and discipline of our more than 1,800 members. CSIC is doing its job as a national regulator. Let us build upon CSIC's experience and expertise.

James Bissett, Member of the Advisory Board, Centre for Immigration Policy Reform: As practitioners, my fellow panellists know much more about the consultancy business than I do, so I will be very brief in my remarks. I certainly support the bill, and I think the proposed amendments are straightforward and sensible. I hope the very fact that an act could emerge will itself act as a deterrent against the exploitation of many people who want to come to Canada and the exploitation of people who are already here. The damage done to these victims is not only financial; it is a heartbreaking blow to them when they realize they have been made fraudulent promises that cannot be fulfilled. It shatters their hopes and aspirations of getting here.

I think the provisions giving the minister a lot of power to regulate and oversee the immigration consultancy process is also to be commended. It brings the occupation of immigration consultants in line, or much more in line, with other professions in Canada. Promoting the concept of self-regulation is fundamentally important.

Therefore, I think the bill is a good one.

Having said this, I think it is realistic to understand that, despite its well-meaning objectives, the proposed legislation may not be as effective as we might hope it would be. Much of the exploitation and misrepresentation by crooked consultants takes place offshore. It is extremely difficult to identify them, bring them to justice or prosecute them. That is a major problem.

Often the victims of these scams are reluctant to go to the local authorities or to complain. Often if they hope to do that, they are warned by the consultants that they know where their family is and that there will be retaliation if they are reported to the authorities.

In most countries, it is not an issue of significant importance for the foreign authorities to take it seriously, although I hope that can be changed by some very active work abroad by our government.

tenues de respecter les mêmes normes professionnelles strictes, quel que soit l'endroit où elles exercent, au Canada ou ailleurs dans le monde. C'est ce que la SCCI a fait et peut continuer de faire dans l'intérêt du système d'immigration canadien.

Je tiens à vous assurer que la Société canadienne de consultants en immigration continuera à remplir son mandat consistant à protéger les consommateurs, en veillant à l'agrément, à la formation et à la bonne conduite professionnelle de ses membres qui comptent plus de 1 800 personnes. La SCCI fait son travail d'organisme de réglementation nationale. Misons sur son expérience et son expertise.

James Bissett, membre du conseil consultatif, Centre pour la réforme stratégique de l'immigration : Mes collègues présentateurs étant des conseillers en immigration, ils connaissent beaucoup mieux que moi la pratique dans ce domaine. Aussi, je vais me contenter de formuler quelques brèves observations. J'appuie clairement le projet de loi et je pense que les amendements proposés sont simples et avisés. J'espère que la promulgation de la loi elle-même servira d'élément de dissuasion contre l'exploitation des nombreuses personnes qui souhaitent venir s'installer au Canada et des personnes qui sont déjà établies ici. Le préjudice que subissent ces victimes n'est pas seulement financier; c'est aussi un coup terrible pour elles, lorsqu'elles apprennent que les promesses frauduleuses qu'on leur avait faites ne pourront pas se réaliser. Leurs espoirs sont brisés, de même que leurs chances d'immigrer au Canada.

Je pense aussi qu'il faut se réjouir des dispositions donnant au ministre beaucoup de pouvoir pour régler et superviser le processus de consultation en matière d'immigration. Elles permettent de soumettre la profession de conseiller en immigration aux mêmes règles ou tout au moins à des règles semblables à celles qui s'appliquent aux autres professions au Canada. La promotion du concept d'autorégulation est essentielle.

Par conséquent, j'estime que le projet de loi est excellent.

Cela étant dit, il faut être réaliste et bien comprendre que malgré ces objectifs bien intentionnés, le projet de loi ne sera peut-être pas aussi efficace qu'on pourrait l'espérer. La plupart des activités d'exploitation et de représentation frauduleuse par des consultants véreux se déroulent à l'étranger. Il est extrêmement difficile de repérer ces consultants, de les traduire en justice ou de les poursuivre. C'est un grave problème.

Souvent, les victimes de ces escrocs hésitent à se plaindre ou à alerter les autorités locales. Et lorsqu'elles ont l'intention de le faire, les agents malhonnêtes avec qui elles ont traité les avertissent qu'ils savent où habitent leur famille et qu'il y aura des représailles si elles signalent la situation aux autorités.

Dans la plupart des pays, ce problème n'apparaît pas suffisamment important aux autorités étrangères pour les faire réagir. J'espère toutefois que cela changera à la suite des démarches très actives entreprises par notre gouvernement à l'étranger.

The real difficulty is the ghost consultants that operate in Canada. They often work for clients who trust them and who are of the same ethnic group or organization. The consultant fills out the forms and completes all the documentation and then submits it to the department under the name of the client. Who is the wiser? The client pays the money and no one knows about it. I think that goes on all too frequently.

I remember a time in immigration when there were very few immigration consultants and not that many lawyers who got involved in the immigration process. Part of the reason for that is that the immigration volumes were lower and the department itself was able to do what we considered to be our job in those days, to help the immigrants who wanted to get their mothers or fathers into Canada and to help selected workers come to Canada as quickly as possible.

If you were a client, you could get in to see an immigration officer. You could actually go to the visa office and have an interview and get counselling. That is gone now. It is very seldom that any overseas officer even sees an immigrant. It is almost all done on paper. It precludes the possibility of the department itself providing what should be a satisfactory service.

As a consequence, people are required to rely on lawyers and consultants to navigate through the bureaucratic labyrinth, as I call it, of forms, procedures and processes. Otherwise, you do not have a hope of getting your application dealt with. Attempts to do this application on your own through the Web — assuming you have a computer and the English or French skills to do it — usually end in frustration, failure and time lost. Therefore, people wisely go to consultants and lawyers. Otherwise, they will not make it through the system.

The counselling of immigrants before they arrive is important. We should be doing much more in terms of prevention, so that the ghost consultants and exploiters have a more difficult time. Immigrants should be consulted and warned about paying fees to people who really do not know the business well enough to help them. They should be warned via advertising. The department and government should give much more time to advertising in ethnic press and newspapers about ghost consultants and how they operate.

The reliance goes beyond just putting these warnings on the government websites, as I think is proposed. Many of the victims do not have computers and do not know how to get online. They need more direct advertising in newspapers and in the ethnic communities themselves.

Le réel problème se situe parmi les agents fantômes qui exercent au Canada. Ils offrent le service à des clients qui leur font confiance et qui appartiennent au même groupe ethnique ou à la même organisation qu'eux. Le consultant remplit tous les formulaires, réunit tous les documents et présente le dossier au ministère, au nom de leur client. Qui est le plus sage? Le client paye son agent et personne ne le sait. Je pense que ce genre de choses se produit beaucoup trop souvent.

Je me souviens d'une époque où il y avait très peu de conseillers en immigration et où les avocats spécialisés en droit de l'immigration n'étaient pas très nombreux. Cela s'expliquait en partie par le fait que le nombre d'immigrants était beaucoup moins grand et que les fonctionnaires du ministère eux-mêmes étaient en mesure d'effectuer ce qu'ils considéraient à l'époque être leur travail, c'est-à-dire aider les immigrants qui souhaitaient faire venir leur mère ou leur père au Canada et participer à la sélection des travailleurs qu'il fallait faire venir au Canada le plus rapidement possible.

Un client pouvait rencontrer un agent d'immigration. Il pouvait se rendre au bureau des visas et s'entretenir avec un agent afin d'obtenir des conseils. Maintenant, ce n'est plus possible. Il est très rare qu'un agent en poste outre-mer rencontre un immigrant. Presque toutes les démarches se font sur papier. Cela empêche le ministère lui-même d'offrir un service qui serait satisfaisant.

En conséquence, les clients doivent faire appel à des avocats et à des conseillers pour se retrouver dans ce que j'appelle le labyrinthe bureaucratique des formulaires, des procédures et des marches à suivre. Sans faire appel à quelqu'un de l'extérieur, le client a peu d'espoir que sa demande soit traitée. Toute tentative de déposer soi-même une demande d'immigration en ligne — pour ceux qui disposent d'un ordinateur et qui maîtrisent l'anglais ou le français — aboutit généralement au découragement, à l'échec et se révèle être une pure perte de temps. C'est pourquoi, les clients ont raison de s'adresser à des conseillers et des avocats. Sinon, ils n'auraient aucune chance de pouvoir se frayer un chemin dans le système.

Il est important de conseiller les immigrants avant leur arrivée. Nous devrions en faire beaucoup plus en matière de prévention afin de rendre la tâche plus difficile aux agents fantômes et aux exploiters. Il faudrait consulter les immigrants et les prévenir contre les agents qui leur proposent leurs services contre rémunération, sans être suffisamment compétents pour pouvoir les aider. Il faudrait faire une campagne de publicité pour les avertir. Le ministère et le gouvernement devraient consacrer plus de temps à faire de la publicité dans la presse ethnique afin de dénoncer les agents fantômes et leurs tactiques.

Et il ne faudrait pas se contenter d'afficher ces avertissements sur les sites Web du gouvernement, comme on le propose, je crois. Un bon nombre de victimes ne possèdent pas d'ordinateurs et ne savent pas comment naviguer en ligne. Il faut publier des publicités plus directes dans les journaux et dans les communautés ethniques elles-mêmes.

We all know that the passing of legislation is one thing, but the enforcement of laws and the prevention of abuse require more than that. We need a determination to follow through with this proposed legislation and provide the resources necessary to make a meaningful difference. Otherwise, the fraud and the exploitation will continue.

I think these essential measures have been sadly lacking in Canada and, to some extent, I think the department has to take some responsibility for that. I will close by saying I hope that if passed, the legislation will do more than just end up in a section of the Immigration and Refugee Protection Act.

Richard Kurland, Lawyer, Kurland Tobe Lawyer: I would like to provide a context, a kind of overview, using the Quebec example. I am a member of the Quebec bar association as well as of the Law Society of British Columbia.

This is a \$1-billion example: In the 1980s, the Province of Quebec regulated the dealers of investor immigration files — the dealers. Instead of micromanaging each individual immigrant investor file, they focused their gaze on the dozen institutions. By watching those institutions and motivating those institutions, they achieved compliance on the micro level.

That meant low enforcement costs and high program integrity results. The public was protected, to the point where the deputy minister at the RCMP wrote a memo, obtained under access to information, that people who invested in the immigrant investor program in Quebec had their money returned 99 per cent of the time. One out of five people lost all of it if they did not invest in Quebec. The sole difference was the variation in the monitoring and compliance mechanism, and that is the context of Bill C-35.

The idea here is to regulate the people who are dealing with large numbers of immigrants. It is cheaper. You effectively hive off compliance to the private sector, and you protect the public at a lower cost.

Does Bill C-35 do that job? You bet. Does it have problems by infringing on some provincial areas, namely paralegals? Yes, but let the private sector decide.

Paralegals cannot and will not know the complexities of the many jurisdictions in Canada and the rules outside their province, and the private sector will quickly twig to the fact that a paralegal in one province will not know how it works in the other provinces. They may be streamlined the wrong way.

Nous savons tous que l'adoption d'une loi ne suffit pas et qu'il faut ensuite poursuivre les efforts afin d'appliquer la loi et de prendre des mesures de prévention pour lutter contre les abus. Il faut de la détermination pour mener à bien ce projet de loi et son application et disposer des ressources nécessaires pour véritablement faire changer les choses. Sinon, la fraude et l'exploitation continueront.

Je pense que ces mesures essentielles ont malheureusement fait défaut au Canada et, dans une certaine mesure, je crois que le ministère est en partie responsable. Je termine en espérant que le projet de loi, s'il est adopté, sera vraiment efficace et ne se contentera pas d'être quelques lignes de plus dans la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Richard Kurland, avocat, Kurland Tobe Lawyer : J'aimerais établir le contexte, faire une sorte de survol, à partir de l'exemple québécois. Je suis membre du Barreau du Québec ainsi que de la Law Society of British Columbia.

Voici un exemple à 1 milliard de dollars : Dans les années 1980, la province du Québec a réglementé les firmes de gestion des dossiers d'immigrants investisseurs — les firmes de gestion. Au lieu de s'intéresser à chaque dossier d'immigrant investisseur, le Québec s'est plutôt tourné vers la douzaine d'institutions. En s'adressant à ces institutions et en les motivant, la province est parvenue à renforcer l'observation au micro niveau.

Cela a permis d'obtenir d'excellents résultats sur le plan de l'intégrité des programmes, tout en limitant les coûts d'application. Le public était protégé, au point que le sous-ministre de la GRC a pu écrire dans une note de service, obtenue grâce à la Loi sur l'accès à l'information, que les personnes qui investissaient dans le programme d'immigrants investisseurs du Québec récupéraient leur argent dans 99 p. 100 des cas. Par comparaison, une personne sur cinq investissant à l'extérieur du Québec perdait complètement son investissement. Le Québec obtenait ces résultats uniquement grâce à quelques changements au niveau du mécanisme de surveillance et de conformité. Les critères sont les mêmes dans le projet de loi C-35.

L'idée consiste à réglementer les personnes qui traitent avec un grand nombre d'immigrants. Cela revient moins cher. Dans les faits, on confie la surveillance de la conformité au secteur privé, ce qui permet de protéger le public à moindre coût.

Est-ce que le projet de loi C-35 va dans le même sens? Absolument. Est-ce qu'il entraîne certains problèmes en empiétant sur des compétences provinciales, en particulier dans le cas des parajuristes? Oui, mais laissons le secteur privé régler ces problèmes.

Les parajuristes ne peuvent pas connaître et ne connaîtront jamais tous les détails complexes des nombreuses régions du Canada, ni les règles qui s'appliquent à l'extérieur de leur province, et le secteur privé s'adaptera rapidement au fait qu'un parajuriste d'une province ne connaît pas les rouages des autres provinces. Ils sont peut-être trop spécialisés dans leur domaine.

Nevertheless, that is not the question here. Is the public protected when you have a regulatory authority to go to for complaints? Yes, Bill C-35 does that.

Now, in the time left here, I had the benefit of testimony from earlier today, notably the questions from senators Jaffer, Martin and Eaton. Bill C-35 gives the correct policy tools to our immigration officials to enforce compliance, but it does not go far enough.

There are a couple things that can be done — not in Bill C-35, but as an adjunct to Bill C-35 — to protect the public, attack the ghosts and correct what is, as far as I am concerned, an attack on Canadian integrity by investor oligarchy businesses operating offshore, beyond our reach. There is a way to get these guys.

I will wait for questions.

The Chair: You could tell us now.

Mr. Kurland: I can; it is not rocket science. You have \$200 million a year in Canadian commissions being channelled to overseas contacts. What is wrong with a rule imposed on the financial institutions, using the Quebec model, to require payment of commissions into trust funds of authorized third parties — the regulated consultants and the lawyers?

Follow the money by requiring that simple payment mechanism, which does not require a statute or regulation — it can be done with a directive. The money goes into a trust account. That person becomes responsible for disbursement and is accountable to the regulatory authority.

In the event of trouble, the commissions still spill into the trust fund, pending disposition of investigations. The public, meaning the applicant, is still protected because that process continues forward. The only person who gets burned, when there is a need to review and a need to freeze commissions in a trust fund, is the offshore ghost. It is not the applicant who gets the commission.

If you want to dry up the pool of abuse, dry up the pool of money — control it. Bill C-35 gives the tools to do that because you increase the scope of oversight on the consultants. Once that tool is in place, administratively, you can attack the problem of ghosts by following the money.

The Chair: I will start by asking a question on that. That assumes the money for these people is coming from Canada; but how much of it does come from Canada versus how much these ghosts get overseas?

Néanmoins, ce n'est pas la question qui nous préoccupe. Le public est-il protégé lorsqu'il peut se plaindre auprès d'un organisme de réglementation? Oui, et c'est ce que propose le projet de loi C-35.

Pendant que j'étais ici, j'ai eu l'avantage d'entendre les témoignages qui ont été présentés aujourd'hui et surtout les questions posées par les sénateurs Jaffer, Martin et Eaton. Le projet de loi C-35 fournit à nos agents d'immigration de bons outils pour faire respecter la loi, mais il ne va pas assez loin.

D'autres interventions sont possibles — non pas par l'intermédiaire du projet de loi C-35, mais par des mesures complémentaires — afin de protéger le public, de s'en prendre aux agents fantômes et de neutraliser ce qui me semble être une attaque contre l'intégrité canadienne par une oligarchie d'investisseurs établis à l'étranger et sur lesquels nous n'avons pas prise. Il existe un moyen de les neutraliser.

J'attends vos questions.

Le président : Vous pouvez nous en parler maintenant.

M. Kurland : Je peux en effet; ce n'est pas très compliqué. Chaque année, le Canada verse des commissions de 200 millions de dollars à des contacts établis outre-mer. Il suffirait tout simplement de s'inspirer du modèle québécois et d'imposer une règle aux institutions financières exigeant que les commissions soient versées dans des fonds de fiducie de tiers autorisés — les consultants réglementés et les avocats.

Il est possible de suivre le cheminement de l'argent en appliquant ce mécanisme simple de paiement qui n'exige ni loi ni règlement — il suffit d'une directive. L'argent est versé dans un compte en fiducie. Le gestionnaire de ce compte est responsable du déboursement et doit rendre des comptes à l'organisme de réglementation.

En cas de problème, les commissions sont quand même versées dans le fonds de fiducie et y demeurent jusqu'à la conclusion des enquêtes. Le public, c'est-à-dire le demandeur, continue d'être protégé, puisque le processus se poursuit. La seule personne qui est touchée lorsqu'une révision est nécessaire et qu'il faut bloquer les commissions dans un fonds de fiducie, c'est l'agent fantôme. Ce n'est pas le demandeur qui touche la commission.

Pour mettre fin aux abus, il suffit d'exercer un contrôle sur le paiement des commissions. Le projet de loi C-35 fournit les outils nécessaires pour le faire, puisqu'il permet d'accroître la supervision des consultants. Une fois que cet outil est en place, de simples mesures administratives permettent de s'attaquer au problème des agents fantômes en suivant le déplacement de l'argent.

Le président : Je vais commencer par poser une question. Cela suppose que l'argent destiné à ces agents provient du Canada; mais quelle est la proportion de l'argent qui provient du Canada par rapport à celui que ces agents fantômes perçoivent outre-mer?

Mr. Kurland: I can tell you about the structure for this sort of thing. That commission, which we heard earlier today will vary between \$80,000 and \$120,000 — typically \$100,000 — is paid by the Canadian financial institution.

The Chair: Okay. Have you tried this on them?

Mr. Kurland: I would not want to spring that prior to this microphone being open.

The Chair: I have a couple of other questions for you all.

The Canadian Society of Immigration Consultants has made it quite clear that they are not fond of this paralegal provision that comes in here as an amendment. I want to explore that further.

The amendment does say paralegals have to come under a law society regulation, so there is an entity that will regulate them. Presumably that entity will also ensure they follow a code of conduct and get training or whatever. You would expect the same thing for lawyers. I am not clear why you think that is such a bad move. I would like also to hear from Mr. Kurland or Mr. Bissett. You did not specifically mention the paralegals. In fact, Mr. Bissett, you thought the amendments were all fine.

I would like to explore that further with the three of you.

Mr. Thomson: I will begin by saying that a concern for the Canadian Society of Immigration Consultants is the issue of education in the immigration field. At the moment, Ontario is the only province that currently has regulation of paralegals; other provinces are exploring the idea in a very preliminary way. However, even in Ontario, there is no specific education on immigration law and practice for paralegals.

In our view, creating that blanket designation immediately brings people into the field who do not have the training and background that members of the Canadian Society of Immigration Consultants must have through our regulated education and examination processes. That is one concern.

I certainly agree with you that the Law Society of Upper Canada is more than capable of regulating paralegals, but it would be a question of what perception or what focus that would get within the law society and whether there would be a possibility of creating a group of individuals who do not have any training and background, who are nonetheless authorized to practise under the act.

M. Kurland : Je peux vous expliquer comment tout cela se structure. La commission qui varie, selon ce que nous avons entendu aujourd'hui, entre 80 000 \$ et 120 000 \$ — elle est en général de 100 000 \$ — est payée par l'institution financière canadienne.

Le président : Très bien. Avez-vous essayé d'utiliser cet outil?

M. Kurland : Je ne voudrais pas dévoiler cela avant que ce micro ne soit ouvert.

Le président : J'ai quelques autres questions qui s'adressent à vous tous.

La Société canadienne de consultants en immigration a indiqué clairement qu'elle n'était pas particulièrement satisfaite de la disposition concernant les parajuristes ajoutée sous forme d'amendement. J'aimerais examiner ce point un peu plus en détail.

L'amendement précise que les parajuristes doivent relever d'un barreau, afin qu'ils soient assujettis à un organisme de réglementation. Il est probable que cet organisme leur imposera de respecter un code de déontologie et de compléter leur formation. Je pense qu'il en sera de même pour les avocats. Je ne comprends pas pourquoi vous pensez que ce ne serait pas une bonne chose. J'aimerais aussi entendre le point de vue de M. Kurland ou de M. Bissett. Vous n'avez pas mentionné expressément les parajuristes. En fait, monsieur Bissett, vous avez indiqué que tous les amendements vous semblaient parfaits.

J'aimerais examiner cette question un peu plus en détail avec vous trois.

M. Thomson : Pour commencer, j'aimerais signaler que la Société canadienne de consultants en immigration est préoccupée par l'éducation dans le secteur de l'immigration. Pour le moment, l'Ontario est la seule province qui dispose d'un système de réglementation des parajuristes; les autres provinces envisagent l'idée de la réglementation, mais elles n'en sont qu'aux étapes préliminaires. Et pourtant, même en Ontario, les parajuristes ne reçoivent pas de formation spécialisée en matière de droit de l'immigration et de sa pratique.

À notre avis, l'adoption immédiate d'une telle désignation générale attirerait dans le secteur des personnes qui n'ont ni la formation, ni la préparation exigées des membres de la Société canadienne de consultants en immigration qui doivent satisfaire aux exigences réglementaires en matière d'éducation et subir des examens. C'est une des inquiétudes que nous avons.

Je reconnais avec vous que le Barreau du Haut-Canada est tout à fait en mesure de réglementer les parajuristes, mais il reste à savoir quel serait leur statut et comment cela serait perçu par les membres du barreau et s'il serait possible de créer un groupe qui n'aurait aucune formation ni aucune préparation mais qui serait malgré tout autorisé à pratiquer en vertu de la loi.

Yes, indeed, there would be a mechanism for complaints to the law society, but that is somewhat shutting the door after the horse has bolted.

We are also very concerned that the door is opened for the creation of a number of disparate regulators across country, which would, presumably, be educating and regulating to different standards. That was not the premise of the original report to government or the original legislation, which was to create designated authorized representatives. We think this is moving away from standardization on an important area of federal law that requires standard application across the country and that, in our view, demands one regulator.

John Ryan, Chief Executive Officer, Canadian Society of Immigration Consultants: I was on the original minister's advisory committee on this, and one thing the committee determined was that it did not want to set up a competitive process between regulators, so the Government of Canada adopted the position that there should be one regulator. That is not unlike what is being considered in the securities area, and for many of the same reasons. In that way, you have one national set of standards and one point of interface where the consumer can make a complaint, not 12 or 13 points. The immigration system is already complex for vulnerable applicants coming in to Canada who do not understand our legal system and in some cases have difficulty even with the language.

The Chair: You do not regulate the lawyers.

Mr. Ryan: We do not, but currently we have lawyers and we have one national immigration consultant body with one standard. As my chair noted, we were finally successful in bringing Quebec online last year. Quebec now has subscribed to this national standard. That was a huge accomplishment. I wish I could give Mr. Flaherty advice about how he might be able to obtain the same kind of cooperation in the securities area.

We now have a national standard for immigration consultants to which we can hold them accountable. It is not perfect, but it is certainly a good start.

Let us face it — immigration is a federal domain. It is shared, in terms of selection, with the provinces, but foreign nationals coming to Canada, as found in the Supreme Court decision in *Law Society of British Columbia v. Mangat*, is a function of a foreign national selecting his or her counsel. If you brought paralegals in provincial jurisdiction back into the picture, you would be making the system far more complex.

The Chair: I do not quite understand that, because you would still have the same number of regulators. You would still have the law societies in each of the provinces plus the work that you do now, or whoever the successor is.

Bien entendu, il y aurait un mécanisme permettant d'adresser des plaintes au barreau, mais cela reviendrait à fermer la porte une fois que le cheval se serait échappé.

Par ailleurs, nous craignons que cela ouvrirait la porte à la création de différents types de régulateurs dans les diverses régions du pays, en raison des normes différentes d'éducation et de réglementation. Or, ce n'était pas l'objectif envisagé dans le rapport initial au gouvernement, ni dans les premières mesures législatives qui visaient plutôt à mettre en place des représentants autorisés désignés. Nous pensons que nous nous écartons de la normalisation d'un secteur important du droit fédéral qui exige l'application uniforme de la loi dans toutes les régions du pays, ce qui, selon nous, ne peut se faire qu'en présence d'un seul régulateur.

John Ryan, président-directeur général, Société canadienne de consultants en immigration : J'ai siégé au premier comité consultatif du ministre et le comité était déterminé à éviter toute rivalité entre les régulateurs. C'est pourquoi le gouvernement du Canada s'était prononcé en faveur de la création d'un seul organisme de réglementation. Ce n'est pas sans rappeler ce que l'on envisage dans le secteur des valeurs mobilières, et en grande partie pour les mêmes raisons. Cela permet de disposer d'un ensemble de normes nationales et d'un seul point d'interface avec les consommateurs qui souhaitent déposer une plainte, et non pas 12 ou 13 points différents. Le système d'immigration est déjà complexe aux yeux des demandeurs vulnérables qui arrivent au Canada, qui ne comprennent pas notre système juridique et qui, dans certains cas, ont même de la difficulté avec la langue.

Le président : Vous ne réglemez pas les avocats.

M. Ryan : Non, mais nous avons en ce moment des avocats et nous avons un seul organisme national de consultants en immigration et une seule norme. Comme notre président l'a fait remarquer, nous sommes parvenus l'an dernier à convaincre le Québec d'adopter cette norme nationale. Ce fut un énorme pas en avant. J'aimerais pouvoir conseiller M. Flaherty sur la façon d'obtenir le même type de collaboration dans le secteur des valeurs mobilières.

Nous disposons désormais d'une norme nationale qui nous permet d'exiger que les consultants en immigration nous rendent des comptes. Ce n'est pas parfait, mais c'est un bon début.

Il ne faut pas oublier que l'immigration est du ressort du gouvernement fédéral. C'est un pouvoir partagé avec les provinces pour la sélection des immigrants, mais la décision de la Cour suprême dans l'arrêt *Law Society of British Columbia c. Mangat* a statué que tout dépend du choix d'avocats fait par le ressortissant étranger qui arrive au Canada. Le système deviendrait beaucoup plus complexe si l'on autorisait les parajuristes dans les provinces.

Le président : Je ne comprends pas très bien, puisqu'il y aurait toujours le même nombre de régulateurs. Il y aurait toujours les barreaux des différentes provinces, plus la réglementation qu'exerce votre organisme, ou celui qui lui succédera.

Mr. Ryan: All with different education standards, different enforcement standards and different complaint mechanisms. In addition, you would have a consultant regulator, so you would be making things much more complex.

The Chair: Those law societies already have to regulate the lawyers.

Let me move on to Mr. Bissett and Mr. Kurland on this issue.

Mr. Bissett: I do not have anything to add on the paralegal issue, but I would like to make a couple of important comments.

Over 180,000 temporary workers came to Canada last year, and probably about that number are already here. The provinces are much more active now in bringing in immigrants, and we have large numbers of foreign students. As well, we have more than 200,000 foreign students here. Those three groups — temporary foreign workers, students and provincial nominees — are very vulnerable to exploitation by racketeers and ghost consultants.

In most cases, with the exception of Quebec, the provinces do not have the capacity to select the workers they bring to Canada. They often rely on agents in the Philippines, Korea or Mexico. We know that these agents often take a big cut for recruiting temporary workers who might end up working in a Maple Leaf packing plant in Brandon, Manitoba. The ghost consultant who got them into the province may also expect the immigrants to regularly pay him a certain portion of their wages. That whole area should be watched.

The temporary worker is much the same. Often temporary workers are not selected by the employer who wants them. They are organized, selected and chosen by agents overseas. The same is true for students. Very often they are brought here by schools that are not competent to teach them what they hope to learn. We have seen media reports of isolated incidents of this. Those three areas are pretty well beyond the control of professional consultants in Canada.

Mr. Kurland: Looking through the front window rather than the rear, the Federation of Law Societies of Canada is well aware of the inter-jurisdictional issue and has taken steps to look forward and react to the creation and maintenance of national standards. This is an ongoing effort. The law societies in every province are moving in that direction.

M. Ryan : Ces organismes sont tous différents sur le plan des normes en matière d'éducation, des normes d'application et des mécanismes de plainte. En plus, il y aurait un organisme de réglementation des consultants, ce qui rendrait les choses beaucoup plus complexes.

Le président : Mais les barreaux régissent déjà les avocats.

Permettez-moi de demander l'opinion de M. Bissett et de M. Kurland à ce sujet.

M. Bissett : Je n'ai rien à ajouter sur la question des parajuristes, mais j'aimerais faire quelques commentaires importants.

L'an dernier, plus de 180 000 travailleurs temporaires sont venus au Canada et il y en a probablement déjà autant ici. Les provinces sont aujourd'hui beaucoup plus actives dans leurs efforts pour attirer des immigrants et nous accueillons un grand nombre d'étudiants étrangers. Il y a plus de 200 000 étudiants au Canada. Ces trois groupes — les travailleurs temporaires étrangers, les étudiants et les candidats des provinces — représentent une population extrêmement susceptible d'être exploitée par des escrocs et des agents fantômes.

Dans la plupart des cas, à l'exception du Québec, les provinces ne sont pas en mesure de choisir les travailleurs qu'elles font venir au Canada. Elles délèguent souvent cette tâche à des agents aux Philippines, en Corée ou au Mexique. Nous savons que ces agents exigent souvent une grosse commission pour recruter les travailleurs temporaires qui seront affectés par exemple à une usine de conditionnement de Maple Leaf à Brandon, au Manitoba. L'agent fantôme qui les a fait venir dans la province peut aussi exiger que les immigrants lui versent régulièrement une partie de leur salaire. Il faudrait vraiment surveiller tout ce secteur.

C'est la même chose pour les travailleurs temporaires. Souvent, ces derniers ne sont pas sélectionnés par l'employeur qui veut les embaucher. Ils sont recrutés, sélectionnés et choisis par des agents outre-mer. C'est le même scénario pour les étudiants. Très souvent, les écoles qui les font venir ici n'ont pas les compétences nécessaires pour leur enseigner ce qu'ils espèrent apprendre. Les médias ont fait état de certains cas isolés. Ces trois secteurs échappent au contrôle des consultants professionnels au Canada.

M. Kurland : Se tournant plutôt vers l'avenir que vers le passé, la Fédération des professions juridiques du Canada a bien conscience qu'il existe des conflits de compétence et a pris des mesures proactives relativement à la création et au maintien de normes nationales. C'est un effort constant. Les barreaux de toutes les provinces prennent cette direction.

Even if there are currently concerns about paralegals under the supervision of a law society in Canada, those concerns will be more than adequately addressed with the strategic plan being undertaken by the Federation of Law Societies in this country.

The Chair: Do you know whether the Ontario law society is developing programs for paralegals?

Mr. Kurland: Yes. I and more than one of my colleagues in Canada were involved at the pre-embryonic stage of the regulation of immigrant consultants in this country. We have been working on this dossier for 17 or 18 years, and we are still on top of it. We are now moving forward to allow for a remedy of this cross-jurisdictional knowledge challenge.

The Chair: Thank you very much.

I will now recognize Senator Jaffer from British Columbia, who is the official critic of the bill.

Senator Jaffer: Thank you very much. All four of you have helped us in understanding the complexities of this matter.

I heard what you said about the investment category. That is not my bias, because I feel that if you have the money, you have access to the best lawyers. I am concerned about the temporary worker, the student and the family applications.

For the information of my colleagues, Mr. Kurland is an expert on finding out what our government is doing. He can probably tell you more than anyone else about immigration issues. He is not liked by the immigration people, but that is another issue.

You have this plan for investment. What further work do we need to do on this issue? How can we help students, for example?

Mr. Kurland: With students and foreign workers we are on the right path. Two fiscal years ago, \$40 million was put forward by this government at Human Resources and Skills Development Canada, HRSDC, for enforcement. Money and tools were put in the hands of a new team of people who went into the field to guard against abuse of foreign workers by controlling the employer, monitoring, following up and imposing practical penalties.

On students, I may be letting the cat out of the bag, but Bloomberg news today is in China on a two-week expedition to show how the United States can follow our Canadian model on enforcement and protecting the public in the student field. We have migration integrity officers globally to identify ghost agents and the like. They identify certain streams of file for review.

Même si le fait de placer les parajuristes sous la supervision d'une association des professions juridiques au Canada soulève actuellement des inquiétudes, il semble que la Fédération des professions juridiques du Canada sera nettement en mesure de répondre à ces inquiétudes grâce à la mise en œuvre d'un plan stratégique.

Le président : Savez-vous si le barreau de l'Ontario élabore des programmes destinés aux parajuristes?

M. Kurland : Oui. J'ai participé, avec plusieurs de mes collègues au Canada à la mise en œuvre des premières étapes d'un programme de réglementation des consultants en immigration au pays. Nous travaillons sur ce dossier depuis 17 ou 18 ans et nous l'avons toujours bien en main. Nous sommes sur le point de trouver une solution au problème que pose l'uniformisation des connaissances d'une province à l'autre.

Le président : Merci beaucoup.

Je vais maintenant donner la parole au sénateur Jaffer de la Colombie-Britannique qui est critique officiel du projet de loi.

Le sénateur Jaffer : Merci beaucoup. Vous nous avez aidés tous les quatre à saisir la complexité de la question.

J'ai entendu vos commentaires au sujet de la catégorie des investisseurs. Je ne prendrai pas fait et cause pour eux, parce que je pense qu'avec l'argent, on a accès aux meilleurs avocats. Je m'intéresse plutôt aux travailleurs temporaires, aux étudiants et aux familles qui présentent des demandes d'immigration.

À titre d'information pour mes collègues, j'aimerais préciser que M. Kurland est un expert qui suit de près les actions du gouvernement. Il est sans doute mieux qualifié que personne pour vous parler des questions d'immigration. Le personnel de l'immigration ne l'aime pas beaucoup, mais c'est une autre histoire.

Il existe un plan pour les immigrants investisseurs. Quelles autres mesures devons-nous prendre dans le domaine de l'immigration. Par exemple, comment pouvons-nous venir en aide aux étudiants?

M. Kurland : Dans le cas des étudiants et des travailleurs étrangers, nous sommes sur la bonne voie. L'actuel gouvernement a accordé 40 millions de dollars, il y a deux années financières passées, à Ressources humaines et Développement des compétences Canada, RHDCC, pour les mesures d'application de la loi. Une nouvelle équipe s'est vu confier des crédits et des outils pour intervenir dans ce secteur afin de protéger les travailleurs étrangers contre les abus, en exerçant un contrôle auprès des employeurs, ainsi que des activités de supervision et de suivi et en imposant des pénalités.

Dans le cas des étudiants, je vais peut-être laisser le chat sortir du sac, mais Bloomberg news est aujourd'hui en Chine dans le cadre d'une expédition de deux semaines pour le compte des États-Unis, afin d'examiner comment le modèle canadien permet d'appliquer la loi et de protéger le public étudiant. Nous avons des agents chargés de surveiller l'intégrité des migrations qui se

In Canada we can do more. I have been pushing for a long time to create a prescribed list of schools about which there are fewer concerns than average. Unless a student is applying to a school on the prescribed list, it would be subject to heightened enforcement measures.

We are doing an excellent job and are a model to the world on improving protection for the public, but we can always do more.

Mr. Thomson: May I interject on the same issue? We have a federal-provincial issue with regard to the protection of workers and labour legislation. The Canadian Society of Immigration Consultants has worked with the provinces to bolster provincial regulations to protect temporary foreign worker, notably in Manitoba and Ontario. We had preliminary discussions with the Province of Alberta, which, as we understand, will take steps to bring in legislation.

This is an important addendum or corollary to the work being done on the federal side to regulate immigration consultants. The provinces must bring in their own legislation on the labour side and bring in measures that protect students, as education is also a provincial responsibility, and temporary foreign workers coming to Canada.

Senator Jaffer: That is the challenge. I am embarrassed to say that, in my province, there is a lot of work to do with regard to temporary workers, especially those from Mexico.

Mr. Thomson: I agree.

The Chair: Senator Eaton is the sponsor of Bill C-35.

Senator Eaton: Mr. Thomson and Mr. Ryan, you represent a body. Are you one of the bodies applying to become the designated body under this new act?

Mr. Thomson: We are the designated body at the present time, and we have submitted an application to be re-certified as the national regulator of immigration consultants.

Senator Eaton: Are other bodies bidding?

Mr. Thomson: We are not aware of other applications. Common knowledge would say two or three other bodies are bidding.

Senator Merchant: In listening this morning, I gather that the mischief is that people are cheated, get poor legal advice, and are sometimes encouraged to lie. Is any immunity granted to people

déplacent dans le monde entier afin de repérer les agents fantômes et leurs complices. Ils signalent certaines séries de dossiers à examiner.

Au Canada, nous pouvons en faire plus. Je réclame depuis longtemps l'établissement d'une liste d'écoles qui présentent moins de problèmes que la moyenne. Les étudiants qui posent leur candidature à une école qui ne figure pas sur la liste des établissements sélectionnés devraient faire l'objet de mesures renforcées de surveillance.

Nous faisons un excellent travail et représentons pour le monde entier un modèle en matière de protection accrue du public, mais nous pouvons encore nous améliorer.

M. Thomson : Permettez-moi d'ajouter un commentaire sur la même question. Il y a un problème entre le gouvernement fédéral et les provinces en ce qui a trait à la protection des travailleurs et à la législation du travail. La Société canadienne de consultants en immigration a collaboré avec les provinces pour appuyer les règlements provinciaux visant à protéger les travailleurs étrangers temporaires, notamment au Manitoba et en Ontario. Nous avons lancé des discussions préliminaires avec la province de l'Alberta qui, selon nos informations, est sur le point de prendre des mesures en vue d'adopter une loi en ce sens.

C'est un complément ou corollaire important du travail effectué au niveau fédéral en matière de réglementation des consultants en immigration. Les provinces doivent adapter leur propre législation du travail et prendre des mesures pour assurer la protection des étudiants, étant donné que l'éducation relève de la compétence provinciale, ainsi que celle des travailleurs temporaires étrangers qui viennent travailler au Canada.

Le sénateur Jaffer : Le problème est là. Je dois avouer que, dans ma province, il y a beaucoup de travail à faire pour protéger les travailleurs temporaires, en particulier ceux qui proviennent du Mexique.

M. Thomson : Je suis d'accord avec vous.

Le président : Le sénateur Eaton est la marraine du projet de loi C-35.

Le sénateur Eaton : Monsieur Thomson et monsieur Ryan, est-ce que l'organisme que vous représentez a posé sa candidature pour devenir l'organisme désigné en vertu de la nouvelle loi?

M. Thomson : Nous sommes actuellement l'organisme désigné et nous avons présenté une demande afin que notre organisme soit reconduit dans ses fonctions de régulateur national des consultants en immigration.

Le sénateur Eaton : Est-ce que d'autres organismes ont présenté leur candidature?

M. Thomson : Nous l'ignorons, mais je pense qu'on peut dire que deux ou trois autres organismes se sont présentés.

Le sénateur Merchant : En vous écoutant ce matin, j'ai cru comprendre que le problème tient au fait que des gens sont trompés, obtiennent de mauvais avis juridiques et sont parfois

who complain? Mr. Bissett mentioned that certain people belong to ethnic communities and that their families may have some concerns.

Mr. Kurland: A specific immunity is granted to victims of human trafficking. That is in the written guidelines. However, *caveat emptor*. Often the person concerned is left twisted and dangling. I have looked at the statistics for compassionate humanitarian relief accorded to files like that over the last four years. For no rational explanation, the data show a dramatic upward trend in the provision of compassionate humanitarian relief on immigration files in Canada. It could be a reflection of family values or a philosophy; however, more needs to be done to specifically address individuals who come with clean hands yet find themselves in a bad spot.

Senator Merchant: Funding provisions would have to be made on the enforcement side. Do you have a comment on that?

Mr. Thomson: The Canadian Society of Immigration Consultants is very supportive of this bill. The minister is taking strong, courageous and judicious action to address the issue of ghost consultants and block the loophole that allowed them to continue to operate. We are concerned that the bill provides strong penalties for individuals who are acting if they are not regulated or appointed authorized representatives. We wonder whether the Canada Border Services Agency and the RCMP will have sufficient resources to devote their time and energy to enforcement activities in the area of ghost agents. Canada Border Services Agency and the RCMP have their hands full now dealing with a great number of serious issues, including those under the immigration legislation, such as human smuggling. More resources and money must be given to both agencies to enable them to carry out the provisions of Bill C-35 as they focus on ghost agents.

Mr. Ryan: Enforcement is the final aspect of this. It has to be there.

I congratulate the minister for the decision to put some serious money behind a national advertising campaign on ghost consultants and protecting the vulnerable. It is the first time we have seen this commitment by the government to do that. We have to get to the consumers to inform and educate them before they make decisions about who to retain or give their money to. That is where we can do the best job. That is cooperation between government and the private sector. There is no question: Empowering the consumer to make the right choice in the first instance is worth 10 times the amount of money you can plough into enforcement. For years, we have advocated for penalty provisions within the act. The provisions have to be meaningful

encouragés à faire de fausses déclarations. Est-ce que les gens qui portent plainte bénéficient d'une certaine immunité? M. Bissett a signalé que certaines personnes qui appartiennent aux communautés ethniques craignent que leurs familles soient menacées.

M. Kurland : Les victimes de trafic d'êtres humains bénéficient d'une immunité particulière. Les lignes directrices le précisent clairement. Cependant, c'est au client de se méfier. La victime est souvent déçue et abandonnée. J'ai consulté les statistiques relatives au soutien humanitaire de compassion accordé à des victimes au cours des quatre dernières années. Pour des raisons qui restent inexplicables, les statistiques révèlent une augmentation spectaculaire des mesures humanitaires de compassion accordée dans le cadre de dossiers d'immigration au Canada. C'est peut-être le reflet de certaines valeurs familiales ou d'une philosophie particulière; cependant, il faut multiplier les efforts pour venir plus précisément en aide aux personnes qui n'ont rien à se reprocher et qui se retrouvent malgré elles dans une situation désastreuse.

Le sénateur Merchant : Il faudrait prévoir des dispositions de financement pour l'application de la loi. Qu'avez-vous à dire à ce sujet?

M. Thomson : La Société canadienne de consultants en immigration appuie totalement ce projet de loi. Le ministre prend des mesures fermes, courageuses et judicieuses pour s'attaquer au problème des agents fantômes et éliminer l'échappatoire qui leur permettait jusqu'à présent de poursuivre leurs activités. Nous sommes préoccupés par le fait que le projet de loi prévoit de lourdes pénalités pour les personnes qui offrent des services de consultation en immigration sans être réglementées ni désignées représentants autorisés. Nous craignons que l'Agence des services frontaliers du Canada et la GRC n'aient pas les ressources suffisantes pour consacrer leur temps et leurs énergies aux activités d'application de la loi face aux agents fantômes. L'Agence des services frontaliers du Canada et la GRC ont déjà fort à faire avec de nombreuses situations graves relevant de la Loi de l'immigration, telles que le trafic d'êtres humains. Les deux organismes doivent disposer de plus de ressources et de crédits pour être en mesure de faire appliquer les dispositions du projet de loi C-35 qui visent les agents fantômes.

M. Ryan : L'exécution de la loi est l'étape finale. Elle ne doit pas être négligée.

Je félicite le ministre d'avoir pris la décision de consacrer des crédits suffisants à une campagne nationale de publicité visant les agents fantômes et la protection des personnes vulnérables. C'est la première fois que nous constatons un tel engagement de la part du gouvernement. Il faut rejoindre les consommateurs pour les informer et les éduquer afin qu'ils soient en mesure de décider quels agents ils vont choisir et rémunérer pour obtenir des services de consultation en immigration. C'est à ce niveau-là que nous pouvons obtenir les meilleurs résultats. Il faut obtenir une collaboration entre le gouvernement et le secteur privé. Il est clair qu'en donnant aux consommateurs les moyens de faire le bon choix dès le départ, on dépense 10 fois moins d'argent qu'il

and have to be enforced. However, we cannot lose sight of the consumer at the point of their decision. I mean this in terms of educating and empowering them to make the right decision, irrespective of where they are in the world. That is a very difficult proposition.

Senator Champagne: Very little was said about those who apply as refugees. When a boatful of people arrive in Vancouver or Halifax, there must be some ghost consultants somewhere who assembled those people and gathered the money. Will this bill help in getting those people and stopping that process?

Mr. Kurland: It will not help in the slightest.

[Translation]

The proposed legislation will not change anything in terms of people who skirt around the law. It is almost impossible to completely counter this type of abuse.

Senator Champagne: We don't want to sink these boats in the middle of the ocean.

Mr. Kurland: No, but a decision was considered.

Senator Champagne: We are in Canada here, not in Libya.

M. Kurland: For your information, the government was given the option to intercept ships sailing in an area out of our territorial waters. They chose to abide by international law.

[English]

Our government chose to abide by international custom in law and not intercept overseas when that was a political and practical choice to put an end to the mass arrival issue. It was the right decision made for the right reasons. Bill C-35 will not address the particular and plaguing problem of enforcement internationally.

[Translation]

Senator Champagne: It happens often, for example, that some Haitian families, comprised of the father, the mother and two or three children, reach the Quebec border after crossing the United States and claim refugee status. How are these people going to find a lawyer or a consultant to help them? They cannot manage by themselves, they do not have money most of the time. This remains a serious issue. How are they going to be informed that there are some respectable consultants who would be able to facilitate the processing of their claim?

n'en coûte pour faire exécuter la loi. Pendant des années, nous avons demandé que la loi soit assortie de pénalités. Les dispositions définissant les pénalités doivent être appliquées et suffisamment dissuasives. Cependant, il ne faut pas perdre de vue le consommateur au moment de la prise de décisions. Je veux dire par-là qu'il faut éduquer le consommateur et lui donner les moyens de prendre la bonne décision, quel que soit l'endroit du monde où il se trouve. Voilà une proposition très difficile.

Le sénateur Champagne : Nous avons très peu parlé des personnes qui présentent des demandes de réfugiés. Les demandeurs de statut de réfugié qui arrivent par bateaux complets à Vancouver ou Halifax ont bien dû être regroupés par des agents fantômes qui ont empoché leur argent. Le projet de loi permettra-t-il d'entraver le travail des agents fantômes et d'arrêter le processus?

M. Kurland : Pas le moins du monde.

[Français]

La loi proposée ne changera rien à l'exclusion à la loi. Il est pratiquement impossible de contrer à 100 p. 100 ce genre d'abus.

Le sénateur Champagne : On ne va quand même pas aller couler les bateaux en plein milieu de l'océan.

M. Kurland : Mais non. C'est une décision possible.

Le sénateur Champagne : On n'est pas en Libye ici, on est au Canada.

M. Kurland : À toutes fins pratiques, il s'agissait d'une option qui était présentée au gouvernement d'intercepter des bateaux qui se trouvaient à l'extérieur de notre territoire. Ils ont plutôt choisi de respecter le droit international.

[Traduction]

Notre gouvernement a choisi de respecter le droit international et de ne pas intercepter des navires outre-mer, un choix politique et pratique visant à mettre fin aux arrivées massives de réfugiés. Il a pris la bonne décision et pour la bonne raison. Le projet de loi C-35 ne permettra pas de régler le problème particulier et lancinant de l'exécution de la loi à l'échelle internationale.

[Français]

Le sénateur Champagne : Il arrive souvent, par exemple, que des Haïtiens ayant traversé les États-Unis se présentent à la frontière du Québec, papa, maman, deux ou trois enfants, et déposent une demande de statut de réfugiés. Comment ces personnes trouve-t-elles un avocat ou un consultant qui s'occupera d'elles? Ces gens ne peuvent pas se débrouiller seul, ils n'ont généralement pas d'argent. Cela reste un problème important. Comment sont-ils informés qu'il existe des consultants honnêtes qui peuvent faciliter les choses?

M. Kurland: The NGO system in Quebec offers solutions to this type of cases. The Quebec round table is an organization dealing with this type of problem and, according to my experience, the necessary information is supplied to these people.

[English]

The problem is taken care of. In Quebec there is a grid of information presented by the non-governmental organizations. As well, the Quebec bar has a referral service that provides information on a case-by-case basis. There is the collaboration of Citizenship and Immigration Canada and the tribunal of the Immigration and Refugee Board that feeds out the information to protect the refugees.

Mr. Thomson: I might add as well that the Canadian Society of Immigration Consultants also has a referral service for urgent cases to competent members who are competent to deal with individuals with refugee claims and serious matters at ports of entry.

[Translation]

Senator Champagne: No wonder everybody wants to come to Canada.

[English]

Senator Demers: I am suggesting Mr. Kurland to motivate the Canucks before they go to the playoffs. He is very good, and all the others were good, too.

[Translation]

You answered Senator Champagne's question, which was very simil

[English]

To reconfirm, if this bill passes, what is the percentage of control? It seems there is no control. You told Senator Champagne that you will not be able to control everything, but will there be enough people? This is a serious bill, as Senator Eaton said. What controls do you have to protect these people? How far can you go?

Mr. Kurland: For the refugees, to go back to our first example from Quebec, what you can do — and this is the beauty of the bill — is control the regulator to force them to control the individual member. That is quality assurance and risk management. As a regulator and the government, you look at the outcomes. You run a computer program. How many bad files are connected to this agent, to this consultant? When you are above a standard deviation, pull all the files. Slow down service for that guy. Dry up the market, because people will hear, "Do not go to him or to her.

M. Kurland : Le système des ONG, au Québec, présente des solutions en cas d'espèce. La table de concertation du Québec est un organisme qui s'occupe de ce genre de problème et, selon mon expérience, les renseignements sont bien distribués à ces personnes.

[Traduction]

Cela règle le problème. Au Québec, les organisations non gouvernementales présentent une grille d'information. Par ailleurs, le Barreau du Québec dispose d'un service de référence qui fournit des informations au cas par cas. Citoyenneté et Immigration Canada collabore avec le tribunal de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié qui fournit les informations destinées à la protection des réfugiés.

M. Thomson : Permettez-moi d'ajouter que la Société canadienne de consultants en immigration dispose également d'un service d'aiguillage qui permet de transmettre les cas urgents aux membres qui ont les compétences nécessaires pour s'occuper des personnes qui présentent des demandes de statut de réfugié, ainsi que d'autres dossiers graves aux points d'entrée.

[Français]

Le sénateur Champagne : Il n'est pas étonnant que tout le monde veuille s'en venir au Canada.

[Traduction]

Le sénateur Demers : Je propose que M. Kurland soit engagé pour motiver les Canucks avant qu'ils se rendent en séries éliminatoires. Il est extrêmement bon et les autres témoins également.

[Français]

Vous avez répondu à la question du sénateur Champagne, qui était très semblable.

[Traduction]

Pour reconfirmer, quel est le pourcentage de contrôle dont on disposera si le projet de loi est adopté? Aucun, semble-t-il. Vous avez dit au sénateur Champagne que vous serez incapables de tout contrôler, mais aurez-vous suffisamment de personnel? Comme l'a dit le sénateur Eaton, c'est un projet de loi sérieux. Quels sont les moyens dont vous disposerez pour protéger ces personnes? Quelles sont les limites de votre intervention?

M. Kurland : Dans le cas des réfugiés, si l'on revient à l'exemple du Québec que nous avons pris au début, il est possible d'exercer un certain contrôle auprès du régulateur pour l'obliger lui-même à intervenir auprès d'un de ses membres. C'est ce qui est magnifique avec le projet de loi. Il permet de garantir la qualité et de gérer le risque. Pour le régulateur et le gouvernement, ce sont les résultats qui comptent. Il suffit d'exercer un contrôle par informatique afin de vérifier combien de dossiers insatisfaisants sont accumulés par tel agent ou consultant. Au-

Service is delayed. The results are bad.” That is how you whither the vine of the bad people. This bill gives the authority to proceed administratively with that solution.

Mr. Ryan: Senator Demers, I am a glass-half-full guy. I do not take the position, and I think it would be wrong for anyone here to take the position, that we cannot influence what happens overseas. The minister has made some statements in this regard that are right on point.

The offshore agent issue, the human smuggling issue, is a multi-jurisdictional issue that requires a multi-jurisdictional response. Our society is working closely with the Office of the Immigration Services Commissioner in the U.K. and the Office of the Migration Agents Registration Authority in Australia, as well as the New Zealand regulator. Through these initiatives and multilateral government initiatives between regulators, because we have these relations now, is how we get at the offshore ghost agent problem, another angle to what Mr. Kurland has spoken about.

I congratulate the minister for recognizing that point. Unless we have the cooperation of our immigrant source countries, the governments of those countries and their enforcement agents to the extent that we can, it is buyer beware offshore. As Canadians we can affect what happens offshore, even though we have a limited jurisdiction in terms of our law. We must recognize that and keep trying.

Mr. Bissett: Human smuggling is such a broad issue that there is no hope that the professional consultants can help. It is far beyond that. In 2008, for example, we had 37,000 asylum seekers enter the country. Remember that these are asylum seekers, not refugees. They are people who claim to be refugees. They were citizens 188 different countries. We have such a wide open system that anyone, anywhere in the world, from any country, including the United States — and there are many of them every year — can claim asylum for any reason they want. Once they reach Canadian territorial waters, they are home free. If they claim persecution, they are basically allowed in. It may take three years for the hearing. When they have their hearing and are turned down by the board, they can then seek leave to appeal from the Federal Court. Even if they are eventually turned down, the chances are they will not be returned to their own country. It is too late; they have been here for three or four years.

delà d’un certain écart standard, on suspend tous les dossiers et on ralentit son service. Sa clientèle va diminuer, étant donné que les gens se passeront le mot et se diront : « Ne faites pas affaire avec cet agent. Le service est lent. Les résultats sont mauvais. » Voilà comment on peut assécher les mauvaises herbes. Le projet de loi permet d’appliquer administrativement cette solution.

M. Ryan : Sénateur Demers, je suis un verre à moitié rempli. Je ne me prononce pas et je pense qu’il ne serait bon pour personne de déclarer que l’on ne peut pas influencer ce qui se passe outre-mer. Le ministre a fait quelques déclarations très pertinentes à ce sujet.

Le problème des agents exerçant outre-mer, le trafic de réfugiés sont des questions qui touchent de nombreux intervenants et qui exigent une réaction à des niveaux multiples. Notre société travaille en étroite collaboration avec l’Office of the Immigration Services Commissioner au Royaume-Uni et avec l’Office of the Migration Agents Registration Authority en Australie, ainsi qu’avec l’organisme de réglementation néo-zélandais. Grâce à ces initiatives et à d’autres mesures multilatérales entreprises conjointement par divers régulateurs, car ces relations existent actuellement, nous sommes en mesure de nous attaquer au problème des agents fantômes exerçant outre-mer, un autre aspect du type d’intervention évoqué par M. Kurland.

Je félicite le ministre d’avoir reconnu l’importance de cette dimension. Faute pour notre pays de pouvoir collaborer dans toute la mesure du possible avec les pays sources de l’immigration, ainsi qu’avec les gouvernements de ces pays et leurs agents d’exécution de la loi, les gens qui font appel à des services d’immigration à l’étranger devront redoubler de prudence. En tant que Canadiens, nous pouvons avoir une incidence sur ce qui se passe à l’étranger, même si notre loi nous accorde une marge de manœuvre limitée. Nous devons en prendre conscience et poursuivre nos efforts.

M. Bissett : Le trafic d’êtres humains est tellement généralisé que les consultants professionnels n’ont aucun espoir de pouvoir contribuer à remédier à cette situation. Le problème est beaucoup trop vaste. Par exemple, en 2008, notre pays a accueilli 37 000 demandeurs d’asile. Rappelez-vous que les demandeurs d’asile ne sont pas des réfugiés. Ce sont des gens qui se présentent comme des réfugiés. Ils provenaient de 188 pays différents. Notre système est si ouvert que les ressortissants de n’importe quel pays du monde, y compris des États-Unis — et nous en recevons beaucoup chaque année — peuvent demander asile pour toutes sortes de raisons. Une fois qu’ils atteignent les eaux territoriales canadiennes, ils sont en pays libre. S’ils déclarent être persécutés, on les laisse entrer. Ils peuvent devoir attendre trois ans avant d’obtenir une audience, mais si leur demande est rejetée par la commission, ils peuvent demander à la Cour fédérale l’autorisation d’en appeler. Même si leur demande finit par être rejetée, il y a de grandes chances qu’ils ne retourneront jamais dans leur pays. Après avoir passé trois ou quatre ans dans notre pays, il est trop tard pour envisager leur retour.

Regarding the high incidence of humanitarian cases being landed, Mr. Kurland, I would guess that the majority of them are failed asylum seekers that the department will not send back because by that time it would be inhumane to do so. We are the country of choice for human smuggling. Why? The human smugglers — and they are international syndicates; they are professionals — may be operating out of Istanbul or some other country. You can never get them. If you get the smuggler, it will be someone working for the syndicate, one of the minor officials, the captain of the boat or some of the crew. You do not get the big ones. It is a much bigger problem than that.

The Chair: We have only five minutes left. I have three senators on my list. If we can have quick questions from each of the three, we will then wrap up in five minutes.

Senator Cordy: Mr. Ryan, I agree with you. If we are proactive and help immigrants make good choices, then we will save a pile of money in both enforcement and time. That is a positive statement.

Thank you all very much. This has been most informative and helpful. Mr. Kurland, I am interested in the idea that you threw out when you told us that over \$200 million in Canadian commissions is being sent overseas. You suggested a trust fund. That can be done by regulation. Perhaps you could give us more detail on that. Perhaps we could make that as an observation to red flag it for the minister.

Mr. Kurland: The trust fund mechanisms exist now in every jurisdiction. If you are a lawyer, you can have a trust fund. If you are a consultant, you can have a trust fund. The mechanism is there — just pour gas into the tank.

Senator Martin: Thank you so much for your expertise and for articulating your justification and reasons for this bill. I think we all are in agreement.

I have a question to ask because you are here, as well as Mr. Kurland and the others. It relates to what happens with many of the international students who end up immigrating as well. In B.C., for example, in the Coquitlam school district, this is a multi-billion dollar business across Canada. I believe that education is one of our greatest assets. Potentially, these are the same consultants who, at times, are victimizing the family. Will this bill also address the concerns that are attached to that industry?

Mr. Thomson: An issue that existed previously with the existing act was that the act did not control the process before an application was submitted to the minister. This bill provides the

En ce qui a trait au nombre élevé de cas comportant des raisons humanitaires, je crois, monsieur Kurland, que la grande majorité d'entre eux concernent des demandeurs d'asile dont la requête a été rejetée mais que le ministère ne peut renvoyer chez eux, car une telle décision serait jugée inhumaine. Nous sommes le pays de choix pour le trafic de réfugiés. Pourquoi? Les passeurs de clandestins — il existe de véritables réseaux professionnels internationaux — exercent leurs activités depuis Istanbul ou un autre pays. Ils sont insaisissables. Et lorsqu'on prend un trafiquant, c'est un simple élément du réseau, un agent mineur, le capitaine du bateau ou un membre de l'équipage. Il est impossible de prendre les grands dirigeants. Le problème est beaucoup plus vaste.

Le président : Il ne nous reste plus que cinq minutes. J'ai trois sénateurs sur ma liste. Je vais laisser chacun d'entre eux vous poser une question rapide avant de clôturer la séance dans cinq minutes.

Le sénateur Cordy : Monsieur Ryan, je partage votre point de vue. Si nous agissons de manière proactive et si nous aidons les immigrants à faire les bons choix, nous économiserons énormément d'argent en terme d'exécution de la loi et de temps. C'est un commentaire positif.

Merci beaucoup à tous. Les informations que vous nous avez fournies ont été très utiles. Monsieur Kurland, je me sens interpellée par le commentaire que vous avez présenté au sujet des commissions de plus de 200 millions de dollars que le Canada verse à l'étranger. Vous avez proposé la création d'un fonds de fiducie. Cela peut se faire par voie de règlement. Vous pourriez peut-être nous donner plus de détails à ce sujet. Nous pourrions peut-être signaler cette idée à l'attention du ministre.

M. Kurland : Le fonds de fiducie est un mécanisme qui existe partout. Si vous êtes un avocat ou un consultant, vous pouvez avoir votre fonds de fiducie. Le mécanisme existe — il suffit de l'alimenter.

Le sénateur Martin : Merci beaucoup de nous avoir éclairés grâce à vos connaissances et d'avoir expliqué pourquoi ce projet de loi vous paraît justifié. Je pense que nous en sommes tous convaincus.

Je vais profiter de votre présence ici, ainsi que de celle de M. Kurland et des autres témoins, pour vous poser une question. Ma question se rapporte aux nombreux étudiants internationaux qui viennent étudier au Canada et qui finissent eux aussi par devenir immigrants. En Colombie-Britannique, par exemple, dans le district scolaire de Coquitlam, c'est un marché de plusieurs milliards de dollars qui s'étend dans toutes les régions du Canada. Je pense que l'éducation est un de nos plus grands attraits. On peut penser que les consultants qui offrent ce service sont les mêmes que ceux qui prennent les familles pour victimes. Pensez-vous que le projet de loi contribuera également à alléger les inquiétudes attachées à ce secteur?

M. Thomson : Jusqu'à présent, la loi existante ne permet pas de contrôler le processus avant la présentation d'une demande au ministre. Le projet de loi donne au ministre la capacité de

minister with the ability to regulate and control all aspects of counselling, advising or providing any information that would fall under the definition of what an immigration consultant would be doing. It would be captured by this bill.

This is closing off a major loophole that has allowed educational agents, student consultants and temporary worker recruiters to be active and skirt around our legislation. The minister has taken an important step to close this loophole. It will significantly improve the regulation of students and temporary foreign workers just by insisting that everyone who provides any type of information or guidance must be regulated.

The Chair: Any other comment? The final question is from Senator Eaton.

Senator Eaton: I wanted to clear something up. There is a bill presently in front of the House of Commons that Minister Kenney has put forward that deals with trafficking, boatloads of people and asylum seekers. Eventually, that will come here.

The Chair: Eventually that will come here, and you can come back and tell us about that.

Thank you very much to our panellists. You have given us a lot of good information to think about. We appreciate your being here.

Members of the committee, this completes our sessions for today. We are back on Bill C-35 on Wednesday at 4:15. Hopefully, that will be the last meeting on Bill C-35.

(The committee adjourned.)

réglementer et de contrôler tous les aspects des services de consultation ou d'information répondant à la définition de services de consultation en immigration. Le projet de loi couvre tous ces aspects.

Il permet d'éliminer une échappatoire qui laissait les consultants en éducation, les conseillers d'étudiants et les recruteurs de travailleurs temporaires exercer leurs activités en contournant notre loi. Le ministre a pris une mesure importante en fermant cette échappatoire. Les nouvelles dispositions permettront d'améliorer considérablement les règles concernant la venue d'étudiants et de travailleurs temporaires étrangers en exigeant que toute personne qui offre des services d'orientation ou d'information soit réglementée.

Le président : D'autres commentaires? La dernière question sera pour le sénateur Eaton.

Le sénateur Eaton : J'aimerais obtenir une précision. Le ministre Kenney a présenté un projet de loi actuellement débattu à la Chambre des communes qui concerne le trafic de réfugiés qui arrivent par bateaux complets au pays et les demandeurs d'asile. Nous aurons un jour à nous pencher sur ce projet de loi.

Le président : En effet, nous aurons un jour à nous pencher sur ce projet de loi et vous pourrez revenir pour nous en parler.

Je remercie nos témoins. Vous nous avez fourni beaucoup de matière à réflexion. Nous vous remercions d'être venus.

Mesdames et messieurs les membres du comité, voilà qui met un terme à nos réunions d'aujourd'hui. Nous nous pencherons à nouveau sur le projet de loi C-35 mercredi à 16 h 15. Nous espérons que ce sera la dernière séance consacrée au projet de loi C-35.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Wednesday, March 2, 2011

Indian and Northern Affairs Canada:

Allan MacDonald, Director General, Office of the Federal Interlocutor;

Denis Carignan, Director, Office of the Federal Interlocutor, Saskatchewan.

Statistics Canada:

Jane Badets, Director General, Census Subject Matter, Social and Demographic Statistics Branch;

Cathy Connors, Assistant Director, Social and Aboriginal Statistics.

Métis National Council:

David Chartrand, Vice-President.

Congress of Aboriginal Peoples:

Betty Ann Lavallée, National Chief;

Randy Martin, National Bilateral Director.

Assembly of First Nations:

Rick Simon, Regional Chief, Nova Scotia and Newfoundland.

Thursday, March 3, 2011

Canadian Association of Professional Immigration Consultants:

Phil Mooney, Past President.

Larlee Rosenberg, Barristers and Solicitors:

Ryan Rosenberg, Lawyer.

Canadian Society of Immigration Consultants:

Nigel Thomson, Chair;

John Ryan, Chief Executive Officer.

Center for Immigration Policy Reform:

James Bissett, Member of the Advisory Board.

Kurland Tobe Lawyer:

Richard Kurland, Lawyer.

TÉMOINS

Le mercredi 2 mars 2011

Affaires indiennes et du Nord Canada :

Allan MacDonald, directeur général, Bureau de l'interlocuteur fédéral;

Denis Carignan, directeur, Bureau de l'interlocuteur fédéral, Saskatchewan.

Statistique Canada :

Jane Badets, directrice générale, Direction des domaines spécialisés du recensement, de la statistique sociale et de la démographie;

Cathy Connors, directrice adjointe, Statistique sociale et autochtone.

Ralliement national des Métis :

David Chartrand, vice-président.

Congrès des Peuples Autochtones :

Betty Ann Lavallée, chef national;

Randy Martin, directeur national, Relations bilatérales.

Assemblée des Premières Nations :

Rick Simon, chef régional, Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve.

Le jeudi 3 mars 2011

Association canadienne des conseillers professionnels en immigration :

Phil Mooney, président sortant.

Larlee Rosenberg, Barristers and Solicitors :

Ryan Rosenberg, avocat.

Société canadienne de consultants en immigration :

Nigel Thomson, président;

John Ryan, président-directeur général.

Centre pour la réforme stratégique de l'immigration :

James Bissett, membre du conseil consultatif.

Kurland Tobe Lawyer :

Richard Kurland, avocat.